Quatre-vingt-quatrième année. — N° 305. Le Numéro : 15 francs. Mardi 23 Décembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Réunion et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu in extenso des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-1354 du 22 décembre 1952 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information (p. 11858).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 20 décembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11858).

Arrêté portant affectation et classement par carrière des élèves de la promotion « Jean-Giraudoux » de l'école nationale d'administration (p. 11859).

Liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours du 15 septembre 1952 (p. 11859).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 22 décembre 1952 portant élévation de classe et détachement de sous-préfets (p. 11860).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 12 décembre 1952 portant concession de la médaille militaire (p. 11860).

Décret n° 52-1355 du 22 décembre 1952 portant création d'un tribunal militaire de cassation pour les territoires de Tunisie et de la zone française de l'empire chérifien déclarés en état de siège (p. 11861).

Arrêtés des 19 et 20 décembre 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11861).

Tableau d'avancement pour l'année 1953 (armée de terre, active) (p. 11861).

Tableau d'avancement, pour l'année 1953, des maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers (armée active) et *décision* portant promotions (p. 11875).

Tableau d'avancement concernant les officiers d'active et les officiers de réserve en situation d'activité pour l'année 1953 (armée de l'air) (p. 11875).

Liste d'aptitude concernant les officiers en service en Extrême-Orient pour l'année 1953 (armée de l'air, active) (p. 11878).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-1356 du 19 décembre 1952 relatif au contrôle financier dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun (p. 11879).

Décret du 19 décembre 1952 portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France (p. 11881).

Décret du 22 décembre 1952 portant mise en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes (p. 11881).

Arrêté fixant les conditions d'application des articles 87 à 92 du code des douanes relatifs à l'exercice de la profession de commissionnaire en douane (rectificatif) (p. 11881).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 20 décembre 1952 relatif à un chargé de mission d'inspection générale (p. 11882).

Arrêté du 16 décembre 1952 portant convocation d'un collège électoral au conseil académique de Dijon (p. 11882).

Arrêté du 16 décembre 1952 portant convocation d'un collège électoral au conseil académique de Lyon (p. 11882).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-1330 portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique équatoriale française (rectificatif) (p. 11882).

Décret n° 52-1333 relatif à la réglementation du Crédit foncier en Afrique équatoriale française (rectificatif) (p. 11882).

Décret n° 52-1335 relatif à la réglementation du Crédit foncier au Cameroun (rectificatif) (p. 11882).

Arrêtés portant détachement, mise en disponibilité, modifiant ou rapportant les dispositions de précédents arrêtés (agriculture et médecins et pharmaciens africains) (p. 11882).

Ministère de la santé publique et de la population.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 11882).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Proclamation d'un député. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 11883).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation et annulations de convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11883).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 11883).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 11884).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 11884).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 11885).

Avis aux importateurs et aux exportateurs (p. 11885).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 11886).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Grasse (Alpes-Maritimes) (p. 11887).

Avis de vacance de postes de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics (p. 11887).

Concours Achille-Leclère 1953 (p. 11887).

Annonces (p. 11888).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 118 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 22 décembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites.

LOIS

LOI n° 52-1354 du 22 décembre 1952 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946, portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information sont rendues applicables à l'Algérie, sous réserve de la modification ci-après.

Art. 2. — Sont transférés à l'Etat les biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information ayant fait l'objet des arrêtés du gouverneur général de l'Algérie, en date des 16 et 18 octobre 1946, à compter de la date de publication desdits arrêtés.

Art. 3. — Sont validées en tant que de besoin les mesures prises en application des arrêtés du gouverneur général de l'Algérie en date des 16, 18, 27 et 28 octobre 1946.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE

Loi n° 52-1354. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Proposition de loi (n° 3369) ;
Rapport de Mme Sportisse au nom de la commission de l'intérieur (n° 3781) ;
Avis de la commission de la presse (n° 4091) ;
Discussion et adoption le 10 juillet 1952 (J. n° 68).

Conseil de la République :
Transmission (n° 457, année 1952) ;
Rapport de M. Schwartz au nom de la commission de l'intérieur (n° 805, année 1952) ;
Discussion et adoption de l'avis le 4 décembre 1952 (A. n° 219, année 1952).

Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République (n° 4075) ;
Rapport de Mme Sportisse au nom de la commission de l'intérieur ;
Avis de la commission de la presse (n° 3038) ;
Adoption le 12 décembre 1952 (J. n° 608).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 décembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 octobre 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après :

Au grade de chevalier.

M. Pierre Noton, directeur général de *La Résistance de l'Ouest;* 20 ans 4 mois de services militaires et civils.

Affectation et classement par carrière des élèves de la promotion Jean-Giraudoux de l'école nationale d'administration.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté du 7 août 1951 fixant les emplois offerts aux élèves de la promotion Jean-Giraudoux de l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté du 12 février 1952 portant affectation aux carrières des élèves de la promotion Jean-Giraudoux de l'école nationale d'administration, modifié par l'arrêté du 31 mars 1952;

Vu le décret n° 52-328 du 22 mars 1952;

Sur proposition du conseil d'administration, délibérée en sa séance du 19 décembre 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les élèves de la promotion Jean-Giraudoux de l'école nationale d'administration, destinés à un même groupe de carrière, sont, en vertu du choix qu'ils ont effectué dans l'ordre de leur classement, affectés ainsi qu'il suit:

I. — GROUPE DE CARRIÈRES DES CONTRÔLES CIVILS DU MAROC ET DE TUNISIE

Contrôle civil du Maroc.

MM. Combal (Michel), Roche (Alexandre), Paolini (Jean), Husson (Philippe).

Contrôle civil de Tunisie.

MM. Senac de Monsembernard (Guy), Descours (Gérard), Baldit (Luc).

II. — GROUPE DE CARRIÈRES DES SERVICES CENTRAUX DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

Direction générale des impôts.

MM. Breton (Robert), Garçon (Pierre), Barbier (Henri), Etienne (Gérard), Raymond (Paul).

Direction générale des douanes.

MM. Cavalade (Guy), Philippe (Jean), Real (Jean).

Art. 2. — Le classement des élèves de la promotion Jean-Giraudoux à l'intérieur de chaque carrière est le suivant:

CONSEIL D'ETAT

M. Chevrillon (Dominique), Mlles Griffon (Jacqueline), Trial (Louise), MM. Bernard (Michel), Perret (François), Larché (Jacques), Touzery (Robert).

COUR DES COMPTES

MM. Delion (André), Viot (Pierre), Martin (Charles), Benoist (Michel), Gourdon (Alain), Goldet (Michel), Saint-Marc (Marc).

CONTRÔLE CIVIL DU MAROC

MM. Combal (Michel), Roche (Alexandre), Paolini (Jean), Husson (Philippe).

CONTRÔLE CIVIL DE TUNISIE

MM. Senac de Monsembernard (Guy), Descours (Gérard), Baldit (Luc).

CONSEIL DE PRÉFECTURE

M. Lescat (Jean).

CONTRÔLE GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Potier (Pierre).

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

MM. Machet de La Martiniere (Dominique), Gonot (Jean), Roland-Billecart (Yves), Lemerle (Paul), Prate (Alain), Klentz (Jean), Brossolette (Claude), Deniau (Jean),

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Cadre des secrétaires des affaires étrangères.)

MM. Bouchaud (Jean), Dejean de La Batie (Bernard), Lecompt (Jacques), Deshors (Maurice).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SECRÉTARIAT D'ETAT A LA MARINE)

(Cadre des administrateurs civils.)

M. Guillemard (Gérard).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

(Cadre des administrateurs civils.)

M. d'Harcourt (Jean).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

1° *Cadre des administrateurs civils.*

a) Administration centrale des finances.

MM. Bonnefont (Jean), Piquard (Michel), Deguen (Daniel), Bonnet de Paillerets (Bruno), Bertin (Paul), Billy (Jacques), Pierre (Gilbert), Brossolet (Yves), Serignan (Jean), d'Issly (Pierre), Boudet (François).

b) Direction générale des impôts.

MM. Breton (Pierre), Garçon (Jean), Barbier (Henri), Etienne (Gérard), Raymond (Paul).

c) Direction générale des douanes.

MM. Cavalade (Guy), Philippe (Jean), Real (Jean).

d) Direction générale des manufactures de l'Etat.

M. Binet (Claude).

e) Administration centrale des affaires économiques.

M. Schneider (Joseph).

2° *Cadre des attachés commerciaux.*

MM. Lacoste (Robert), Dantou (Robert).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Schmitt (Charles), Hoffstetter (Albert), Angeli (Pierre), Bordessoule (André), Michel (Camille), Leroy (Christian), Tracou (Christian), Jacoby (Hervé).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

MM. Brignonen (René), Berthelot (Jacques).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Mevel (Maurice), Mlle Fruchier (Monique).

Art. 3. — Les classements indiqués à l'article 2 ci-dessus détermineront l'ordre de nomination des élèves dans les cadres. Ils prennent effet à compter du 1er janvier 1953.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du second concours du 15 septembre 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 modifiée relative à la formation au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile ensemble le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de ladite ordonnance;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 52-328 du 22 mars 1952 portant délégation d'attribution au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances;

Vu le décret n° 52-897 du 25 juillet 1952 portant dérogation pour l'année 1952 à l'article 14 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié;

Vu l'arrêté du 29 mars 1952 fixant les dispositions relatives à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté du 31 mars 1952 relatif à l'ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté du 19 juin 1952 portant fixation du nombre des places mises aux concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 15 septembre 1952 et répartition de ces places;

Vu les décisions des jurys du premier et du second concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 15 septembre 1952,

Arrête :

Art. 1er. — Suivant l'ordre de classement établi par le jury, les candidats dont les noms suivent sont nommés en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration au titre du premier concours :

1 Charpy (Dominique).
2 Francois-Poncet (Jean).
3 Roullier (Jean-Eudes).
4 Guillaume (Gilbert).
5 Pomey (Michel).
6 Galabert (Jean).
7 Salusse (Jean).
8 Bry (Alain).
9 Menard (Pierre).
10 Gaslin (Robert).
11 Caumont (de) (Robert).
12 Denieul (Michel).
13 Contal (Pierre).
14 Dorin (Bernard).
15 Baeyens (André).
16 Cuvillier (Philippe).
17 Paulin (Emile).
18 Nebot (Guy).
19 Sanances (Henri).
20 Rousseau (Jacques).
21 Ulmo (Yves).
22 Hackett (Mme) (Anne-Marie), née Le Brun.
23 Chazel (Alain).
24 Monestier (Jacques).
25 Mayet (Mlle) (Jacqueline).
26 Dominjon (Georges).
27 Gérardin (Jean).
28 Questiaux (Mme) (Nicole).
29 Maillait (Bernard).
30 Guillabert (Pierre).
31 Monod (Jérôme).
32 Germa (Pierre).
33 Brelaz (Maurice).
34 Ronze (Bernard).
35 Rossillon (Philippe).
36 Galmot (Yves).
37 Lannoy (Pierre).
38 Kessler (Philippe).
39 Marchat (Philippe).
40 Balladur (Edouard).
41 Schopflin (Pierre).
42 Moulias (Georges).
43 Capion (Joseph).
44 Belle (Jacques).
45 Bonnet (Jacques).
46 Trapenard (Alain).
47 Guibert (Laurent).
48 Gallot (Michel).
49 Michaud (Georges).
50 Delacour (Jean).
51 Lucq (Jean).
52 Fabre (Francis).
53 Quandalle (Jean).
54 Calvet (Jacques).
55 Lapautre (René).
56 Jean (Pierre).
57 Torchet (Jean).
58 Chavranski (Henri).
59 Grenier (Alain).
60 Marien (Pierre).
61 Arbelot (Jean).
62 Creissel (Lucien).

Art. 2. — Suivant l'ordre de classement établi par le jury, les candidats dont les noms suivent sont nommés en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration du second concours :

1 Colombier (André).
2 Lustig (Aloyse).
3 Kerlan (Pierre).
4 Marandet (Philippe).
5 Susini (Napoléon).
6 Bosc (Bernard).
7 Dupré (Gérard).
8 Fournier (Pierre).
9 Dubouis (Maurice).
10 Edin (Jacques).
11 Salomon (Jean-Claude).
12 Lecomte (Gabriel).
13 Bourg (Jean-Marie).
14 Renauld (Philippe).
15 Laurencine (Franck).
16 Bougle (Jean).
17 Picot (Raymond).
18 Bailly (Jean-Marie).
19 Delmas (Yvon).
20 Favitski (de) (Dimitri).
21 Camata (Eugène).
22 Beilon (Louis).
23 Mounet (Jean).
24 Schmitt (Pierre).
25 Theys (Maurice).
26 Malaud (Philippe).
27 Lavaud (Yvon).
28 Derouin (Daniel).
29 Cantais (Marcel).
30 Rougie (Gabriel).
31 Charrier (James).
32 Prévost (Robert).
33 Jarno (Alain).
34 Degenne (Henri).
35 Luc (Jean).
36 Veil (Antoine).
37 Rouslide (René).
38 Marc (Gilbert).
39 Bourdon (Jean).
40 Joyeux (Henri).
41 Petit (René).
42 Baudrier (Jacques).
43 Langlade (François).
44 Legrand (Jacques).
45 Caplat (Guy).
46 Mestraud (Gérard).
47 Siegel (Maurice).
48 Hourcaillou (Robert).
49 Neuville (Eugène).
50 Tresarrieu (Henri).
51 Malaurie (Christian).
52 Denoueix (Jean).
53 Chatel (François).
54 Chausson (Georges).
55 Le Fol (Jacques).
56 Jacquot (Pierre).
57 Didon (Albert).
58 Murat (Jean).
59 Lamy (Robert).
60 Delille (René).
61 Besson (Jean).
62 Castaingts (Jean).
63 Dumoulin (Roger).
64 Lebreton (Claude).
65 Civeyrel (Maurice).

Art. 3. — Les visites médicales prévues par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 seront subies lors de l'entrée à l'école.

Art. 4. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à dater du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAURICE ARCARD.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 22 décembre 1952 portant élévation de classe et détachement d'un sous-préfet.

Par décret en date du 22 décembre 1952, M. Bonhore (Guy), sous-préfet de 1re classe, directeur du cabinet du préfet de la Guyane, est élevé à la hors-classe et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères.

En cette qualité, M. Bonhore sera placé en position de service détaché.

Décret du 22 décembre 1952 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 22 décembre 1952, M. Dissler (Roland), sous-préfet de 2e classe en service détaché, est élevé à la 1re classe.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 décembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 12 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 2 décembre 1952 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été accordée aux officiers mariniers et marins dont les noms suivent :

(Pour compter du 11 novembre 1952.)

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES
(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-391 du 26 avril 1949.)

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

TABLEAU NORMAL

1. — *Armuriers, boulangers, canonniers, charpentiers, chauffeurs, cuisiniers, détecteurs, électriciens, électriciens d'artillerie, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers, mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers, torpilleurs.*

Le Breton (Jean), second maître chauffeur, mle 2598-B-30; 22 ans 9 mois de services.
Brenneur (Noël), maître électricien, mle 2563-B-31; 21 ans 2 mois de services.
Omnes (Jean), second maître canonnier, mle 1768-B-31; 21 ans 8 mois de services.
Billant (Alain), second maître manœuvrier, mle 2696-B-35; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Malterre (Louis), second maître torpilleur, mle 1419 C-29; 23 ans 8 mois de services.
Kérouedan (Pierre), maître électricien, mle 2648-B-30; 22 ans 3 mois de services.
Ludger (Victor), premier maître canonnier, mle 3621-B-31; 18 ans 6 mois de services.
Gosselin (Zéphyr), second maître canonnier, mle 1212-C-33; 19 ans 11 mois de services.
Cochard (Edmond), second maître mécanicien, mle 1279-R-32; 20 ans 2 mois de services.
Rivière (Paul), quartier-maître 1re classe chauffeur, mle 748-R-33; 19 ans 7 mois de services.
Morvan (Yves), second maître canonnier, mle 1626-B-32; 20 ans 7 mois de services.
Cru (Louis), quartier-maître canonnier, mle 1011-T-32; 20 ans 2 mois de services.
Stéphan (Paul), maître canonnier, mle 2565-B-31; 21 ans 2 mois de services. Cité.
Baron (Pierre), second maître chauffeur, mle 603-L-34; 18 ans 8 mois de services.
Tian Sio Po (Emile), second maître mécanicien, mle 6025-T-30; 23 ans de services.

Sohier (Georges), second maître canonnier, mle 242-C-35; 17 ans 10 mois de services.
Le Fur (Alphonse), second maître canonnier, mle 1262-L-31; 21 ans de services. Cité.
Le Mignon (Victor), second maître manœuvrier, mle 3568-B-32; 20 ans de services.

2. — *Cloirons, commis aux vivres, cordonniers, équipages, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, musiciens mobiles, secrétaires militaires, tailleurs, transfidistes.*

Quéré (Alexandre), maître fourrier, mle 911-B-30; 22 ans 8 mois de services.
Delpech (Raymond), maître secrétaire, mle 326-R-32; 18 ans 6 mois de services.
Gourvez (Jean), maître fusilier, mle 2506-B-32; 20 ans 2 mois de services.
Kerebel (Jérôme), second maître fusilier, mle 1192-B-31; 21 ans 9 mois de services. Cité.
Brezac (Joseph), maître fusilier, mle 164-L-31; 21 ans 10 mois de services.
Le Bars (Roger), second maître fusilier, mle 422-L-33; 19 ans 9 mois de services.

3 — *Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de D. C. A., commis greffiers, gardiens de prison, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers, marins de directions de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens électriciens d'équipement non volants, musiciens sédentaires, photographes d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux.*

Mace (Clovis), premier maître canonnier D. C. A., mle 1122-R-29; 21 ans de services. Cité.
Treillard (Alphonse), second maître canonnier D. C. A., mle 473-R-30; 19 ans 3 mois de services.
Aroug Ahmed, premier maître canonnier D. C. A., mle 959-Biz-31; 19 ans de services.
Orsini (Maxime), second maître guetteur sémaphorique, mle 3610-27-5, 25 ans de services.
Ali ben Abdelkader, second maître manœuvrier, mle 6811-BHT; 21 ans de services.
Mallet (Eugène), second maître canonnier D. C. A., mle 813-L-30; 21 ans 5 mois de services.
Maizi (Guellil), maître fusilier, mle 5141-BHA; 19 ans de services.
Del Rey (Jean), second maître canonnier D. C. A., mle 411 Biz-31; 21 ans de services.

Décret n° 52-1355 du 22 décembre 1952 portant création d'un tribunal militaire de cassation pour les territoires de Tunisie et de la zone française de l'empire chérifien déclarés en état de siège.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire,

Vu le décret du 21 janvier 1931 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 mars 1928 aux colonies autres que l'Algérie, aux pays de protectorat et aux territoires relevant du ministre des colonies;

Vu l'article 3 de la loi n° 52-1319 du 13 décembre 1952 modifiant les articles 159, 172 et 185 du code de justice militaire;

Vu le décret beylical du 1er septembre 1939 déclarant l'état de siège dans la régence de Tunis;

Vu l'ordre du 1er septembre 1939 du commissaire résident général proclamant l'état de siège au Maroc;

Vu le décret du 9 octobre 1947 instituant en temps de paix les tribunaux militaires permanents de Tunis et de Casablanca;

Vu le décret du 24 septembre 1952 modifiant le précédent, portant institution d'un deuxième tribunal militaire permanent à Tunis,

Décrète:

Art. 1er. — Il est établi à Alger un tribunal militaire de cassation dont le ressort comprend toute la Tunisie et toute la zone française de l'empire chérifien.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DEPLAT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 19 décembre 1952. Il est ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 6.561.265.923 F, applicable au chapitre 9002: « Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée », du budget de la défense nationale (section Air).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté interministériel du 20 décembre 1952. Il est ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 507.920.515 F, applicable pour la totalité au chapitre 9002: « Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée », du budget de la défense nationale (section Air).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté interministériel en date du 20 décembre 1952. Il est ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 30 millions de francs, applicable au chapitre 9004: « Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases », du budget de la défense nationale (section Marine).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1953

ARMÉE ACTIVE

Sont inscrits au tableau d'avancement pour 1953:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Latourrette (Laurent-Félix-Marie-Lucien), D. E. M.
2 Lahache (Jean-Marie-Pol).
3 Craplet (Jean-Bernard-Georges), B. P.
4 Moneglia (Vincent-Edme), B. E. M., B. O. A.
5 Barlier (Jean-Auguste-Victor), B. E. M., B. O. A.
6 Laimay (Edmond-Alexandre).
7 Boulanger (Pierre-Gabriel), B. E. M. S.
8 Fritsch (Michel-Gustave-René), B. E. M.
9 Bastiani (Gaston-Henri-Fernand), B. E. M.
10 Constans (Jean-Mary-Robert), B. E. M.
11 Pelletérat de Borde (Auguste-Marie-Paul), B. E. M.
12 De Susbielle (Marie-Jean-François), B. E. M., B. O. A.
13 De Bary (Brice-André-Jean), D. E. M.
14 Rouyer (André-Ernest), B. E. M.

Tableau exceptionnel 1952.

1 Marguet (Louis-Alexandre).

Inscriptions nouvelles.

1 Bablon (Gabriel-Eugène-Célestin).
2 Laffargue (Louis-Raymond).
3 Berge (Georges-Roger-Pierre), B. P.
4 De Rocca-Serra (Henry-Jules-Marie-Eugène).
5 Roussanne (Victor-Etienne-Léon-Fernand), B. E. M.
6 Delafoy (Pierre-Eugène-Edmond-Marcel).

7 Jaubert (Jacques-Marius), D. E. M.
8 Perries (Sylvain-Yvon).
9 Le Monies de Sagazan (Henry-Louis).
10 Launey (Henri-Albert).
11 Daigny (Fernand-Achille-Désiré).
12 Clarlet (Philibert-Charles-Joseph), B. E. M.
13 Dor (Louis-Charles-René), B. E. M.
14 Sore (Jean-Marie-Elie-Albert), B. E. M., B. O. A.
15 De Ligniville (Jean-Marie-Albert).
16 De Malezieux du Hamel (Guy-Henri-Edouard-Martin).
17 Mazurie (Léon-Jean-Marie), B. E. M., B. O. A.
18 Amann (René-Alphonse-Joseph).
19 Boyer-Vidal (Pierre-Maurice), B. E. M.
20 Strauss (Jacques), B. E. M. S., B. E. M.
21 Chaverebière de Sal (André-Marie-Edouard-Philippe), D. E. M.
22 Barrère (Jean-Julien).
23 D'Haranguier de Quincerot (Marie-Joseph-Claude), B. E. M.
24 Mariaux (Lucien-Jacques), B. E. M. S., D. E. M.
25 D'Esclaibes (Henri-Adrien-Joseph-Marie), B. E. M.
26 De Cockborne (Guy-Marie-Robert), B. P.
27 Héritier (Georges-Jules-Victor), B. E. M. S., B. E. M., B. O. A.
28 Ducournau (Paul), B. E. M. S., B. P.

Officier servant sous le régime du décret du 7 février 1910.

1 Soukehal Layachi ben Ahmed.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Reliquat du tableau 1952.

1 Godard (Yves-Jean-Antoine-Noël), B. P.
2 Limon-Duparcmeur (Alain-Victor-Auguste-Marie).
3 Brochet (Maurice-Pierre-Claude).
4 Henry (Paul-Hippolyte-Marie), B. O. A.
5 Terce (Henri-Léon-Jacques).
6 Deicros (Gaston).
7 De France (Emmanuel-Raoul-Marie), D. E. M. S., D. E. M.
8 Blanc (René-Jules-Anne), D. E. M., B. P.
9 Venot (Philibert-Pierre).
10 Chaney (Pierre-Charles-Eugène).
11 Sandreschi (Barthélémy-Antoine).
12 Goujon (Pierre-Louis-Jean), B. E. M. S.
13 De Boissieu (Georges-Marie), B. E. M. S.
14 Neri (Virgile-Félix), D. E. M.
15 Bonhoure (Albert-Jean-Charles), D. E. M.
16 Goussault (Michel), D. E. M.
17 Lenoir (Raoul-Jean-Paul).
18 De Sushelle (Marie-Georges-Bernard), D. E. M., B. O. A.
19 Audoul (Marc-Jean).
20 Tricottet (Jean-Louis).
21 Gaume (Jean-Charles-Marie), B. E. M., B. E. M. S.
22 Fille-Lambie (Henri-Jean), B. P.

Tableau exceptionnel 1952.

1 Larroumets (Henri-Pierre-Jean).
2 Thevenon (Henri-Jean), D. E. M.
3 Desaphy (Raymond-André).

Inscriptions nouvelles.

1 Soulier (Jean-René), D. E. M.
2 Saint-Martin (Jean-Auguste-Louis).
3 Cordoliani (Albert-Sébastien).
4 De Benoit de Lapaillone (René-Henri-Victor).
5 D'Augustin de Bourguisson (Yves-Marie-Charles-Victor).
6 Bouchon (Charles-Paul-Georges-Marcel).
7 Forest (Camille-Adolphe-Emile-Jean), D. E. M.
8 Govys (Marcel), B. O. A.
9 Devillars (Marie-Marcel-Pierre), D. E. M.
10 Huon de Kermadec (Hervé-Louis-Charles).
11 Delon (Adrien-Louis-Martial).
12 Sirvent (Etienne-Alexis-Camille).
13 Gauchet (Georges-Christophe).
14 Ayzac (Noël-Jean-Baptiste), D. E. M.
15 Le Bouteiller (Pierre-Olivier-Marie-Joseph-Anne).
16 Fière (Michel-Joseph).
17 Bie (Firmin-Pierre), B. E. M. S., B. E. M., B. P.
18 Escolier (Eugène), D. E. M.
19 Borius (Marcel-Charles-Léon).
20 Randon (Louis-André-Ferdinand).
21 Nard (Jean-Marie-André).
22 Chery (Charles-Louis).
23 Orsini (François-Henri-Napoléon).
24 Alfonsi (Joseph).
25 Ruault (Pierre-Joseph).
26 Ponvienne (Jean-Angélo-Marie), B. O. A.
27 Spitz (Charles-Cyrille), B. O. A.
28 David (Maurice-Félix-Théodore).
29 Lallemand (Adolphe-Louis-Marie).
30 Bureau (Marcel).
31 Robbe (Joseph-Vital-Louis-Emile).
32 Jourdanet (Pierre-Louis), D. E. M.
33 André (Yves-Clément-Paul-André), D. E. M., B. P.
34 Amarre (Maurice - Albert-Auguste-Henri), D.E.M., B.O.A.
35 Grisez (André-Jacques-Henri).
36 Gonzales de Linares (Antoine-Marie-Gaston-Hilaire).
37 Colleou (François-Louis-Mathurin).
38 Gautherot (Roland-François).
39 Delhumeau (Jean-Henri).
40 Py (Robert-André-Jean-Marie).
41 Marchi (Paul-Ernest).
42 De la Brosse (Pierre-Hubert-Jacques), D. E. M.
43 Legourd (Charles-Georges).
44 Poirel (Auguste-Henri-Léon-Joseph-Calixte).
45 Le Begue de Germiny (François-Marie-Robert), B.E.M.S.
46 Paoli (Jean-François-Henri), D. E. M.
47 Midrouillet (Georges-Charles).
48 Lajouanie (Etienne-Marie-Joseph-André).
49 Giroult (André - Maurice-Philbert), B. E. M., B. O. A.
50 Rohmer (Théophile-François).
51 Ollion (Paul-Marie-Eugène), B. P.
52 Glises de La Rivière (Léon-Alexandre-Marie-René).
53 Chombart de Lauwe (Marc-Henry-Jean), D. E. M.
54 Sourlier (André-Jean-Marie-Victor), B. O. A.
55 Santini (Paul).
56 Gazeau (Claude-Benoit-Emile-Ernest-François).
57 Lejosne (Pierre-Jules-Joseph-Louis).
58 Lesur (Jean-Marie-Henri), B. P.
59 Calmettes (Jean-Joseph).
60 Senges (Gaston-Maurice), D. E. M.
61 Andolenko (Serge), D. E. M.
62 Petit (Bernard-Emile-Charles), B. E. M.
63 Bissières (Pierre-Ferdinand-Maurice-Jean-Marie).
64 Wirth (Henri), B. E. M. S.
65 Millet (Robert-Désiré).
66 Leroy (Christian-Marie-André).
67 Cavard (Jacques-Eugène-François-Etienne), B. E. M., B. P.
68 Leboube (Louis-Eugène-Georges).
69 Guerin (Raymond-Paul-Marie-Joseph).
70 Du Couedic de Kergoaler (Yves-Arthur-René-Marie).
71 Des Touches (Eugène-Edouard-André).
72 Brunet (Jacques-Marie-Paul), D. E. M.
73 Debril-Loiseau (Jean-Léon-Georges).
74 Landry (Jean-Baptiste-Roland)
75 Viala (Jean-Emile-Joseph), D. E. M.
76 Favreau (Gabriel-Eugène), D. E. M.
77 Lecointe (Gérard-Pierre-Louis-François-Armand-Julien), B. E. M. S.
78 Arnould (Jean-Marie-François), B. E. M.
79 Rouvin (Bernard-Marie-Amédée-Alexandre).
80 Menard (André-Jules-Pierre), B. E. M. S.
81 Lucasseau (Lucien-Paul-Germain).
82 Thiebaut (Pierre).
83 Le Merle de Beaufond (Guy-Alfred-Maurice-Marie). Titres exceptionnels. 10 citations, dont 9 en Extrême-Orient.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Ganaye (François-Camille), B. P.
2 Maquet (André-Pierre-Emmanuel).
3 Saby (Albert-Marius).
4 Barfety (Paul-Marie-Joseph), D. E. M.
5 Gastaud (Pierre-Eugène-Julien-Théodore).
6 Le Bourgeois (Jean-Yves-Albert-Marie-Gérard).
7 Maron (Georges-Hippolyte).
8 Santraille (Joseph-Jacques-Joachim), D. T.
9 De Colnet (Pierre), D. E. M.
10 Thenoz (Michel-Benjamin).
11 Chiron de La Casinière (Henri-Charles-Jean-Marie).
12 Vincent (Pierre-Marie-Jean).
13 Robert (Pierre-Maurice-Bernard), B. P.
14 Gois (Charles-Louis-Victor).
15 Thebaut (Maurice-Eugène).
16 De Clarens (Guy-Marie-Jean-Gabriel), D. E. M.
17 Julliot (André).
18 Calve (Gérard).
19 De La Barre de Nanteuil (Hugues-Marie-Joseph-Charles), D. E. M.
20 Selignat (Maurice-François-Marius-Camille), D. E. M.
21 Hubert (Charles-Joseph).
22 Brochen (Georges-Alfred-Pierre).
23 Fritsch (Jacques-René), D. E. M.
24 Santus (Pierre-Gaston-Camille), D. E. M.
25 Richard (André-Lucien-Emile).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Bouchard (Xavier-Joseph-Marie), D. E. M.
2 Marteau (Alain-Marcel-Alphonse-Gustave).
3 Maillot (Marcel-Edmond-Ernest).
4 De Torquat de La Coulerie (Roger-Marie-Joseph).
5 Giese (Henri-Charles), B. O. A., B. P.
6 Rieu-Boussut (Jean-Baptiste-Etienne).
7 Nougues (Jean-Félix-Joseph-René-Eugène), D. E. M.
8 Rouquette (René).
9 Biard (André-Paul-Pierre).

Inscriptions nouvelles.

1 Vadot (Michel-Hubert).
2 Gagneur (Jean-César-Joseph), B. T.
3 Dubos (Charles-Alexis).
4 Liesenfelt (Hubert-Marie-Gabriel).
5 Medori (Séverin-Rénuccio).
6 Le Chatelier (Jean-Jacques), D. E. M.
7 Billet (Jacques-Paul).
8 Labaume (Jean-François).
9 Clerget-Vaucouleurs (François-Joseph).
10 Bertelin (Anne-Marie-Guy).
11 Clemencon (Pierre-Guy).
12 Triomphe (Jean-François).
13 Guimbretiere (Paul-Jean-Baptiste), B. O. A.
14 Dupuy de Querezieux (Claude-Henri-Marie-Gabriel).
15 Voy (Guy-André-Alexis), D. E. M.
16 Vautravers (Henri-Joseph-Michel), B. P.
17 De Bejarry (Armand-Jean-Baptiste).
18 Dupont (Jacques-Henri-Jules).
19 Muller (Victor-Alexis-Jean), B. O. A.
20 Levraux (Jean-Jacques).
21 Jezequel (Yves-Simon-François-Marie).
22 Martin (René).
23 Carayon (Louis-Jean).

24 Leblond (Pierre-Jean-Edouard-Marie), B. P.
25 Boffy (René-Pierre-Eugène), B. P.
26 Faure (Gaston-Pierre-Félix).
27 Coquelet (Henri-Georges).
28 Winckel (Pierre-Paul-Jean).
29 Bonamy (Georges-Marie-Bernard), B. P.
30 Nicolas (Jean), D. E. M.
31 Berdeguer (Marcel-Clément-Louis).
32 Blanchard (Georges-Jean-Louis), D. E. M.
33 Chaix de Lavarene (Guy-Marie-Antoine-Henri).
34 Meizinger (René-Paul), D. E. M.
35 De Lacombe (Guy), D. E. M.
36 Chauveau (Marcel-Yves-Robert).
37 Galharague (Charles-André), D. E. M.
38 Pellat (Gaston-Xavier-Lucien).
39 Laporte (Roger-Pierre-Jean).
40 Allard (Henri).
41 Taddei (Marc-Antoine).
42 Jaffray (Roger-Louis).
43 Tenaillon (Jean-Florent-Auguste).
44 Gaucher (Jacques-Pierre-Léon-Edmond), D. E. M., B. P.
45 Guiraud (Maurice-Victor), D. E. M., B. P.
46 Lapostolle (Jean-Eugène-Gabriel).
47 Rancon (Pierre-Honoré-François), D. E. M.
48 Mengin Lecreulx (Guy-Georges-Paul), B. P.
49 Broussy (Paul-Joseph-Sébastien).
50 Juillon (René-Prosper-Albert).
51 Joana (Pierre-Joseph), D.E.M.
52 Feral (Bernard-Marie-Daniel-Charles-Albert), D. E. M.
53 Colin (Maurice-Paul-Joseph).
54 Thozet (Pierre-Alphonse-Alexandre), D. E. M., B. P.
55 Dehen (Joseph-Marie-Roger), D. E. M.
56 Plassard (Georges-Claude-François), B. P.
57 De Chabot (Emmanuel-Marie-Henry).
58 Corteggiani (Dominique-Antoine-Auguste).
59 Coiffier (Charles-Eugène-Marcel).
60 Ladier (Henri-Paul-Pierre).
61 Hallo (Jean-Pierre).
62 Grand d'Esnon (Henri-Charles-Alexandre).
63 Henry (Maurice-Joseph).
64 Le Guillou (Robert-Auguste-François-Achille).
65 Munier (Jacques-Marie-Alfred-Joseph), D. E. M.
66 Lintilhac (Jacques-Claude), D. E. M.
67 Perot (Roland-Jules).
68 De Peretti (Jacques-Alphonse).
69 Roehrich (Christian-Georges-Albert), B. P.
70 Pignol (Charles-Edouard).
71 Koltes (Edouard-Georges).
72 Ezault (Lucien).
73 Beurotte (Maurice-Jules).
74 Blin (Max-Léon-Marie).
75 Guillot (Eugène-André).
76 Gallais (Régis-Yvon-Louis), D. E. M.
77 Tchernomazenko (Constantin).
78 Chenel (Charles-Maurice), D. E. M.
79 Moullart de Villmarest (Gaëtan-Marie-Joseph).
80 Pepin Lehalleur (François-Marie-René), D.E.M., B.O.A.
81 Michel (Emile-Auguste-Edmond).
82 Pfister (Pierre).
83 Rey (Marcel-Antonin).
84 Hubert (Pierre).
85 Pochat (Raymond-Aimé), D. E. M.
86 Veron (René-Léon-Paul).
87 Mairal-Bernard (Emile), D. E. M.
88 Tutone (Jean-Jacques-Antoine).
89 Texier (Georges).
90 Le Toullec (Joseph-Jacques-Prosper).
91 Crespin (Marceau-Roger), B.P.

Titres exceptionnels, 11 citations, 3 blessures, médaille des évadés.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1949

Reliquat du tableau 1952.

1 Khentouche Leulmi Ben Lakhdar.
2 Rafa Ahmed Ben Rabah.

Inscription nouvelle.

1 Zouatim Charef.

OFFICIERS SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Inscriptions nouvelles.

1 Lontcharitch (Dobrivoye).
2 Sisowath (Monireth).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Varenne (Raymond-Jean).
2 Jorant (Michel-Antoine-René-Louis).
3 Olivier (Henri-Lucien).
4 Lacaze (Jeannou).
5 Nicot (Pierre-Gaston-Emmanuel).
6 Luby (Jean-François).
7 Hauer (Joseph).
8 Bouchend'homme (Jean-Jacques).
9 Brem (Jean-Henri-B.-P.).
10 Malbert (Gaston-Géraud-Jean-Marie).
11 Zalay (René-André).
12 Daugeron (Roger-Jean-Louis-Jules).
13 Peylet (Pierre-Jean-Yves).
14 Lamy (Jean-Louis-André).
15 Wuyam (Jean-Pierre).
16 Rousselot (Pierre-Marie-Léon), B. P.
17 Bayle (Robert-Paul-André), B. P.
18 De Suremain (Michel-Marie-Henri).
19 Souyri (André-Pierre-Marc-Adrien).
20 Sirvent (Jean-Joseph).
21 Comet (Pierre-Auguste-François).
22 Bertagnolio (Paul-Jean).
23 Berges (Robert-Jean).
24 Boyer (Louis-Paul-André).
25 Rolland (Paul-André-Francis).
26 Moizan (Fernand-Vincent).
27 Le Noble (Michel-Emile-Marie-Joseph-Gérard).
28 Thomas (Pierre-Alban).
29 Bore (Pierre-Christian), B. P.
30 Boudet (Philippe-Marie-Jean-Roger).
31 Moreau (Marcel-René-Maurice).
32 Breton (Fernand-André).
33 Jeanjean (Ernest-René).
34 Pageot (Raymond-André).
35 Desideri (Xavier).
36 Pasquier de Franclieu (Marie-Hubert-Henri).
37 Squelart (Marcel-Eugène).
38 Cavasse (Pierre-Henri-Marie-Gaston), B. P.
39 Carnet (Jean-Robert).
40 Robin (Georges-Jean), B. P.
41 Raffin (Bernard-John-Jacques-Marie), B. P.
42 Obry (Jean-Eugène-Emile), B. P.
43 Malezieux-Dehon (Jacques-Jean-Henri-Louis).
44 Mordacq (Ernest-Abel-Elie).
45 Hermellin (Gabriel-Désiré).
46 Sieffert (André-Jean).
47 Druart (Edmond-Jean-Marcel).
48 Noël (Jacques-Fernand-Marcel), B. P.
49 Lemaire (Jacques-Gaston-Ernest), B. P.
50 Marty (Albert-Henry-Antoine).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Glabbiconi (François).
2 Marquet (René-Jean).
3 Bertany (Robert-Pierre).
4 Rouquette (Henri-Sylvain), B. P.
5 Chiaramonti (Edmond).
6 Liron (Jean), B. P.
7 Jarrige (Jean-Antoine-Pierre).
8 Guillon (Pierre-Paul-Alfred).
9 Gueguen (Emile-René), B. P.
10 Buonfils (Alexis-Césaire-Joseph-Antoine), B. P. Titres exceptionnels en E. O.
11 Borel (Roger-Julien-Joseph), B. P. Titres exceptionnels, 6 citations dont 5 en E. O. 2 blessures en E. O.
12 Boulon (René-Michel), B. P. Titres exceptionnels 6 citations dont 5 en E. O.

Inscription nouvelles.

1 Boissat (Paul-Pierre).
2 Jean-Paul (Cyprien-Marius).
3 Haiftermayer (Guy-Edouard-Robert-Ghislain).
4 Coquelle (Jean-Pierre-Clément).
5 Corlet (Francis-Henri-Auguste), B. P.
6 Juif (Delphin-Victor-Emile)
7 Rousseau (Marcel).
8 Wingert (Ernest-Louis).
9 Piquet (Roger-Félix).
10 Gautheron (Jean-Raymond).
11 Leveque (Jean-Maurice).
12 De la Chaise (Philippe-Abel-Jules-Bernard).
13 Vaissie (René), B. P.
14 Mozat (Gérard-Claude-François-Marie), B. P.
15 D'Aboville (Hubert-Marie-Henri).
16 Steiner (Jean-Paul).
17 Faugeron (Marcel-Léon).
18 Manteau (Paul-Fernand-Marie).
19 Morhain (Roland-Marie).
20 Hym (Marie-Auguste-Pierre).
21 Prevot (Jean-René), B. P.
22 Guiknecht (Henri-Charles). Titres exceptionnels. 6 citations dont 5 en E. O., 1 blessure en E. O.
23 Hanns (Emile-André). Titres exceptionnels. 6 citations dont 4 en E. O., Médaille de la Résistance.
24 Pujos (André-Léon).
25 Loonis (Louis-Daniel).
26 Camrubi (Elie-Joseph).
27 Pozzo di Borgo (Alexis-Théodore).
28 Mouile (Paul-Dominique).
29 Nougaro (Georges-Eugène).
30 Teissandier (René-Armand-Marie).
31 Mareau (Joseph-Victor-Marcel).
32 Bienvault (Roland-Charles).
33 Beck (Serge).
34 Botella (Norbert-Philippe-Noël).
35 Lartigue (André-Jean), B. P.
36 Haicault (Pierre).
37 Bosshardt (François-Roger-Ernest-Alfred).
38 Guenin (Jean-Léon-Raoul).
39 De Laguiche (Renaud-Jacques-Marie).
40 Grasser (Pierre-François-Charles).
41 Geze (Robert-Henri-René-Marie), B. P.
42 Brouquisse (Guy-Aimé).
43 You (Bernard), B. P.
44 Delafond (Charles-Jean), B. P.
45 Fourre (Roger-Paul-Marie).
46 De La Grople de Chantérac (Stanislas-Louis-Honoré).
47 Brenac (Maurice-Georges-Emile).
48 Butruille (Gonzague-Albert-Marie-Joseph).
49 Darieguy (Jean-Jules-Charles-Louis-André).
50 Philippe (Marcel).
51 Benoistel (Joseph-Marie-Charles-Aubin).
52 Boone Arbod Dorssat de Laperousse (Wilfrid).
53 Gamas (Jean-Claude-Jules), B. P.
54 Delfosse (Guy-Georges), B. P.
55 Dauphin (Gilbert-Clotaire-Anatole), B. P.
56 Roquebert (Emmanuel-Joseph-Louis).
57 Bouchacourt (Emmanuel-Marie-Joseph-Gaston), B. P.
58 Landel (François).
59 Chaumet (Pierre-François-Marie).
60 Babin de Lignac (François-Marie-Bernard).
61 Cecilia (Firmin-René-Jacques).
62 Gardes (Raymond-François-Eugène), B. P.
63 Morraglia (Paul-Claude-François).
64 Morvan (André-Jean-Félix).
65 Teste (René-Marcel).
66 Lacroze (Lucien-Eugène).
67 Le Bourhis (Raymond-Roger-Etienne-Louis-Marie).
68 Vuillerot (Roger-Léonce).
69 Ribadoux (Georges-Marc).
70 Pillet (François-Marie-Henri).
71 Danse (René-Paul-Marie-Joseph), B. P.
72 Ducom (Norbert), B. P.
73 Aupy (René).
74 Rouch (Max-Pierre).
75 Meistermann (Louis-Jules).
76 Blondel (Jean-Henri-Désiré).
77 Guennal (Albert-Jean-Marie), B. P.
78 Brassens (Michel-Daniel-Emile), B. P.
79 Schmitt (Robert-Joseph).
80 Vial (Claudius-Lucien-Francis), B. P.
81 Maréchal (André), B. P.
82 Bermond (Emile-Marie-Camille).

83 Carretier (Guy-Maurice-Fernand).
84 Davig (Roland-Georges-Louis-Marie).
85 Perez (Georges-Constant).
86 Piccato (Léonce-Laurent-Michel).
87 Morin (Henri-François).
88 Jouvenelle (Jean-Henri).
89 Desroche (Pierre-Hubert).
90 Adam (Victor-Marie).
91 Chrétien (Lucien-Octave).
92 Pietri (Antoine).
93 Sejalon (Robert-Pierre), B. P.
94 Planes (Jean-Joseph).
95 Ramon (André-François-Joseph).
96 Borde (Robert-Louis).
97 Maury (Jean-Justin), B. P.
98 Zahm (Jacques-Jean-Louis).
99 Barres (Claude-Maurice-Henri), B. P. Titres exceptionnels. 5 citations dont 3 en E. O., 1 blessure en E. O.
100 Goria (Jean), B. P. Titres exceptionnels. 6 citations dont 3 en E. O., 3 blessures dont 1 en E. O. Médaille des évadés.
101 Muelle (Raymond-Frédéric), B. P. Titres exceptionnels. 6 citations dont 2 en E. O., 1 blessure en E. O.
102 Caubet (Hubert-Maurice-Paul). Titres exceptionnels, 5 citations dont 3 en Extrême-Orient, 4 blessures dont 2 en Extrême-Orient.
103 Sabourin (Yves-Félix-Marie). Titres exceptionnels, 3 citations en Extrême-Orient, 4 blessures en Extrême-Orient.
104 Megnou (Pierre-Bernard). Titres exceptionnels, 8 citations dont 2 en Extrême-Orient, 2 blessures.
105 Robert (Maurice-Georges). Titres exceptionnels, 7 citations dont 5 en Extrême-Orient, 3 blessures dont 2 en Extrême-Orient. Médaille Résistance et médaille des évadés.
106 Perrier (Guy-Jean), B. P. Titres exceptionnels, 6 citations en Extrême-Orient.
107 L'Héritier (Louis-Fernand). Titres exceptionnels, 6 citations dont 3 en Extrême-Orient, 4 blessures dont 1 en Extrême-Orient.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Tableau exceptionnel 1952.

1 Larbi ben Hadj Kacem.

Inscriptions nouvelles.

1 Otmane Assid.
2 Redouane Admed.
3 Amar ben Amar.
4 Fergan Djellabi. Titres exceptionnels, 2 citations dont 1 en Extrême-Orient.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Inscription nouvelle.

1 Kistner (David).

Pour le grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants:

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

1 Machkouri Mohamed.
2 Miloudi ben Hadj ben Tahar ben Ahmed.
3 Ali ben Ahmed ben Abdallah
4 Mohamed ben Ahmed ben M'Bark el Alaoui.
5 Benyoussef Abdelhamid ben Abdesslam.

OFFICIERS SERVANT A TITRE ÉTRANGER

1 Mares (François).
2 Elrikh (Alexandre).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Tableau exceptionnel 1952.

1 Deladeuille (Pierre-Louis-Fernand).
2 Antoine (Marcel-Emile).
3 Paolacci (François).

Inscriptions nouvelles.

M. l'aspirant:

1 Estrade (André-Jacques-Pierre).

MM. les sous-officiers:

1 Taillier (André-Aimable).
2 Girard (Pierre).
3 Coquet (Gérard-Arsène).
4 Germanotti (Lucien-Augustin-Philippe).
5 Andujar (André).
6 Grevillot (Maurice-Florian-Alphonse).
7 Loncol (Paul-Emile-Gabriel).
8 Garaud (René-Emile-Désiré).
9 Rey (Roger-Emile).
10 Scabello (André-René).
11 Cerenini (Clément).
12 Druge (Roger-André).
13 Degrasse (Eugène-Léon).
14 Dufrechou (Louis-Jean).
15 Mogavero (Bastiano).
16 Sergent (Jean-Julien).
17 Dupriez (Louis-Henri).
18 Blanchard (Clovis-Alexandre).
19 Baudet (Mathurin-Jean-Marie-Joseph).
20 Gantet (Max-René).
21 Duhamel (Olivier-Célestin), B. P.
22 Alcalde (René-Paul).
23 Longin (Gabriel-Joseph-Léopold).
24 Gaudin (Louis-René-Germain).
25 Turquand d'Auzay (Jacques-Marie-Louis-Auguste).
26 Ariot (Albert-Marcel).
27 Morel (André-Jacques-Joseph-Pierre).
28 Vein (Roger-Paul-Robert).
29 Clotet (André-Léon).
30 Luraschi (Bruno-Emile-Angélo).
31 Moreau (André).
32 Vincent (Emile-Albert).
33 Mira (Marcel).
34 Hergas (Robert-Julien-Pierre).
35 Mosconi (Jean-Baptiste).
36 Parod (Lucien-Emile).
37 Le Faucheur (Joseph-Louis-Marie).
38 Rouer (Marcel-Paul-Joseph).
39 Henon (Georges-Raymond-Fernand).
40 Vidal (Lucien-Aimé).
41 Pueyo (Henri).
42 Chaumillon (Jean-Constant-Lucien), B. P.
43 Serres (Paul-Clément).
44 Benet (Emile-François-Baptiste).
45 Dormoy (René-Louis-Camille-Jules).
46 Bertrand (Martin-Henri-Joanès).
47 Claudel (Paul).
48 Meyer (Fernand-Sauveur).
49 Bardiaux (René-Joseph).
50 Goballle (André-Julien), B. P.
51 Chevalme (Michel-Ernest).
52 Lanier (René-Alexandre).
53 Guerin (André-Clément-René).
54 Nicodème (Marcel).
55 Billotte (Georges-Lucien).
56 Lozahic (Jean-François), B. P.
57 Brisorgueil (Pierre-Eugène).
58 Subiros (Joseph-Jean-Germain).
59 Louis (Marcel-Maurice).
60 Turcan (Paul-Marius).
61 Leca (Jules-Michel).
62 Llug (Jaime).
63 Coquelle (Pierre-Alexandre), B. P.
64 Uguen (Claude-Jean-Louis).
65 Jaeck (Louis-Michel-Xavier).
66 Pietri (Nicolas).
67 Ellerich (Pierre-Gilbert).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Hadi ben Beji ben Ali Abdelkader.
2 Lahreche Abdelouahab.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

M. le sous-officier:

Inscription nouvelle.

1 Blanco de La Torre (Frédérico).

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Arnoux de Maison Rouge (Marie-Gilbert-Bernard), B. E. M. S., B. O. A.
2 Balade (Gabriel-Pierre-Louis), B. E. M.
3 Oberlaender (Frantz-Jean).
4 Griblus (André-Frédéric-Léon).

Inscriptions nouvelles.

1 Roumiantsoff (Nicolas-Alexandrovitch).
2 Le Sellier de Chezelles (Jean-Ursin-Maximilien-Marie).
3 Vernier (Clément-Pierre-Marie-Bernard), B. E. M.
4 Seguineau de Preval (Joseph-Marie-Ernest), D. E. M., B. O. A.
5 Arnould (Marie-Charles-Maximilien-Lucien-Gabriel).
6 Le Vacon (Yves-Jean-Marie).
7 Feval (Jean-Marie-Robert).
8 Mulier (Marie-Claudius-Auguste-Jean), B. E. M.
9 Teyssou (Gaston), B. P.
10 De Buretel de Chassey (André-Marie-Gaston).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadrons:

Reliquat du tableau 1952.

1 D'Avout d'Auerstaedt (Henri-Charles-Gaspard), B. O. A.
2 Spitzer (Jean-Pierre-Emile), B. E. M. S.
3 Des Courtils (Marie-René-Louis-Charles), D. E. M., B. O. A.
4 De Chevalier d'Almont (Jean-Albert-Louis-Marie-Georges), D. E. M.
5 Caraveo (Paul-Louis-Philippe).
6 De Lambilly (Amaury-Gabriel-Marie).
7 Audemard d'Alancon (Robert-Jacques), B. O. A.
8 Lavigne (Jean-Yvon).

Inscriptions nouvelles.

1 Tupinier (Gabriel-Marie-Pierre).
2 Mauche (Henri-Philibert-Edouard).
3 Viard (Henri-Louis-Frédéric-Antoine).
4 Granel (Jean).
5 Jouitou (Jean-Emile-Alain-Pierre).
6 De Maupeou d'Ableiges (Gilles-Marie-Hubert).
7 Potier (Georges-Marie-Victor), B. O. A.
8 Testu de Balincourt (Tony-Marie-Robert-Eric).
9 Pallu (Bernard-Germain-Albert).
10 Bonnot (Henri-Antoine-Joseph), B. E. M. S.
11 Buis (Georges-Paul-Gabriel).
12 Guth (Gaston-Louis), B. E. M. S.
13 Barbier de La Serre (André-Adalbert-Arnoult-Marie-Ghislain).
14 D'Ornano (Alphonse-Pierre-François-Marie).
15 De Montardy (René-François-Régis-Arnaud), B. E. M. S., D. E. M.
16 Ducruix (Gaston-Joseph), D. E. M., B. O. A.
17 De la Crua et Talamanca de Carini (Antoine-Philippe-Marie-Joseph-Alex), B. P.
18 Bernard (Guy-Lucien-Armand), D. E. M.
19 Bachelot (Jacques-Pierre-Alphonse-Godefroy).
20 Du Moustier de Canchy (Etienne-Jean-Xavier-Maurice).
21 Decroix (Jean-Jules-Marc-Antoine), B. O. A.
22 Hurault de Vibraye (René-Marie-Léon-Joseph).
23 Wewaere (Jacques-Maurice-Albert), D. E. M., B. O. A.
24 De Sezo (Arnaud-Pierre-Marie-Victor-Romain).
25 Hebrard (Georges-Edouard-Joseph), B. P.
26 Richard (Pierre-Charles), B. E. M. S., B. E. M.
27 Renoult (Marc-Charles).
28 Rivière (Jean-Paul-Gaston).

OFFICIER SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

M. le chef d'escadrons:

1 Rezig Rabah.

Pour le grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Nouel de Tourville de Buzonnière (Julien-Marie-Valentin-Geoffroy).
2 Oddo (Paul - Jean - Marie - Gabriel), D. E. M.
3 Weil (Marcel-Gaston), D. E. M., B. P.
4 Libersart (Serge-Edouard-Marcel).
5 De Coatgouredan (Charles-Edouard).
6 Blosse-Duplan (François-Henri-Camille), D. E. M.
7 Petit (Bernard-Constant-Henri).
8 Donot (Jean-Gabriel-Georges).
9 De Champeaux de La Boulaye (Louis-Marie).
10 Keller (Jean-Charles-Marie).
11 Dufaure de Citres (Marie-Joseph-Henri-Charles-Régis).
12 Crinon (Jean-Paul).
13 Chenu (Pierre-Louis-Marie), D. E. M.
14 Bonnafont (Pierre-Georges-Marie-Joseph), D. E. M.

Tableau exceptionnel 1952.

1 Dumas-Delage (Pierre-Joseph-André).
2 Abrial (Jacques-Raymond-Marie).
3 Grosleron (Guy-Marie-René-Pierre).
4 Richter (Georges-Michel-Louis-Marie), D. E. M.

Inscriptions nouvelles.

1 Puga (Huberto), B. T., D. E. M.
2 Lamaze (Jean-Edmond).
3 Chaboureau (Michel-François-Raoul).
4 Rivard (Georges).
5 Bouchard (Charles-Emile-Servais-Marcel-Roland).
6 De La Chapelle (Yves-Marie-Joseph-Raymond).
7 Faivre d'Arcier (Jean-Marie-Michel-Antoine).
8 Pichon (Louis-Paul-Marie), D. E. M.
9 De La Chapelle (Charles-Gilbert), B. P.
10 Marchand (Maurice-Etienne-Marie).
11 Arnaud (Henry-Alban).
12 Quenot (Raymond-Aurèle-Joseph).
13 Colin (Pierre-Joseph-Alphonse).
14 Vienot de Vaublanc (Jean-Bernard-André-Marie-Maurice).
15 Tavernier (Pierre-Paul-Henri).
16 De Ferry (Christian-Marie-Henri).
17 Perrier (Bernard-Marie-Albert-Henri).
18 Saint-Olive (Christian-Marie-Maurice).
19 Prechac (Louis-Renaud-Jules), B. E. M. S.
20 Baldini (Henri-Georges-Marie).
21 Giresse (Jean).
22 Pifre (Abel-Edouard-Jean-Gérard).
23 Demeocq (Michel-Emmanuel).
24 Collas (Marie-Pierre-Jean-François).
25 Buiretje de Verrières (René-Paul-Joseph-Marie).
26 Prothin (Pierre).
27 Macé de Gastines (Léonce-Marie-Xavier-Amaury).
28 Leman (Auguste-Paul-Marie-Joseph).
29 Tassin de Sainte-Pereuse (Renaud-Melchior-François-Raoul).
30 Raiffaud (André-Louis-Auguste), D. E. M.
31 Lagarde (Paul).
32 Delavenne (Roger-Isidore-Charles).
33 Joyau (Gilbert-Claude-Raymond-Georges), D. E. M.
34 Filliette (Jean-Pierre), D. E. M.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Gilliot (Antoine), B. P.
2 Libault de La Chevasnerie (Jean-Charles-Antoine-Marie).
3 Lorrain (Joseph).
4 Guibal (Bernard-Marie-Jean-Etienne-Ernest).
5 Preaud (Bernard-Marie-Jean).
6 Perrin (Jean-Louis-Marie).
7 De Lassus Saint-Genies (Gérard-Marie-René), B. P.
8 Schutz (Paul-Marie-Louis).
9 Pherivong (Alain-Jean-René).
10 De La Bretoigne de La Valette (Robert-Antoine-Marie-Laurent).
11 Guillaut (Paul-Louis-Jean).
12 Reglade (Claude-Marie-Jacques).
13 Aronio de Romblay (Jean-Marie-Maurice).
14 Willing (Paul-Oscar).
15 Eudeline (Jean-Charles).
16 Thebault (Pierre-Albert-Bertrand).
17 Fourreaux (Gabriel-Marcel).
18 Renard (Robert-Jean).
19 Coenne (Léopold-Gilbert).
20 Rendu (Louis-Marie-Aimé).

Tableau exceptionnel 1952.

1 De Geyer d'Orth (Jean-Georges-Marie).
2 Leroux (Guy-Marie-Léopold-Georges-Antoine), B. P.
3 Gouraud (Donatien-Marie), B. P.
4 Bizart (Alain-Charles-Edmond).
5 Graillat (Louis-Camille-Joseph).
6 De Laffon (Guilhem-Marie-Eugène).
7 Garder (Michel).

Inscriptions nouvelles.

1 Jourdier (Maurice-Antoine-Marie).
2 Baccialone (André-François).
3 De Lacoste Lareymondie (Marc-Léon-Pierre).
4 Duhesme (Guy-François-Jean-Marie).
5 Renaud (Paul-Camille).
6 Michel Flandin (Gaston-Marie-Gustave).
7 Malartre (François-Marie-Henri-Luc).
8 Boidot (Philippe-Marcel-Charles).
9 Vaillant (Jean-Auguste-Charles).
10 Vonderheyden (Guy-Henri-Jules).
11 Roland-Gosselin (Francis-Marie).
12 Morbieu (Jean-Marie-Louis-Antoine).
13 Arlabosse (François-Paul-Emile).
14 Tourret (Bertrand-André-Marie.)
15 Le Harivel de Gonneville (Jean-Marie).
16 Valin (Pierre-Aimable-Alphonse).
17 Combette (Jean-Louis-Joseph).
18 Favre de Thierrens (Guy-Alain).
19 Lejeune (Laurent-Marie-Georges-Jacques).
20 Cornudet (Jean-Marie).
21 De Sesmaisons (Gabriel-Georges-Marie).
22 Domenach (Albert-François Jules).
23 Chavardes (Bernard-Albert-Georges-André).
24 Le Rouzic (Raymond).
25 Doucot (Henri-Yvon-Robert).
26 Rolland (Lucien-Henri-Marcel).
27 Peretti (Jean-Antoine-Alexis).
28 Maillard (Michel-Martial-Marie-Philippe).
29 Masson-Regnault (Jacques-Edmond-Jean).
30 Hautechaud (Maurice-Jean-André).
31 Godard (Maurice-Hubert-Marie-Louis-Jacques).
32 Marzin (Jean-Yves-Alexandre).
33 Lesens (Jean-Albert).
34 Haffner (Edouard-Charles-Eugène).
35 Claudepierre (Gilbert).
36 Le Garrec (Francis).
37 Lanfranchi (François-Xavier).

OFFICIER SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

1 Benhouhou Mohamed ben Said ben Larbi.

Pour le grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

1 Ben Aomar Ahmed ben Mohamed ben Aomar.
2 Lahcen ben Boucheta ben Lhoussine.
3 Ben Aïssa ben Larbi ben Maati.
4 Bouchenafa Bachir ben Missoum.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

1 Stepanovitch (Sava).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Tableau exceptionnel 1952.

1 Issner (Henri).

Inscriptions nouvelles.

1 Carbon (Marcel-Georges-Emile-André).
2 Turck (Gilbert-Paul).
3 Bill (Geoffroy).
4 Jouhannet (Robert).
5 Colson (René-Alexis).
6 Prou (René-Henri-Marie).
7 Broulin (Léon).
8 Andreani (Jacques-Toussaint).
9 Labanhie (Robert-Marcel-Antoine).
10 Brauge (Léon).
11 Landrault (René-Roger).
12 Bost (François).
13 Combebias (Jacques-Louis-Marcel).
14 Lefebvre (Alfred-Arthur-Marcel).
15 Niar Braham.
16 Priola (Dominique).
17 Schneider (Antoine-Ernest).
18 Desaire (Alfred-Félix-César).
19 Cavalin (Joseph-Raymond-Pierre).
20 Gavignet (Georges-Léon-François).
21 Hengy (Joseph).
22 Garnier (Jacques-Louis).
23 Richard (Maurice-Pierre).
24 Jourdain (Raymond-Daniel-François).

Artillerie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Consigny (Michel-Joseph).
2 Lancrenon (Robert-André-Marie), D. E. M.
3 Moinet (Jean-Gervais-Georges).
4 Arnaud (Jean-Frédéric-Pierre-André), B. O. A.
5 Beauvallet (Jacques-Louis-Alexandre-Alfred-Bernard), B. E. M. S.

Inscriptions nouvelles.

1 Garnaud (André-Gabriel-Louis).
2 Pineau (Georges-Henri-Jacques-Pierre).
3 Tingry (Charles-Jean) B. E. M., D. T.
4 Quechon (Charles-Fernand).
5 Fonteneau (André-Henri-Jules), B. O. A.
6 Richard (André-Louis-Henri).
7 Companyo (Paul-Louis-Joseph).
8 Doin (Jean-Charles-Armand-Paul).
9 Tournaire (Louis-Léon-Paul).
10 Mora (Emmanuel).
11 Declercq (Pierre-Jules-Adolphe), B. E. M. S.
12 Brunet (Pierre-Simon-Louis), B. E. M. S.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Reliquat du tableau 1952.

1 Maulbon d'Arbaumont (Bernard-Jules-Marie-Joseph), D. E. M.
2 Bouvier (Gérard-Pierre-Marie-Joseph)
3 Esteulle (Jean-Ernest), B. E. M. S., D. E. M.
4 Cazelles (Bernard-Louis-Paul).
5 Ducani (Dominique-Henri-René), D. E. M.
6 Deforge (Maurice-Louis-René), D. E. M.
7 Mouly (Louis-Maurice).
8 Millet (Paul-Marie-Pierre), D. E. M.
9 Arnaud (Pierre-Henri-Gabriel-Victor), D. E. M.
10 Dulhoste (Marcel), B. E. M. S.

Tableau exceptionnel 1952.

1 Valentin (François-Marcel-Jacques), D. E. M. S.

Inscriptions nouvelles.

1 Boucher (Pierre), D. E. M., B. O. A.
2 Claraz (Auguste-Jean-Léopold).
3 Green de Saint-Marsault de Chatelaillon (Louis-Marie-Pierre), B. O. A.
4 Lavarde (Mac.-Carthy-Florence Justin-Charles).
5 Tourret (Maxime-Jean-Joseph-Vital-Célestin), D. E. M.
6 Pucher (André-Léonard).
7 Burdin (Armand-Emile).
8 Weiss (Jean-Joseph-Robert).
9 Bacquie (Jules-Louis-Claudius).
10 Rougagnou (André-Louis-Antonin).
11 Robin (Jean-Marius), B. T., D. T.
12 Thollot (Pierre-Henri-François-Claude), B. P.
13 Bossy (Robert-Emile-Etienne), D. E. M.
14 Thiolière (Henri-Louis-Ignace).
15 De La Chapelle (Ernest).
16 Herrgott (Jean-Edouard), B. O. A.
17 Mathian (Jean-Emile-Pierre).
18 Mahu (Marcel-Paul).
19 Courson (Paul-Joseph-Gabriel).
20 Deyris (Cyprien-Henri-Pierre).
21 Meunier (Paul-Jean).
22 Apolit (Maurice-Etienne-Marie).
23 Dorron (Robert-Georges-Pierre-Lucien).
24 Chidaine (James).
25 Lesur (Jacques-Marie-Joseph-Etienne-Louis).
26 Basset (Paul), B. O. A.
27 Maire (Pierre-François), B. E. M. S., D. E. M.
28 Hennebert (René-Désiré-Joseph).
29 Fenetre (André-Maurice-François-Georges).
30 Coudert (René-Antoine-François).
31 Pubost (Robert), B. T., D. E. M.
32 Luthereau (Alphonse), B.O.A.
33 Guinard (Jean-Abel-Marie).
34 Le Boucher d'Hérouville (Félix-Marie-Raoul-Gabriel).
35 Leon Dufour (Michel-Gabriel-Henri).
36 Beaulieu (Louis-Marie-Prosper), D. E. M.
37 Therond (Roger-Fernand-Paul).
38 Jubert (Louis-Adolphe), B. T., D. E. M., B. P.
39 Guillet (Pierre-André).

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Vieillard-Baron (Henri-Marie), D. E. M.
2 Perrin (André-Jean-Raymond), B. T., B. P.
3 Humbert (Jacques-Louis-Maurice), B. T.
4 Moulin (Victor-Gustave-François), B. T., B. P.
5 Lafile (Fernand-Paul-Joseph).
6 Mallet (Lucien-François-Dominique).
7 Boutier (Jean-Joseph-Louis), D. E. M.
8 Milliot (Jean-Louis), B. P.
9 Glen (Jean-Baptiste-Pierre).
10 Dubreuil (Jean-Eugène-Maurice).
11 Carrin (Jean-Joseph).
12 Singer (Alfred-Louis-Robert).

Inscriptions nouvelles.

1 Salles (Clément-Etienne).
2 Simula (Pascal-Pierre), B. P.
3 Memudre (Marie-Henri-Maurice).
4 Raclet (Léon-Alix), B. O. A.
5 Barbe (Henri-Ernest).
6 Gordien (Philippe), B. T.
7 Guesdon (Paul-Henri-René).
8 Deschazeaux (Roger-Robert).
9 Combe (René-Laurent-Isidore).
10 Chauchat-Rozier (Henri-Amédée-Jean).
11 Raspaud (André-Pierre-Léonard), B. T.
12 Wener (Joseph-Hilaire), B. T.
13 Decatoire (Constant-Edouard).
14 Rio (Laurent-Alexis).
15 Laurent (Henri-Michel).
16 Auby (Lucien), B. P.
17 Lairy (Jean-Gérard).
18 Mazairey (Christian-Marie-Joseph-Pierre-Maurice).
19 Villard (René-Yves), B. O. B.
20 Jacod (Gaston-Barthélémy-Jean).
21 Houel (Honoré-Guy-Georges).
22 Danguy des Deserts (Henri-Marie-Louis-Charles).
23 Fabre (Robert-Marie-Gonzague-Gabriel), D. E. M.
24 Guilhou (Pierre-François-Marie-Léon).
25 Roux (Pierre-Jules-Henri), D. E. M.
26 Decuq (Henri-Albert).
27 Conte (Achille-Charles-Antoine), D. E. M.
28 Robineau-Bourgneuf (Georges-Guy).
29 Payen (Gaston), D. T.
30 Vareilles (André).
31 Noël (Albert-Charles-Auguste).
32 Lecapiain (Louis-André-Frédéric).
33 Lataste (Armand-François-Joseph), B. T.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Gervais (Jean-Pierre-Auguste).
2 Breteau (André-Jules-Louis), B. P.
3 Guilliet (René-Victor).
4 Guichane (Jean-Marie-Adolphe).
5 Vignon (Robert-Marcel).
6 Girard (Roger-André).
7 Vinot (Paul-Roger).
8 Corbery (Jean-Alexandre-Maximilien).
9 Mariet (Jean-Marc-Hubert).
10 Quintin (Jean-Marie-Pierre).
11 Mariani (Jean-Pierre-Camille), B. P.
12 Cornier (Benoit-Claude-Jean).
13 De La Bigne (Bertrand-Marie-Henry-Xavier).
14 Chuzeville (Marc-Théodore).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Husiaux (Yves-André-René).

Inscriptions nouvelles.

1 Balfourier (Jacques-Marie-Philippe).
2 Barral (René-Robert-Jean).
3 Bouly (François), B. P.
4 Simon (Joseph), titres exceptionnels, 6 citations, 1 blessure en E. O.
5 Pitiot (Jean), titres exceptionnels, 4 citations dont 3 en E. O., 1 blessure en E. O.
6 Coffrand (André-Sylvain), titres exceptionnels, 5 citations dont 4 en E. O.
7 Raffoux (Robert-Eugène), titres exceptionnels, 4 citations en E. O.
8 Mallet (Jean), titres exceptionnels, 4 citations en E. O.
9 Augustin (Jacques-René), titres exceptionnels, 4 citations en E. O.
10 Chabrier (Aimé-Henri-Antoine).
11 Favre (Henri-Cyprien-Marcel).
12 Desgeorges (Antoine-Marius).
13 Roux (Philippe-Victor).
14 Supper (Paul-Joseph).
15 Guillot (Henri-Marie-James-Amélie).
16 Prevot (Guy-Elie-Charles), B. P.
17 Lansac (Jean-Marius).
18 Chupin (Louis-Gabriel-Henri-Marie-Joseph).
19 Rencurel (Louis-Michel).
20 Tahier (Georges-Marie).
21 Saunier (Jacques-Gabriel-Claude).
22 Maitre (Alfred-Georges-René).
23 Follain (Lucien-Raoul).
24 Lacombe (Emile-Eugène).
25 Bardon (Yves-Paul-Maurice).
26 Le Merre (Adolphe-Albert-Alexandre-Lucien).
27 Lang (Jean-Paul-Edouard-Adolphe).
28 Pagand (Henri-Nicolas).
29 Poli (Rémy-Jean-Dominique).
30 Dunaud (Jean-Marie-Joseph).
31 Alric (Jean-Albert-Fernand).
32 Baron (André-Joseph-Louis-Marie), B. P.
33 Tyran (Joseph-Henri-Louis).
34 Robert (Jean-Roger-Claude-Arsène).
35 Bignon (Pierre-Yves-Marie-Dominique).
36 Perrin (Raymond-Ferdinand-Gaston-François).
37 Vital (Bernard-Louis-Joseph).
38 Beal (Louis-François).
39 Pages (Bernard-Martial-François-Marie).
40 Deshaies (Marc-Pierre-Jules), B. P.
41 Boulle (Henri-Charles-Jean).
42 Pierson (Paul-Louis-Joseph).
43 Pont (Joseph-Grégoire).
44 Gendrot (Maurice-Pierre-Ferdinand), B. P.
45 Bernieau (Robert-Henri).
46 Sanchis (Gérard-Jean-Pierre).
47 D'Arcy (Pierre-Marie-Lionel).
48 Montigon (Paul-Gustave).
49 Picot de Moras d'Aligny (Albert-Marie-Fidèle).
50 Duval (José-Auguste).
51 Imbert (Pierre-Alfred).
52 Jeudi de Grissac (Jacques-Marie-Charles), B. P.
53 Mimet (Pierre-Edouard).
54 Thomas (Pierre-Henri-François).
55 Viverge (Jean-Emile-Auguste).
56 Masson (Jean-Eugène).
57 Leduc (Jack-Ernet-Robert), B. P.
58 Andrea (Paul-Emile-Albert), B. P.
59 Dumoniet (Jean-Philibert).
60 Grunfelder (Jean-Henri).
61 Menager (Pierre-Donatien-Laurent).
62 Saurel (Pierre-Robert).
63 Elias (Roger-Joseph-Victor).
64 Paltrault (Pierre).
65 Laplace (André-Albert).
66 Rigal (Hubert-Jean-Jacques), B. P.
67 Faulle (Roger), B. P.
68 Okdra (René-Emile), titres exceptionnels, 5 citations en E. O.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Tableau exceptionnel 1952.

1 Eschbach (Ernest).

Inscriptions nouvelles.

M. l'aspirant:

1 Danel (Pierre-René).

MM. les sous-officiers:

1 Paugam (Roger-Henri-Jean-(Yves), B. P.
2 Weill (Lucien).
3 Mailiary (Roger).
4 Haybrard (Paul-André-Hugo).
5 Lamy (Roger-Jean).
6 Heurtebis (Frédéric-Pierre-Marie).
7 Liege (Clotaire-Théodule).
8 Aubert (Georges-Ernest-Louis).
9 Lazus (André-Charles).
10 Gouriet (Robert-Léon-Joseph).
11 Schwob (Moraud-Arthur-Charles).
12 Morel (Maurice-Louis-Emile).
13 Regnauld (Lucien-Louis).
14 Taru (Albert-Joseph).
15 Verlhac (Alfred-Laurent).
16 Corbihan (Maurice-Marie).
17 Spiess (Georges-Louis).
18 Mocata (Fernand-Eugène).
19 Michaud (Roger-Louis-Marius).
20 Dappe (Armand-Charles-Eugène).
21 Perruchet (Robert-Jean).
22 Vouaux (André-Irénée-Georges).
23 Sinfort (Bertrand).
24 Jacquinot (Pierre-Maurice).
25 Chedemail (Raymond-Auguste-Aristide).
26 Giraud (Adrien-Paul).
27 François (Joseph-Laurent).
28 Weiler (Albert-Paul).
29 Goyon (René-Léonard-Marie-Serge).
30 Breau (Alcide-Emilien).
31 Morange (Jean-Paul-Jacques).
32 Memeteau (René-Julien-Camille).
33 Mansard (Guy-Roger-Alfred).
34 Musset (Rogatien-Jean-Marie-Joseph).
35 Raynaud (Pierre-Roger-Henri).
36 Balmas (Gustave-Charles).
37 Canceill (Henri).
38 Soum (Jacques-Albert).

Train.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

Reliquart du tableau de 1952.

1 Aubry (Paul-René), B. E. M.
2 Partiot (Henri-Marie-Joseph-Gabriel), B. E. M.

Inscriptions nouvelles.

1 Buisson (Robert-Charles-Adolphe).
2 Lucas (Fernand-Yves-Marie-Joseph), B. E. M., B. O. A.
3 Violet (Eugène-Alexandre-Henri), D. E. M.
4 Mesnard (René-Emile-Eugène-Marie), B. E. M.
5 Poupard (Alfred-Marie-Joseph-Albert), B. E. M.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron.

Reliquat du tableau de 1952.

1 Forest (Eugène-Gustave-Jean).
2 Basset (Gabriel-Justin), B. T., D. E. M., B. P.
3 Ramier (Louis-Pierre), D. E. M.

Inscriptions nouvelles.

1 De Mouxy de Loche (Robert-Hugues), B. E. M., B. O. A.
2 Mathivon (Gérard-Charles-Marie-Georges).
3 Vincent (Paul-Eugène-Louis).
4 Rivel (André-Charles-Louis).
5 Blangenois (Cyrille-Jules), D. E. M.
6 Pistre (Maurice-Etienne).
7 Veste (Abel).
8 Debrus (Léon-Henri-Antoine), D. E. M.
9 Eugène (Jean-Léon).
10 Peltier (Maurice).
11 Soyeux (Robert-Léopold-Eugène).
12 Bruch (Gaston-Alphonse-André), D. E. M.
13 Gillet (René-Louis), D. E. M.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines :

Reliquat du tableau de 1952.

1 Martin (André-Ernest).
2 Clocheau (Georges-Alfred-Rodolphe).
3 Latry (Georges-Ernest).
4 Jacquot (André-Edmond).
5 Riedinger (Rodolphe-Martin).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Prat (Charles).

Inscriptions nouvelles.

1 Masson (Jean).
2 Vaisse (Lucien-Jules-Pierre).
3 Chrétien (Pierre-Louis), D. E. M.
4 Jegou (Marcel-François), B. P.
5 Bolleau (Georges-René).
6 Homassel (André-Eugène-Charles).
7 Barre (Gabriel-Charles-Désiré).
8 Delplanque (Gaston).
9 Blanchard (Louis-Jean-Marie).
10 Michel (André-Marie-René).
11 Michel (Pierre).
12 Gellée (Jean-Louis-Clovis).
13 Henrion (Jean-Fabius).
14 Thiriet (Emile-Joseph), B. P.
15 De Roussen de Florival (Jacques-Maurice-Adrien).
16 Lahille (Emile-Germain).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Reliquat du tableau de 1952.

1 Lallart (Pierre-Louis).
2 Quillacq (Georges-Marie).
3 Ledoux (Michel-Louis-René).
4 Kiefer (Rodolphe-Antoine).
5 Helip (Jean-Marie).
6 Demotte (Marc-Ernest).
7 Arrivat (Louis-Elie).
8 Largounez (Jean).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Longeron (André-Léon-Ernest).

Inscriptions nouvelles.

1 Patillot (Charles-Maurice).
2 Liard (Raymond-Edgard-Marcel).
3 Boutin (Albert-Henri).
4 Yannou (Jacques-Joseph-Marie).
5 Mien (René).
6 Jabet (Georges).
7 Gardencq (Fernand-Joseph).
8 Montagne (Henri-Francis).
9 Duffau (Pierre-Jean).
10 Piard (René-Georges-Albert).
11 Bertholon (François-Joseph-Antoine).
12 Breant (Jacques-Pierre-Maurice).
13 Aebischer (Robert-Philippe-Flavien), B. P.
14 Thevenot (Jean-Raymond).
15 Leclercq (Denis-Alain).
16 Dessauce (Pierre-Alexandre-Hyacinthe).
17 Mouillaud (Albert-Jean), B. P.
18 Hausslein (Etienne).
19 Dupré (Robert-Berthe-Armand).
20 Lancery (Emile-Auguste), B. P.
21 Lehir (Etienne-François-Marie).
22 Delay (Jean-Denis).
23 Maillot (Adolphe-Guy).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant :

Inscriptions nouvelles.

1 Rouges (Robert-Henry).

MM. les sous-officiers :

1 Fiiliol (André-Jean).
2 Bignet (Marcel-Gaston).
3 Meriet (Pierre).
4 Casanova (Jules-Antoine).
5 Zicavo (Barthélémy-Spiridion).
6 Serneels (Jean-Joseph).
7 Mariey (Albert-Charles).
8 Loustalot (Pierre-Charles).

Génie.

A. — ARME

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

Reliquat du tableau de 1952.

1 Dudelou (Paul-Alexandre-Henri), B. E. M. S.
2 Devillas (Justin-Marcel-Jacques), D. T.
3 Olle-Laprune (Pierre-Jean-Raymond), D. E. M.
4 Lapaume (Raphaël-Jean-Louis), B. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Franceschi (Jean-Paul-Louis), D. T.
2 Pont (Robert-Léon-Victor), B. T.
3 Guelfi (François-Antoine).
4 Quere (Marcel-Noël).
5 Legendre (Henri-Alphonse).
6 Montagner (Robert-Pierre), B. T.
7 Du Pouget de Nadaillac (Jean-François-Claude-Raoul), D. T.
8 Jean (Henri-Paul-Georges).
9 Heimburger (Robert-André), B. T.
10 Mahé (Gaston-François-Yvon).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon :

Reliquat du tableau de 1952.

1 Brisac (Isaac-Raoul), D. T.
2 Tardy (Maurice-Antoine), B. T.
3 Dussans (Marcel-Edmond-Jean), D. T.
4 Serin (Raoul-Ernest), D. T.
5 Spengler (Louis-Eugène).
6 Feger (Joseph), D. T.
7 Gaufreteau (Gilbert-Eugène).

Tableau exceptionnel de 1952.

1 Guilleret (Georges-Robert), B. P., D. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Debray (Jean-Henri), B. P.
2 Notteghem (Louis-Fidèle), D. T.
3 Dorinet (Marc-Louis-François).
4 Cabantous (Joseph-Charles-Pierre).
5 Faucoulanche (Maurice-Jean).
6 Martin (Gaston-Victor-Marius).
7 Lévêque (Louis-René).
8 Sulpice (Claude), D. T.
9 Hilaire (Marcel-Henri-Jean), B. T.
10 Douret (Raymond-Pierre).
11 Schilling (Léopold).
12 Lévêque (René), D. T.
13 Cousineau (André-Albert).
14 Mourcely (Alfred-Georges).
15 Joyeux (André-Jean-Auguste), D. T.
16 Joyeux (Maurice-Louis-Hippolyte), D. T.
17 Vert (Clément-Marius), D. T.
18 Thiriet (René-Jean-Pierre), D. T.
19 Dupont (Pierre-Alexandre), B. T.
20 Dumas (Jean).
21 Tricot (Alexandre-Marie-Joseph), D. T.
22 Derion (Jean), D. T.
23 Dheu (Pierre-Auguste), D. T.
24 Jacquot (Jules-Antoine-Rodolphe).
25 Anglard (Augustin-Gabriel-Jean), B. P.
26 Hayard (Charles-Albert), B. P., D. E. M.

Pour le grade de chef de bataillon.

M. les capitaines :

Reliquat du tableau de 1952.

1 Marguerittat (Georges-Charles-Louis), B. P.
2 Lanquetin (Alfred-Louis-Fernand).
3 Vidal (Constantin-Elie).
4 Tuffet (Jean-François-Auguste).
5 Charles de La Brousse (Jean-Louis-Maurice).
6 Gaudard (Louis-Auguste-Constant).
7 Frossard (Henri-Louis-Charles), D. E. M., D. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Bruneau (Jean-Luc-Henri).
2 Desveaux (Jean-Daniel).
3 Girard (Jean), D. T.
4 Perdu (Rémond-Eugène).
5 Semin (Georges-Emilien).
6 Blanc (Lucien-Marcel-Paul), D. T.
7 Boiziau (Camille-Alexandre-Robert-Henri).
8 Jost (Georges-Emile).
9 Gagneres (Clovis-Eugène).
10 Gaullin (Louis-Jean-François).
11 Guilloton (Ferdinand-Aimé-Louis).
12 Deleu (François-Georges).
13 Olivier (Fernand-Jean-Henri), D. T.
14 Lafille (Pierre), B. P.
15 Figuiere (Marcel-Raoul), D. T.
16 Baugue (André-Joseph-Augustin).
17 Aime (Maurice-Gustave).
18 Riviere (Jérôme-François-Joseph).
19 Holder (Pierre-Denis), D. T.
20 Varlet (André-Emile-Athanase), D. T.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Reliquat du tableau de 1952.

1 Probst (Michel-Louis), D. T.
2 Cherrier (Pierre-Noël), D. T.
3 Graff (Pierre), B. P., D. T.
4 Bourgerie (Raymond-Lucien-Fernand), D. T.
5 Pillet (Maurice-Lucien-Gustave).
6 Bailly (François-Marie-Joseph-André).
7 Vilmin (Pierre-Joseph), D. T.
8 Forgue (Pierre-Albert).
9 Saintot (Jean-Michel-Louis).
10 Bacoup (Roland-Maurice-Marie).

Inscriptions nouvelles.

1 Lavillonnière (Jean-Marcel-Henri).
2 Elissalde (Pierre-Antoine), B. P.
3 Courtoux (Jean-Albert-Emile).
4 Despre (Pierre-Louis-François), D. T.
5 Esteve (François-Aimé).
6 Lacombiez (Pierre-René-Gaston).
7 Chicaud (Emile-Alfred-Virgile-Louis).
8 Poussel (Edouard-Marius-Dominique).
9 Faure (André-Jean-Pierre).
10 Vial (Jean-Charles-Marie).

41 Poutrel (Raymond-Napoléon-Albert).
42 Courtois (Michel-Edmond-Guy-Florentin).
43 Roger (Jean-Georges-Marcel).
44 Alvin (Robert-Jacques-Lucien).
45 Molieres (Georges-Roger-André).
46 Ballet (Claude).
47 Harmand (Roger-Georges).
48 Bedetti (Hugues-Yves).
49 Garbay (André-Clément).
20 Henry (Michel-Jean).
21 Amesland (Robert-Pierre).
22 Burzaz (René-Marius).
23 Lesouef (Pierre-Marcel).
24 Selon (André-Maurice-Claude).
25 Reichelt (Armand-Charles).
26 Primaux (Bernard-Jean-Louis), B. P.
27 Houmard (Jacques-Simon), D. T.
28 Georges (Pierre-Eugène), B. P.
29 Glay (Pierre-Léon).
30 Gerard (Roland-Louis-Edmond), D. T.
31 Dayries (Jean-André).
32 Bouchon (Roger-Jean).
33 Caillat (André-César-Lucien-Marie).
34 Boissard (René-Georges-Marcel).
35 Foul (Henri).
36 Bouveyal (Gérard-Pierre).
37 Escriva (Robert-Louis).
38 Pirot (Gérard-André-Robert), D. T.
39 Toux (François-Marie), B. P.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Hanon (Joseph-Auguste).
2 Lautridou (Etienne-Honoré-Yves-François-Marie).
3 Menteiet (Louis-Edmond-Gaston).
4 Cormier (Albert-Auguste-Henri).
5 Denneval (Roger-Alphonse).
6 Cartigny (André-Charles-François).
7 Lamoussière (André-Michel).
8 Caze (Paul).
9 Joube (Gilbert-Raymond).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Pour le grade de chef de bataillon.

M. le capitaine:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Gueffier (Raphaël-Gaston).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Heng (Charles-Eugène).
2 Tranier (Julien-Jean-Marie).
3 Deze (Jean).
4 Bonnet (Louis-Marie-Alexandre).

Inscriptions nouvelles.

1 George (Pierre-Yvan).
2 Weber (Henri-Jacques-Alexandre).
3 Sezille de Mazancourt (Georges).
4 Molet (Jacques).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Bignon (Paul-Georges).
2 Finck (Daniel-Armand-Joseph).
3 Ginchard (Ulysse-Paul).
4 Robert (Adrien-Marcel-Auguste).
5 Bryen (Bernard).
6 Buirette (Raymond-Georges).

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon:

Inscription nouvelle.

1 Belin (Jean-Antoine-Alphonse).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Arnaud (Pierre-Gabriel).

Inscriptions nouvelles.

1 Bouy (Henri-Joseph).
2 Pelletier (Valentin-Elie-Isidore).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Bourion (Eugène-Adrien).
2 Malleron (Jean-Félix-Emile).
3 Lamouliatte (Charles).
4 Rehault (Jules-Maxime-Henri).
5 Marechal (Marc-Albert-Aimable).

Inscriptions nouvelles.

1 Donat (Maurice).
2 Bonnaud (Maurice-Eugène-Alix).
3 Ghestem (Pierre-Ernest-Henri).
4 Meleye (Roland-Désiré-Joseph).
5 Chanel (Jean).
6 Chandouineau (Raymond-Victor-Eugène).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Tableau exceptionnel de 1952.

1 Bertiaux (Girard).

Inscriptions nouvelles.

1 Sibille (Jean-René-Joseph).
2 Thiney (Maurice).
3 Boury (Régis-Jean-Marie-François).
4 Vitse (Sadi-Georges-Auguste).
5 Barbalat (Martial-Henri).
6 Clop (Henri-Frédéric).
7 Senamaud (Louis).
8 Barreaud (Henri-Fernand).

Transmissions.

A. — ARME

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Gourdon (Robert-Rodolphe), B. T.
2 Boucher (Arsène-Léandre-Henri).
3 Durif (Roger-Antoine-Gabriel), B. E. M., B. O. A.

Inscriptions nouvelles.

1 Collard (Marie-Emile-Raymond), B. T.
2 Molinié (Fernand-Maurice).
3 Le Bras (André-Guillaume).
4 Vendeuil (Paul-Henri).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Gobert (Pierre-François-Henri), D. E. M.
2 Mercier (Jean-Louis).
3 Robert (Guy-Marie-Albert).
4 Chalas (René-Léonce-Jean), B. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Naigeon (Denis-Louis-Marie), B. O. A.
2 Guyot (René-Albert).
3 Maurizi (Jean-Pierre).
4 Albert (Roger-René-Pierre).
5 Gilles (Pierre-Marie).
6 Canterot (Jean-Marie-Justin-Blaise).
7 Bertaut (René), B. T.
8 Demont (Eugène-Lucien-Jean-Baptiste).
9 Guirlet (Jean), B. T.
10 Grellety-Bosviel (Pierre-Marie-Gaston).
11 Guizouarn (Jean-Marie).
12 Lebas (Pierre-Louis-Edouard), B. E. M.
13 Chevreau (Georges-Henri-Emmanuel-André), D. T.
14 Arnaud (Etienne-Marie-Pierre).

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau de 1952.

1 Verzaux (Pierre-Henri-Joseph), D. T.
2 Piedagnel (Clément-Henri-Elie), D. E. M. S., D. E. M.
3 Guiot (André-Olivier), D. E. M.
4 Bachere (François-Marius-Emile).

Inscriptions nouvelles.

1 Templeraud (Maurice).
2 Talleux (Séraphin-Joseph-Louis).
3 Lestang (Georges-Louis), B. T.
4 Seyer (André-Pierre-Aurel-Auguste).
5 Belard (Arsène-Pierre), B. P.
6 Angeletti (Jean-Charles).
7 Sanitas (Roger), B. T.
8 Mercier (André-Robert), B. T.
9 Corre (Paul-Emile).
10 Guillevic (Jean-Désiré-Louis).
11 Broqua (Jean)-Charles-Arthur).
12 Drahi (André-Emile).
13 Pilion (Emile-André), B. T.
14 Hodot (Charles-Victor-Jean), B. T.
15 Jourdain de Muizon (Robert-Marie-Joseph-Antoine).
16 Samson (Robert-Paul-Désiré).
17 Deroche (Lucien-Jean).
18 Anselm (Paul-Marcel-Stéphane), D. T.
19 Despinoy (Pierre-Emile).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants.

Reliquat du tableau 1952.

1 Capmas (Xavier-Albert-Jean), B. P.
2 Salort (Pierre-Charles), D. T.
3 Valentin (Henri-Robert-Joseph).
4 Hertert (Maurice-Mathias).
5 Peyrouzet (Robert-Marie-Jean-Roger).
6 Collignon (Charles-Léon-André).
7 Perdrizet (Jacques-Gaston).
8 Dardel (Jean-Didier-Marcel-Henry).
9 Delpech (André-Jean-Edouard).
10 Rogliano (Léon-Jean).
11 Tranzeat (Raymond-René).

Inscriptions nouvelles.

1 Brohon (Robert-Gaston).
2 Teisseire (Charles-Auguste-Marie).
3 Delahoutre (Gustave-Charles-Louis-Joseph).
4 Perrat (Jean).
5 Mistretta (Arthur-Gustave).
6 Alary (Jean-François-Léonce).
7 Dey (Robert-Marie-Antoine).
8 Mille (Jean-Joseph-Henri-Marie).
9 Piche (Alphonse-Marcel).
10 De Caumia-Baillenx (Francis-Marie-Jacques-Joseph).
11 Pujol (Georges-Charles-Paul).
12 Lévêque (Pierre-Louis-Jean).
13 Grandclément (Henri-Louis).
14 Bagnon (Gilbert).
15 Caroff (Paul-Jules-Eugène).
16 Teissier (Paul-Lucien).
17 Gallineau (Valentin).
18 Gomez (Jacques-Eugène).
19 Noual (Louis-Benjamin-Joseph).
20 Gascard (Yvon-Ernest-Henri).
21 Delbos (Henri-Michel-Paul), D. T.
22 Lhoumeau (Jacques-Vincent-Emile).
23 Fersing (Jean-Joseph-Antoine).
24 Hérand (Roger-Jacques-Eugène).
25 Belin (Jean-Charles).
26 Fiorini (Jean-Elie-Philippe).
27 Rossi (Félix-Raymond), B. P.
Titres exceptionnels. 5 citations dont 4 en E. O.

Pour le grade de sous-lieutenant

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Delorme (Paul-Emile).
2 Thomas (Henri).
3 Favre-Bonte (Louis-André).
4 Barbot (Roland-Hubert).
5 Charles (Louis-Paul).
6 Cunzi (Roger-Laurent).

B. — Cadre des ingénieurs.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant :

Inscription nouvelle.

1 Anthouard (René-Henri), B. T.

C. — Adjoints des services des matériels

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine :

Inscription nouvelle.

1 Pélissier (Pierre-André).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Blanchet (Paul-Louis).
2 Ydraut (Fernand).
3 Lissillour (Pierre-Théodore).
4 Chabaud (Charles-Louis).

Inscriptions nouvelles.

1 Genin (Paul-Philippe-Henri).
2 Guiho (Jean-Marie).
3 Uteza (François-Pierre).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers :

Inscriptions nouvelles.

1 Texier (Jean-Marie-Gabriel).
2 Romey (Maurice-Alexandre-Félix-Gaston-Gatien).
3 De Zerbi (Louis-Dominique-Joseph).
4 Branger (Lucien-Edouard).
5 Vignolles (Jean-Ernest).

Cadre des chanceliers.

Pour le grade de colonel.

Inscription nouvelle.

M. le lieutenant-colonel :

1 D'Hervé (Louis-Marie).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

Inscriptions nouvelles.

1 Dupuis (Jean-Julien).
2 Preux (Lucien-Jean-Robert).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Genu (Robert-Emile-Joseph).

Inscriptions nouvelles.

1 Barreau (René).
2 Thiery (Maurice-Alfred).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Reliquat du tableau 1952.

1 Michel (Emile-Philippe-Edouard).
2 Minni (Alfred).
3 Alaux (Henri-Robert).

Inscriptions nouvelles.

1 Dessulty (Pierre-Albert).
2 Bisbrouck (Abel-François).
3 Royer (Marcel-Emile).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Merigeau (Georges-Jean).
2 Sirieix (Jean).
3 Labas (Louis-Emile).
4 Chapotot (René-Louis).
5 Raes (Marcel-Eugène).

Inscriptions nouvelles.

1 Leblond (Robert-Paul).
2 Vial (Raymond-Pierre-Hippolyte).
3 Boscheron (Toussaint).
4 Janvier (André-Ernest-Luce).
5 Pennant (Marcel).
6 Gauche (Gustave-Albert-André).
7 Verhaeghe (Albert-René-Etienne).
8 Eymonerie (Marcel-Paul).
9 Lesne (Louis-Joseph).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers :

Inscriptions nouvelles.

1 Morvan (Jean-Pierre-Marie).
2 Carli (François-Antoine).
3 Barthelemy (Marcel-Frédéric).
4 Herve (Pierre-Maurice).
5 Hibon (Achille-Dominique-Jean-Paul-Henry).
6 Clement (Robert-Fernand).
7 Ayme (Elie-Gaston).
8 Maccari (Pierre-Auguste).
9 Molet (Jean-Louis-Emile).
10 Rossier (Jules Joseph).
11 Lesage (Alfred).
12 Lengagne (Augustin-Alfred-Joseph).
13 Mallet (André).
14 Lacherez (André-Arthur-Joseph).
15 Reuche (Marcel-Léon-Camille).
16 Becam (Jean-Yves).
17 De Ligne (Roger-Louis).
18 Achaume (Jean-Marie-Paul-Emile-André).
19 Delrieu (Louis-André).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant :

Inscription nouvelle.

1 François (Marcel-Auguste).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Reliquat du tableau 1952.

1 Lataillade (Joseph-Martin-Robert).
2 Mourand (Alfred).
3 Laffaille (Lucien-Léon-Marius).

Inscriptions nouvelles.

1 Uteza (Adrien-Aristide-Léon).
2 Pourcelot (Joseph-Antoine-François).
3 Travers (Marcel), B.P.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Bezet (Jean-Gabriel).
2 Gris (Roland-Adéraide-Arsène).
3 Labas (Auguste-Albert-Clément-Gabriel).
4 Gadal (Edouard).
5 Blanchet (Adolphe-Eugène-Oscar-Prosper).
6 Phulpin (Albert-Marie-Lucien).
7 Watelet (Jean-Auguste).
8 Laurent (René).

Inscriptions nouvelles

1 Alfonsi (Abraham).
2 Coulon (Pierre-Henri-Alfred).
3 Villiseck (Léon-Charles).
4 Martin (Robert-Henri-Augustin-Eugène).
5 Durpaire (Pierre).
6 Talabardon (Jean-Marie).
7 Perret (Antonin).
8 Grombach (Gabriel-Georges).
9 Villemin (Georges-Camille-André).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers :

Inscriptions nouvelles.

1 Le Moal (Pierre-Marie).
2 Caillet (Raymond-Elisée).
3 Serre (René-Jean).
4 Layec (Charles-Emile).
5 Erny (Gilbert-Paul-Auguste).
6 Brasseur (Lucien-Raymond).
7 Faure (Georges-Jean).
8 Beaufrère (André-Henri-Robert).
9 Thiébault (Eugène-Verneuil-Marie-Gabriel).

Affaires militaires musulmanes.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel :

Inscription nouvelle.

1 Michelangeli (Paul-Alcide-Antoine).

Pour le grade de Lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Guermouche Abdelkader.

Inscription nouvelle.

1 Franchi (Jean-Marie).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Reliquat du tableau 1952.

1 Schmitz (Edmond).

Inscriptions nouvelles.

1 Roget (Jacques-Gaston).
2 Chancogne (André).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Galopin (Maurice-Edmond-Pierre).

Inscriptions nouvelles.

1 Salleras (Jean-Lucien).
2 Poupeney (Pierre-Charles-Edmond).

Matériel.

Subdivision « Artillerie ».

A. — Cadre des ingénieurs

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

Reliquat du tableau 1952.

1 Ferrer (Honoré-Jean-Simon).
2 De La Grange-Jordan de Sury (Jean - Georges - Théodule-Marie - Joseph), B. E. M., B. O. A.
3 Lasserre (Marc-Ferdinand-Pierre), B. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Gallice (Jean-Baptiste-Bertrand).
2 Masquelin (Jean-Joseph-Auguste-Marie).
3 Toureille (Georges-David-Isaac).
4 Dumas (Roger-Jean-Etienne), B. T.
5 Saint-Upéry (François-Victor).
6 Picquet (Pierre-Henry-Marcel), B. T.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

Reliquat du tableau 1952.

1 Lorre (Hippolyte).
2 Cals (Albert-Jean-Pierre), B. T.

Inscriptions nouvelles.

1 De Martin du Tyrac de Marcellus (Marie-Gabriel-Louis-Paul), B. E. M.
2 Mousquet (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé).
3 Broyet (Alexis-Jean-Auguste).
4 Touzet (Albert-Jean-René).
5 Saint-Denis (Pierre-Fernand-Georges), B. T.
6 Fabre (Georges-Antoine-Etienne).
7 Gautier (Jean-Louis).
8 Mouton (Yves-Jacques-Louis-Marie - Léon - Jules-Victor), B. T.
9 Paillisse (Pierre-François-Michel), D. T.
10 Guéret (Emile-Marie-Joseph-Louis-Jean-Laurent), D. T.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

Reliquat du tableau 1952.

1 Degré (Pierre-Louis-Joseph).
2 Gaillard de Saint-Germain (Jean-Paul-Marie-Jacques), D. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Blaise (Paul-Henri).
2 Robert (Francis-Laurent-Marius), D. T.
3 Marcou (René-Paul-François), B. T.
4 Naudin (Jean-Gustave-Auguste), B. T.
5 Charpentier (Jean-Paul).
6 Pessel (Jean-Ernest-Del-Louis).
7 Puvis (Jean-Gilbert).
8 Peyre (Max-René-Alfred), B. T.

9 Vincent (Abel-Jean-Charles).
10 Mainguenaud (Pierre-Louis-Marie-Gabriel), D. E. M.
11 Gorret (René-Jean-Joseph-Alexandre), B. T.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Du Couedic de Kergoaler (Michel-Marie-Joseph-Ghislain-Jacques).

Inscriptions nouvelles.

1 Baudin (Henri), B. P.
2 Collin (Jean-René), B. P.
3 Bruhl (Robert-Georges), B. P.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Inscriptions nouvelles.

1 Pastier (Marc-Jean-Henri).
2 Maizy (Émile-André).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Bedel (Henri).
2 Garreau (Jules-Jean-Marius).

Inscriptions nouvelles.

1 Barbelin (Robert-Emile-Victor).
2 Passelaigue (Antoine-Joseph-Stanislas).
3 Versaveaux (Robert-Jean).
4 Moriot (Louis-Julien).
5 Moreau (Paul).
6 Bellet (Georges-Louis).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Moulard (Jules-Rufin).
2 Simon (André-Emile-Joseph).
3 Fouchard (Marcel-Pierre-Marie).
4 Provost (François-Samuel), B. P.
5 Petitboulanger (Maurice-Georges-Victor).
6 Chevalier (Albert).

Inscriptions nouvelles.

1 L'Huillier (Jacques-Joseph-Céleste).
2 Chanteperdrix (Paulin-Adrien).
3 Blayrat (Marcel-Félicien-Henri).
4 Bonjean (Siméon-René-Odilon).
5 Dantras (Marcel-Léon-Pierre).
6 François (Simon-Louis-Arthur).
7 Soupez (Robert-François-Constant).
8 Kieffer (Pierre-Jacques).
9 Bellet (Louis-Albert-Jean).
10 Westerloppe (Marc-Pierre-Joseph).
11 Poilpre (Félix-Elie-Joseph).
12 Michailesco (Georges-Engel).
13 Poirier (Jean-Emile).
14 Ollier (Elie-Etienne).
15 Besnard (Albert).
16 Aime (Maurice-Robert-René).
17 Besançon (Georges-Henri-Marius).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Arril (Pierre-Marie).
2 Fauchez (Paul-Cyril-Eusèbe).
3 Pecquet (Pierre-François-Prudent).
4 Carval (Marcel-Gabriel-Joseph).
5 Maucort (Roger-Lucien).

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Guichard (Jean-Claude).
2 Sigogne (Léon-Barthélémy).

Inscriptions nouvelles.

1 Andre (Eugène-Victor-Pierre-Alphonse).
2 Plasson (Albert-Marie-Joseph).
3 Roque (Théophile).
4 Lampin (Robert-Henri-Anatole).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Demange (Louis-Charles).
2 Jorrion (Gaston).

Inscriptions nouvelles.

1 Melix (Eugène-Jean-Gaston).
2 Brin (François-Victor).
3 Viennois (Gabriel-Paul-Marie).
4 Ramiere (Maurice).
5 Carpentier (Lucien-Désiré).
6 Claudel (Georges-Eloi).
7 Rommelaere (Fernand).
8 Lagrange (Jean-Baptiste-Lucien).
9 Lefrançois (André-Eugène).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Chambrier (Roger-Henri).
2 Lloze (Joseph-Pierre-Antoine).
3 Vitrat (Alfred).
4 Picaud (Marcel-Henri).
5 Deforge (Yves-Didier-Charles).
6 Harand (André-René).
7 Augereau (Henri).
8 Arnaud (Justin-Auguste-Roger).
9 Bullara (Salvator).

Inscriptions nouvelles.

1 Pierquin (Eugène-Joseph).
2 Thomas (Emile-Baptiste-Jacques).
3 Lauraine (Gontran-Augustin-Lucien).
4 Bouchet (Charles-Hippolyte).
5 Walsdorff (Roger-Joseph-Nicolas).
6 Henninger (Edouard-Eugène-André-Joseph).
7 Thary (Georges-Maurice-Charles).
8 Sarda (René-François-Marie).
9 Michel (Robert-Octave).
10 Hamelin (Marin-Jules).
11 Le Jeune (François-Louis).
12 Duquesnoy (Roger-Louis).
13 Humblot (Paul-Robert).
14 Depersin (Ovide).
15 Marteau (Gaston).
16 Pujade (Fernand-Noël-Albert).
17 Gaudichaud (Jean).
18 Thiriet (Gaston-Auguste).
19 Hassenforder (Ernest-Etienne).
20 Delevallee (Dieudonné-Marcel).
21 Delbecq (Henri-Claude).
22 Brisson (Henri-Octave-Alexis).
23 Baurens (Armand-Maurice-Georges), B. P.
24 Iltis (Zacharie-Louis).
25 Auguste (Yves-Eugène).
26 Gerbeau (Roger-Henri-Louis).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Renevier (Clément-Germain).
2 Eymonerie (André-Georges-Eloi).
3 Perin (Marcel-Jules).
4 Guillou (François-Marie).
5 Leonard (Albert).
6 Burillon (Jean-Joseph).
7 Leroux (Xavier-Robert).
8 Nardin (René-Charles).
9 Thomas (René-Félix-Narcisse).
10 Le Forestier (Robert-Camille).

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Pour le grade d'intendant militaire de 1re classe.

MM. les intendants militaires de 2e classe:

Reliquat du tableau 1952.

1 Massotie (Louis).
2 Macon (Jacques-Fernand-Lucien-Gustave).
3 Colin (Emile-Alexandre).
4 Brey (Eugène-Jean).

Inscriptions nouvelles.

1 Viot (Robert-Auguste-Louis).
2 Malbec (Henri-Jean).
3 Gaultier de Kermoal (Claude-Hubert-Hippolyte-Marie).
4 Rescanieres (Jules-Robert).
5 Lescouzeres (Jean-Baptiste-Théodore).
6 Deslandes (René-Fernand).
7 Furet (Jean-Alexandre).
8 Ourliac (André-Louis-Pierre-Léon).

Pour le grade d'intendant militaire de 2e classe.

MM. les intendants militaires de 3e classe:

Reliquat du tableau 1952.

1 De Guillebon (Hubert-Marie-Paul).
2 Aubouy (Pierre-Charles-Léon).
3 Bernardin (Marcel-Marius).
4 Mailley (Jean-Baptiste-Georges).

Inscriptions nouvelles.

1 Croze (Emile-Paul-Etienne-Marie).
2 Bardet (Arthur).
3 Oheix (Gérard-Pierre-Joseph).
4 Terras (Jean-Eugène).
5 Robart (Emile-Georges-Ephrem-Joseph).
6 Boiron (Clément-Félix).
7 Le Gaudu (Edmond-Pierre-Marie).
8 Champarnaud (Pierre-Paul-André-Louis).

Pour le grade d'intendant militaire de 3e classe.

MM. les intendants militaires adjoints:

Inscriptions nouvelles.

1 Feron (Paul-Louis).
2 Genot (Edmond-Louis).
3 Falcou (Joseph-Marie).
4 Cochard (Jean-Baptiste).
5 Digne (Marcel-Georges).
6 Dupuy (Louis-Célestin-Bertrand).
7 Costey (Pierre-Marie-Charles).
8 Maitrepierre (Louis-Guy-Vital).
9 Villiers (Pierre-Louis-Auguste).
10 Clavaldini (Raoul-Jacques-Henri).
11 Delisle (Georges-Gaston-Emile).

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de lieutenant-colonel d'administration.

MM. les commandants d'administration:

Inscriptions nouvelles.

1 Pouilly (Marcel-Emile-Fernand-Auguste-Noël).
2 Chassaing (Maurice-Joseph).
3 Parlebas (Benjamin-Amant).
4 Roure (Charles-Victor-Benjamin).
5 Sixdenier (Joseph-Eugène).

Pour le grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Reliquat du tableau 1952.

1 Gay (Yves-Louis).
2 Acher (Henri).
3 Vasseur (François).

Inscriptions nouvelles.

1 Leclere (Albert).
2 Rennesson (Georges-Gaston).
3 Matzinger (Edouard).
4 Bur (Lucien).
5 De Nardin (Jean-Baptiste-Emile-Joseph).
6 Camps (René-Emmanuel).
7 Fagard (Pierre-Auguste-Emile).
8 Faivre (Georges-Pierre-Henri).

Pour le grade de capitaine d'administration.

MM. les lieutenants d'administration:

Reliquat du tableau 1952.

1 Rieux (René-Henri-Jules).
2 Noël (Joseph-Marie).
3 Chandelier-Grimbert (Robert-Emile).

4 Decottignie (Georges-Albert).
5 Peucelle (André-Paul-Raymond).
6 Lemaire (Jean-Edmond-Henri).
7 Dartout (Raymond-Henri).
8 Klein (Marcel).
9 Fauquet (Robert-André).

Inscriptions nouvelles.

1 Bole (Léon-Pierre).
2 Corvisier (Michel-Yvan).
3 Vandeven (Georges-Henri).
4 Bertault (Marcel-Henri).
5 Landes (Roger-Emilien-Gaston).
6 Rossignol (Henri-Fernand-Maurice).
7 Doerr (Aloys).
8 Sayou (Albert-Edouard-Camille-Léon).
9 Paillard (Charles-Marie).
10 Marti (Pierre-François).
11 Traissac (Edouard-Louis-Marie-Germain-Pierre).
12 Farellacci (André-Louis).

Pour le grade de sous-lieutenant d'administration.

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Alfonsi (Joseph-Marie-Paul-Jean).
2 Gauche (Roger-Alphonse-René).
3 Hartur (François-Georges).
4 Blanc (Lucien-Joseph).

Recrutement.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Berling (Michel-Louis), B. E. M.

Inscriptions nouvelles.

1 Villeneuve (Louis-Eugène).
2 Moreau (René-Marie-Eugène-Félix).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Inscriptions nouvelles.

1 Rendu (Hubert-Louis-Guy).
2 Granier (Paul-Marius).
3 Deschaseaux (Jules-Augustin).
4 Chauveau (Maurice-Eugène).
5 Fontan (Guillaume-Joachim-Félicien).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Bers (Léon-Eugène).
2 Mounot (Gaston-Georges).

Inscriptions nouvelles.

1 Ginestet (Charles-Edouard).
2 Forgues (Jean-Edouard-Clément).
3 Maix (Marcel-Auguste).
4 Billet (Georges-René).
5 Ruello (Guy-Gustave-Victor).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Haltebourg (Marcel-Amédée-Lucien).

Inscriptions nouvelles.

1 Boe (Jules-Jean-Adolphe).
2 Figel (Robert-Joseph).
3 Prestat (Jules-Henri).
4 Donze (André-Olivier).
5 Thomas (Germain).
6 Noël (Georges-René).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Inscriptions nouvelles.

1 Tarte (Jean-Baptiste-Henri).
2 Moulinou (André-Adrien).
3 Mercier (Jean-René).

Service des fabrications d'armement.

Pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

MM. les ingénieurs en chef de 2e classe:

Inscriptions nouvelles.

1 Pascal (Félix-André).
2 Martin (Emile).
3 Laffi (Yvon-Joseph-Régis-Marie).
4 Prette (Pierre-Eugène).
5 Seyte (Pierre-Louis-Auguste).
6 Cassagnou (Robert).
7 Hattu (Fernand-Marie-Louis-Jean).
8 Sutterlin (Raymond-Albert-Alexandre).
9 Protte (Bernard-Charles-Léon-Stanislas).
10 Delapierre (Alexandre-Joseph).
11 Maldidier (Guy-Edouard-André).

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

MM. les ingénieurs principaux:

Inscriptions nouvelles.

1 Araud (Maurice-Sauveur).
2 Tesson (Fernand).
3 Weil (Bertrand-Emmanuel-Victor).
4 Bouillon (Raymond-Auguste-Edouard).
5 Lecomte (Jean-Georges-Edouard).
6 Montarges (Jean-Michel-Louis-Gustave).
7 Guillaume (Jacques-Albert).
8 Boffocher (Pierre-Jacques-Loup-Benoît).
9 Lœuille (Edmond-Jean-Baptiste-Emile-Joseph).
10 Dubost (Eugène-Barthélémy).
11 Joyau (Guy-Gabriel).
12 Carrière (Pierre-Auguste-Pascal).
13 Coeytaux (Georges-Edouard).

Pour le grade d'ingénieur principal.

MM. les ingénieurs de 1re classe:

Inscriptions nouvelles.

1 Bedaux (François-Henri).
2 Collet-Billon (Antonin-Benoît).
3 Mercier (Robert-Jules-Léon).
4 Bry (Paul-Raymond-Louis).
5 Cahuzac (Pierre-Antoine-Yvon-Jacques).
6 Auriol (André).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe.

MM. les ingénieurs de 2e classe:

Inscriptions nouvelles.

1 Grundeler (Philippe-Pierre-Marcel).
2 Barthelemy (Odon-Henri).
3 Corrihons (Laurent-Emile-Jean).
4 Vacher (Pierre-Jacques).
5 Deprez (Henri-Jean-Lucien-Gabriel).
6 Mercier (Jacques-Henri-Marie-Gérard).
7 Mariat (Marcel).
8 Borde (Roger-Henri-Marie-Joseph). A titre exceptionnel.
9 Strasmann (Pierre-Jacques-Louis). A titre exceptionnel.

Pour le grade d'ingénieur en chef des travaux d'armement.

M. l'ingénieur principal de travaux d'armement:

Reliquat du tableau 1952.

1 Nicolas (Lucien).

Inscription nouvelle.

Néant.

Pour le grade d'ingénieur principal de travaux d'armement

MM. les ingénieurs de 1re classe de travaux d'armement:

Inscriptions nouvelles

1 Prevot (Léonce-Jean).
2 Lamoine (Raymond-Patrice).
3 Legrand (Gérard-Paul-Léon).
4 Lohat (Emile-Désiré-Auguste-Eugène).
5 Meynier (Paul-André).
6 Bourneix (Marius-Fernand-Antonin).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.

MM. les ingénieurs de 2e classe de travaux d'armement:

Inscriptions nouvelles.

1 Delpech (Henri-Louis).
2 Clermont (Hubert).
3 Darque (Pierre-Elie).
4 Ligeard (Pierre-Jean-Paul).
5 Boucard (Jean-Etienne-Marcel).
6 Pfiffner (Willy).

Pour le grade d'adjoint administratif en chef du service des fabrications d'armement.

M. l'adjoint administratif principal:

Reliquat du tableau 1952.

1 Lair (Clément-Louis-Eugène).

Inscription nouvelle.

Néant.

Pour le grade d'adjoint administratif de 1re classe du service des fabrications d'armement.

MM. les adjoints administratifs de 2e classe:

Inscriptions nouvelles.

1 Beraud (Claudius-Julien).
2 Barroux (Etienne-Marcel).
3 Gardet (Paul-Antoine-Marius).
4 Kammerer (Louis-Armand).
5 Roger (Pierre-Claude-André).

Service des télécommunications.

Pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

MM. les ingénieurs en chef de 2e classe:

Inscriptions nouvelles.

1 Badiou (Roger-Marcel).
2 Lacoste (Marie-François-Gabriel).

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

MM. les ingénieurs principaux:

Inscriptions nouvelles.

1 Moyon (André-Pierre).
2 Cantin (Robert-Raymond-Lucien).
3 De Mirbeck (Michel-Frédéric-Marie-Louis-Philippe-Nicolas).

Pour le grade d'ingénieur principal.

M. l'ingénieur de 1re classe:

Inscription nouvelle

1 Gobin (Lucien-René-Julien).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe.

MM. les ingénieurs de 2e classe:

Inscriptions nouvelles.

1 Joseph (John-Maurice-Claude).
2 Delyon (Gérard).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Ruellan (Norbert-Jean-Edouard), B. E. M.
2 Jacquinot (Georges-François), B. O. A.
3 Lajoix (Alfred-Jules).
4 Kergaravat (Louis-Joseph-Marie), B. E. M.
5 Constantin (Charles-Jean).

Inscriptions nouvelles.

1 Allegrini (Etienne-Dominique-Toussaint).
2 Ferrand (Ferdinand-Jean-Baptiste-Marie-Léon).
3 Le Nuz (Léon-Marie).
4 Bossavy (Georges-Edouard-Alexandre).
5 Bonnaud (Félix-Daniel-Eugène-Marie), B. E. M.
6 Mareuge (Georges-Paul-Albert).

7 Graille (Martial-Marie-Jean-Joseph-Baptiste-Emile).
8 Martin (Jean-Adolphe-Auguste).
9 Peltier (Jean-Emile-Marie-François), B. E. M.
10 Pariset (Jean-Eugène), D. E. M.
11 Moullet (Albert-Louis), B. E. M. S.
12 Nicolazo de Barmon (Henri-Marie-Louis-Jacques).
13 Niox (Yves-Léon-Emmanuel).
14 Bertin (Gaston-Pierre), D. E. M.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Reliquat du tableau 1952.

1 Taix (Lucien-Amédée).
2 Malepiate (Maximin-Jean-Léon).
3 Deleris (Jean-Emile-Alexandre), D. E. M.
4 Guibaud (Eugène-Marie-Paul-Régis), B. E. M. S.
5 Fourcade (Louis-Georges), B. P.
6 Romain-Desfosses (Jacques-Marie-Gabriel-Georges), B. P.
7 Guinot (Frédéric).
8 Robbaz (Claude-Joseph-Constant), D. E. M. S.

Tableau exceptionnel 1952.

1 Perron (Gabriel-Etienne-Marie).

Inscriptions nouvelles.

1 Arbey (Jean-Ferdinand).
2 Lafisse (Jean-René).
3 Mounie (Maurice-Jean-Louis).
4 Gendre (Roger-Raymond-Pierre).
5 Rouy (Georges-Paul-Alexandre).
6 Laty (Julien-Henri).
7 Aballain (Paul-François).
8 Mille (Gaston-Omer).
9 Perrin (Marcel).
10 Le Touher (Edouard-Léon-Louis-Marie).
11 Brasseur (Jean-Marie-Amédée), B. E. M.
12 Lecuyer (Jacques-Alphonse), B. E. M. S.
13 Remy (Pierre-Raymond).
14 Talon (Edmond-Pierre), B. E. M.
15 Bochet (Albert-Jacques-François-Raymond).
16 Belliard (Jean-François).
17 Flori (Marcel).
18 Ginabat (René-Laurent-Antoine).
19 Cochet (Jean-Marcel).
20 Vaillant (Bernard).
21 Bouvet (Georges-Alexandre-Louis-Noël).
22 Lambert (Roger-Michel-Emile), D. E. M.
23 Labarsouque (Paul).
24 Saoutic (Yves-Marie).
25 Bley (Jean-Charles).
26 Pagnier (Pierre-Alexis-Gaston).
27 Naulevade (Eugène-Léon).
28 Aufeuvre (Pierre-Adrien).
29 Vernieres (Paul-Achille-Elie), B. O. A., B. P.
30 Ceccaldi (André-François).
31 Barada (Paul-Pierre-Joseph).
32 Pepi (Paul-Vincent-Gaston).
33 Lescuyer (Guy-Anatole-Elisabeth-Marie).
34 Portal (Yvon-Jean-André), B. P.
35 Levain (Marcel-Emile).
36 Aillerie (Abel-Joseph).
37 Fille-Lambie (Maurice-Pierre).
38 Jule (André-Joseph-Marie).
39 Bondet (Jean-Henri).
40 Tissier (Roger-Gustave-Léon), B. O. A.
41 Tavarez de Tolentino (Louis-Raphaël-Marie).
42 Declot (René-Léon-Jacques).
43 D'Otton Loyewski (Stanislas-Witold-Charles).
44 Hervo (Ludovic-Paul).
45 Trinquier (Roger-Paul). B. P.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Vassal (Jacques-Théophile-Marie).
2 Gerard (Jules-Barthélémy-Raymond).
3 Riccio (Edmond-Charles-Alexandre), D. E. M.
4 Dumas (André-Marcel).
5 Wattier (André-Lucien).
6 Lelant (Pierre-Emilien-Jean-Baptiste).
7 Kohler (Guy-Raymond), B. P.
8 Beguin (Jules-Léon).
9 Fournier (Charles).
10 Patureau-Mirand (Roger-Marie-Joseph-Camille).
11 Mathieu (Albert-Régis).
12 De Luze (Hervé-Alfred-Louis-Raoul).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Stremsdoerfer (Pierre-Henri-Marie).
2 Braquet (Amable-Fernand).
3 Tartonne (Paul), B. P.
4 Py (Raymond-André).
5 Lenoir (Albert-Eugène-Félicien), B. P.

Inscriptions nouvelles.

1 Souquet (Jean-Paul), B. P.
2 Heliot (Jean-Marie-Jules).
3 Maulbon d'Arbaumont (Jean-Ferdinand-Marie-Joseph).
4 Paillard (Robert-Marie-Ernest), D. E. M.
5 Clairambault (Marcel-Henri).
6 Campredon (Paul-Michel).
7 Mourrut (Paul-Pierre-Bernard-Jean), D. E. M.
8 Courtecuisse (Louis-Charles-Léon).
9 Denise (François-Auguste).
10 Polack (Valentin).
11 Félix (Jean-Gabriel), D. E. M.
12 Borrel (René-Henri-Rodolphe).
13 Riner (Pierre).
14 Fondacci (Philippe-Joseph-Julien).
15 Starvinou (Germain-Jean-Marie).
16 Perard (Louis-Damas-Firmin-Benoît-Jacques).
17 Lahalle (Henri-Charles-Marie), D. E. M.
18 Jeanblanc (Paul-Camille-Gustave), D. E. M.
19 Gueritte (Bernard-Paul), B. P.
20 Setti (Jean-Baptiste-Antoine).
21 Jeannoel-Ravel (Roger-Louis-Albert), D. E. M.
22 Bonnard (Georges-Guy).
23 Filippi (François-Roch).
24 Ferrer (Joseph-Benoît).
25 Guillermou (Pierre-Georges-Albert-Nicolas-Raymond).
26 Bouquet (Pierre-François).
27 Bourgeois (Pierre).
28 Seguin (Pierre-Henri-Jean).
29 Lescure (Paul-Jean-Marie), D. E. M.
30 Pascal (Jean-Joseph), B. O. A.
31 Mathiot (Georges-Emile), D. E. M., B. P.
32 Cadet (René-Antoine-Gabriel).
33 Gros (Charles-Anthelme-Alexandre), D. E. M.
34 Vandenschrick (Pierre-Henri-Fernand).
35 Chabriel (Raphaël-Pierre).
36 Diverres (Pierre-François-Christophe-Marie).
37 Saint-Sauveur (Jules-Victor-Emmanuel).
38 Chabot (Antoine).
39 Du Prat (Jean-Baptiste-Cyr-Louis-Gaston).
40 Magne (Jean), D. E. M., B. O. A.
41 Valliet (Raymond-Alexandre).
42 Lascombe (Charles-Paul-Emile).
43 Besson (Albert-Marius-René).
44 Martin-Jarrand (Guy-Adam-Prosper).
45 Fievet (Jean).
46 Johner (Charles-Pierre).
47 Malitourne (Léon-Alfred-Didier).
48 Saly (René-Jean-Sébastien).
49 Molle (Marcel-Emile), B. P.
50 Boillot (Marius-Paul).
51 Vervelle (Georges-Alfred-Edmond-Rémy-Ambroise), B. P.
52 Jean (André-Louis).
53 Seurat (Raymond-Georges).
54 Le Bras (Henri).
55 Allard de Grandmaison (Robert-Baptiste-Marie).
56 Rioche (Jean-Georges-Augustin).
57 Kermarrec (André-Louis).
58 Graff (Alain-Joseph-André).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

1 Nguyen Van Vy, B. P.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Chaon (Edmond-André-Zéphirin).
2 Lescurieux (Lucien-Marcel).
3 Berthelin (Jacques).
4 Gilard (Jean-François).
5 Bernard (Georges-Charles).
6 Jouny (Armand-Joseph-Ernest), B. P.
7 Rodde (Henri-Joseph).
8 Poggi (Jean-Baptiste).
9 Quenet (Pierre-Marie).
10 Colin (Emile-Justin-Alfred).
11 Lahouze (Joseph).
12 Mahe (Georges-Yves-Jacques).
13 Foucher (Hubert-Adrien-Marie), B. P.
14 Perier (Roger-Pierre-Georges).
15 Guilleminot (Henri-Jean-Laurent).
16 Pont (Jean-Pierre), B. P.
17 Canarelli (Paul-Noël).
18 Levy (Jacob-Jacques), B. P.
19 Jarutti (Louis-Almable-Marius).
20 De Boisboissel (Hubert-Henri-Marie-Pierre), B. P.
21 Lacroix (Adrien-Joseph-Pierre).
22 Bouttin (Jacques-Marie-Joseph).
23 Poey (André-Charles), B. P.
24 Richard (Maurice-Antoine).
25 Batz (Jean-Edmond).
26 Barreau (Jean-Albert-René).
27 Maudet (Lucien), B. P.
28 De Saint-Julien (François-Xavier-Marie-Joseph).
29 Velpry (Alain-Philippe-Maurice).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Ziegler (Jean-Charles), B. P.
2 Soulas (François-Marie-Mathurin).
3 Veleat (Claude-Louis).
4 Marion (Marcel-Georges-Louis).
5 Broin (Raoul-André-Aimé), B. P.
6 Bataille (Michel-Paul-Edmond), B. P.
7 Vigouroux (Jean-Yves-Marie).

Inscriptions nouvelles.

1 Homo (Gilles).
2 De Llamby (Charles-Joseph).
3 Vallin (Robert-Maurice).
4 Lamy (Roger-Maurice).
5 Antonietti (Jean-Dominique-Antoine).
6 Clavier (Paul-Guy-Eugène).
7 Chartreux (Jacques-André-Charles), B. P.
8 Nahmias (Guy-André-Jules).
9 Jolie (Georges-Jean).
10 Henry (Robert).
11 Fabisch (Philippe-Marie).
12 Reynaud (Gabriel).
13 Grimaldi (Jean-Edouard).
14 Bouteiller (Robert-Jean-Alfred).
15 Le Masson (Hervé-Alain-Jean-Marie).
16 Baumeister (René-Edouard).
17 Mahe (Francis-Noé-Dessaline).
18 Hahn (Marcel-Camille).
19 Berjot (Charles-Fernand).
20 Meynard (Marie-Pierre).
21 Ducote (Jean-Noël-Marie).
22 Escard (Bernard-Jean-Gabriel).
23 Tailhades (Charles-Pierre-Armand).
24 Lebert (François-Jean-Edouard).
25 Sauzeau (Jean-Alexandre-Gérard).
26 Tripier (Philippe-Jacques-Maurice), B. P.
27 Gibon (Pierre-Marie-Joseph-Hubert).
28 Colas (Pierre-Henri).
29 Reynier (Henri-Elie-André).
30 Derville (Jean-François-Maurice).
31 Mareschal (Marc-Charles-Jean).
32 Justrabo (Max-Gaston), B. P.
33 Tapie (Jacques).
34 De Cugnac (Henri-Bertrand-Louis-Marie), B. P.
35 Verines (Guy-Emile-Marcel).
36 Mange (Pierre-Edmond).
37 Eugène (Roland-Jean).
38 Causse (Georges-Lucien-Paul).
39 Lemaire (Michel-Edouard-Marie).
40 Erramuzpe (Martin-Hugues).
41 Jaisson (Jean-Marie-Louis-Emile).

42 Boissière (Jacques-François).
43 Chebaux (Georges-Gabriel-Eugène).
44 Voisard (Jacques-Gaston-Roger).
45 Daize (Abel).
46 Deschard (François-Henri-Pierre-Marie).
47 Boyer (Jacques-Marie).
48 Herisson (Albert-Marc-Eugène).
49 Rousselle (Pierre-Serge).
50 Bartholome (Pierre-Jean).
51 Bruch (Charles-Louis-Martin), B. P.
52 Edme (Marcel-Henri-Jean), B. P.
53 Campadieu (Edmond-Jean-Lucien).
54 Fouiquier (Alexis), B. P.
55 Gueyger (Claude-Alfred).
56 Ferrandi (Jean).
57 Duteil (Henri-Jacques).
58 Berthoumeau (François-Armand).
59 Dorandeu (René).
60 Arrighi (Pierre-Paul).
61 Ciattoni (Jean-Baptiste). Titres exceptionnels. 5 citations en E. O.
62 De Haynin de Bri (Pierre-Arthur), B. P. Titres exceptionnels. 8 citations dont 4 en E. O. et 4 blessures.

Chef de musique.

Inscription nouvelle.

1 Druelle (Victor-Alfred).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Tableau exceptionnel 1952.

1 Nguyen Van La.

Inscriptions nouvelles.

1 Drabo Pinana.
2 Diouma Kamara.
3 Nguyen Van Dau.

Pour le grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants:

1 Diallo (Louis).
2 Ibrahima Coulibaly.
3 N'Daw Amadou.
4 Diakite Sidy.
5 Le Van Cua.

Pour le grade de sous-lieutenant

MM. les sous-officiers:

Tableau exceptionnel 1952.

1 Paudouille (Léon-Dominique).

Inscriptions nouvelles.

1 Sauzet (Noël-Armand).
2 Haas (Henri-René).
3 Thomas (Roger-Adrien).
4 Mouloud (François-Eugène).
5 Maitei (Joseph).
6 Navarre (René-Louis).
7 Pietri (François-Marie).
8 Troly (Raymond).
9 Manquat (Raymond-Noël).
10 Thauvin (Guy-Alfred).
11 Piouard (Henri-Constant).
12 Labrousse (Germain).
13 Desprez (Bernard-Pierre-Nicolas).
14 Gimenes (Albert-Emile).
15 Decanter (Louis-Jules-Cornil).
16 Michel (Jean).
17 Hurou (Jean).
18 Laporte (Marcel-Jean-Joseph).
19 Combette (Jean-Léon).
20 Josse (Auguste).
21 Esterez (Robert-Célestin-Joseph).
22 Goutard (Gabriel-François).
23 Banet (Roger-Benoit-André).
24 Serre (Georges-Martin-Jean).
25 Petrignani (François).
26 Linas (Jean-Marie).
27 Thiriet (Marius-Albert).
28 Thomasset (Ulysse-Emile).
29 Nicolas (Jean).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

MM. les sous-officiers:

1 Diassamoussa Diakité.
2 Binem Foudiougou.
3 Pehou (Martin).
4 N'Diaye Mamadou Laminé.
5 Tran Cong Can.

Artillerie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Nolde (André), B. E. M. S.
2 Gerlotto (Maurice-François-Eugène).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Monseau (Maurice-Jérôme), B. T.

Inscriptions nouvelles.

1 Monguilan (Louis-Robert-Eugène), B. P.
2 Grapin (Henri-Jean-Marie), B. E. M. S., B. T.
3 Brasseur (Raymond-Arthur).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Reliquat du tableau 1952.

1 Cormery (André-Pierre), D. E. M.
2 Blanc (Henri-Louis).
3 Marechal (Robert-Léonce), D. T.
4 Elies (Charles-Constant-Maxime).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Grosjean (Paul-Marie-Gabriel-Ernest).

Inscriptions nouvelles.

1 Laurent (Henri-Félix-Séverin).
2 Demange (Gaston-Jean-Marie), B. T.
3 Griffet (Raymond-Henri), D. E. M.
4 Canavaggio (Jean-Dominique). B. O. A.
5 Bas (Louis-Eugène).
6 Leclerc (Robert-Marie-Lucien-Alfred), D. E. M.
7 Patau (Jacques-Maurice).
8 Baron (Loïc-Michel-Fernand).
9 Taxil (Hippolyte-Charles-René), B. O. A.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Perrot (Marie-Jehan-Robert-Albert).
2 Bodez (Fernand-Jacques-Adrien).
3 Dunoyer de Segonzac (Guy-Charles-Louis).
4 Lion (Edmond-Pierre).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Bauchet (Roland).

Inscriptions nouvelles.

1 Besombes (Emile-Pierre), D. E. M.
2 Dominique (Maurice-Marcel-Fernand-Gérard).
3 Imbert (Jack-Edouard-René).
4 Brussaux (André-Gustave-Georges).
5 Richard de Vesvrotte (Henri).
6 Gavignet (Louis-Alfred-Jean).
7 Roc (Georges-Sainte-Rose), D. E. M.
8 Coleau (Henri-Jean-François).
9 Ramade (René).
10 Biot (Pierre-William).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Lamort (André-Albert-Jean-Louis).
2 Lacuve (René).
3 Jaume (Paul).
4 Jouve (Louis-Léon-Fernand), B. O. A.
5 Letellier (Jean-Michel).
6 Cornec (Edmond).
7 Dargelos (Louis-Pierre).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Loger (Hugues-Chrisante-Cassius-Marie).

Inscriptions nouvelles.

1 Gleizes (Guy-Henri).
2 Rolland de Chambaudoin d'Erceville (Bernard-Marie-Joseph).
3 Phenix (Guy-Louis-Pierre).
4 Crucis (Roland-André).
5 Camus (Georges-Louis-Maurice).
6 Grisard (Edmond).
7 Witte (Richard).
8 Billot (Etienne-Henri-Paul-Marie), B. P.
9 Vignesoult (Pierre-Marius-François).
10 Nussard (Robert).
11 Pradier (Robert).
12 Souille (Christian-Daniel-Léon).
13 Pommier (Roger-Pierre-Jean).
14 Kolly (Jean-Pierre-Georges).
15 Nicolle (Paul-Marcel).
16 Holtzer (Roger-Henri).
17 Coll (Fernand-Mathieu-Louis).
18 Tuloup (Philippe-Laurent-Eugène).
19 Getto (Raymond-Ferdinand-Marie-Joseph).
20 Nedellec (Hervé-Auguste).
21 Cornet (Bernard-Marie-Joseph).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

Tableau exceptionnel 1952.

1 Gourvennec (Camille).

Inscriptions nouvelles.

1 Scherrer (Max-Fernand).
2 Morvan (Yves).
3 Manach (Victor).
4 Riedinger (Henri-Georges).
5 Chailan (Marcel).
6 Benath (André-Joseph).
7 Vanlerberghe (André-René-Cornil).
8 Thomas (Raymond).
9 Guercy (Clément-Georges).
10 Dodane (Michel-Jean-René).
11 Drieu La Rochelle (Guy-Marie-Joseph).

Adjoints de chancellerie.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Ruilier (Paul-Marie-Gabriel).
2 Orsini (Philippe-Antoine).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Gueguen (Henri-Jean).
2 Laurent (Robert-Julien).

Inscriptions nouvelles.

1 Le Métayer (Georges-Jules-Marie).
2 Giorgi (Joseph-Antoine).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

1 Madru (François-André).
2 Clee (Albert-Désiré-Raymond).
3 Laffitte (Jean-Baptiste).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine:

1 Cervoni (Ignace).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Caujolle (Marius-Marcel).
2 Azerne (Hubert-Hernand).
3 Bonacorsi (Ange-Denis-Antoine).

Inscriptions nouvelles.

1 Bisard (Fernand-Marcel).
2 Héry (Daniel-Raymond-Auguste).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

1 Rodrigue (Henri-Pierre-Valentin).
2 Pech (Pascal-Jean-Marie).
3 Vidal (Jean-Albert).
4 Boisgard (Justin-Ernest).

Matériels et bâtiments.

A. — ADMINISTRATIFS

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant:

Reliquat du tableau 1952.

1 Cezard (Louis-Lucien).

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine:

1 Albert (Etienne-Edouard).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Athiel (Julien).
2 Saut (Abdon-Joseph-Pierre).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-officier:

1 Dauphin (André-Joseph-Maurice).

B. — Techniques

a) Artificiers.

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant:

Reliquat du tableau 1952.

1 Le Cloirec (Auguste-Maurice).

b) Ouvriers d'Etat.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant:

1 Queffeulou (Claude).

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine:

1 Agnel (Fernand-Marius).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Thomas (Louis-Camille).
2 Domon (René-Paul-Louis).
3 Detoucho (Jules-Lucien).
4 Vian (Jacques-Marie-Charles-Joseph).

Inscription nouvelle.

1 Lorrain (Louis).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

1 Marani (Vincent).
2 Cordier (Pierre-Emile).

c) Conducteurs de travaux.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Bagnaud (Roger-Louis).

Inscription nouvelle.

1 Rumeau (Victor).

d) Contrôleurs d'armes.

Pour le grade de capitaine.

M. le lieutenant:

1 Carlotti (Hyacinthe).

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Pour intendant militaire de 1re classe.

MM. les intendants militaires de 2e classe:

Reliquat du tableau 1952.

1 Texier (Armand).
2 Berthon (René-Jean).

Inscription nouvelle.

1 Chandelier (Maurice).

Pour intendant militaire de 2e classe.

MM. les intendants militaires de 3e classe.

Reliquat du tableau 1952.

1 Therond (Gaston-Henri-Paul).

Inscriptions nouvelles.

1 Peraldi (Paul-Henri).
2 Petavy (Amédée-Edouard-Emile).

Pour intendant militaire de 3e classe.

MM. les intendants adjoints:

1 Clemençon (Jean-Robert).
2 Collin (René).
3 Valli (Pierre).

B. — Officiers d'administration

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant:

1 Bidaux (Pierre-Alexandre-Marcelin).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

1 Antonini (Antoine).
2 Vallot (Max-Gaston-André).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Maumus (Jacques-Bernard-Clément).
2 Levy (Salomon).
3 Fraysse (Georges-Edmond-Adolphe).
4 Le Bouar (René).

Inscriptions nouvelles.

1 Ledroit (Roger-André).
2 Johner (Georges-Louis-Amédée).
3 Peyres (André).
4 Haervynck (Jean-Pierre).
5 Robin (Joseph-Marie).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-officier:

1 Cauvin (François-Abel-Marius).

Service de santé.

A. — Médecins

Pour le grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1951.

1 Palud (Yves-Marie).
2 Charpentier (Hervé-Marie), A. H. C.
3 Gallais (Pierre-Léon-Joseph), Agr. C., C. H. C.

Inscriptions nouvelles.

1 Lartigau (Jean-Henri-Louis).
2 Fournier (Jean-Gustave-Jacques), A. H. C.
3 Morelet (Jean-Baptiste).
4 Leger (Jean-Paul).
5 Berthon (Georges-Théodore), A. H. C.
6 Orsini (Marcel-Louis-Théodore).
7 Clerc (Georges-François-Raphaël).
8 Augere (Robert-Pierre).
9 Lorre (André-Joseph).
10 Franceschini (Joseph-Pierre-François).

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Garbies (Jean).
2 Paravisini (Jean-Baptiste).
3 Ginieys (Lucien-Louis-Marie-Adrien), C. H. C.
4 Dupin (André-Marie-Antoine), C. H. C.
5 Touzin (Marie-Robert), Agr. C.

Tableau exceptionnel 1952.

1 Bascheri (Jacques-Roger-Sauveur).

Inscriptions nouvelles.

1 Lacarne (Léon-Pierre-Marie).
2 Nicolas (Louis-Isidore-Robert-Jules).
3 Brun (Maurice-René).
4 Thiroux (Joseph-Gontran-Gabriel-Pounou).
5 Gillot (Xavier-Marie).
6 Pape (Yves).
7 Mauric (Charles-Louis).
8 Barbet (Victor-René), C. H. C.
9 Pons (Guillaume-Emile-Paul), A. H. C.
10 Deit (Casimir-Jean-Guillaume).
11 Juguet (Lucien-Mathurin).
12 Loudoux (Yves-Pierre, Guillaume).
13 Lafontaine (Jean-Charles), A. H. C.
14 Ceccaldi (Pierre-François-Paul).
15 Roger (Jean-Charles-Paul).
16 Bouillerce-Mirassou (Pierre-Joseph).
17 Esplan (Marcel-Georges-Antoine).
18 Palinacci (Armand-Marius).
19 Brunet (Jean-Emile), A. H. C.
20 Couzigou (Jean-Yves-Marie).
21 Le Blouch (Georges-Albert-Jean-Marie).
22 Faure (Paul-Armand), A. H. C.
23 Artesiano (Gabriel-Roger).
24 Thevenin (Pierre-Etienne), Agr. C.
25 Peyron (Jacques-Paul-Marie), B. E. M. S., B. P.
26 Bernas (Antoine-Louis).
27 Audhuy (Pierre-Armand-Henry-Joseph), B. E. M. S.
28 Matras (Francis), A. H. C.
29 Fabre (Jean-Marie-Louis-Joseph).
30 Glibin (Fernand-François-Pierre).
31 Jezequel (Alain-Bastien-Nicolas).
32 Robert (Jean-Louis-Ferdinand).
33 Rouan (Georges-Germain).
34 Asselot (Robert-Cyrille).
35 Julllien-Vieroz (Raymond-Jean-Paul), C. H. C., Agr. C.
36 Lansade (René-Marie), M. H. C.

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Grosbois (Bertrand).
2 Pontich (Guy-Antoine-Joseph), A. H. C.
3 Pinson (Jacques-Marie-Julien), C. H. C.
4 Heintz (Bertrand-François-Joseph).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Brémond (Henri-Jean-Baptiste).
2 Cleret (François-Marie).

Inscriptions nouvelles.

1 Vellieux (Michel-Marie-Valère).
2 Camain (Robert-Pierre-François).
3 Hautin (Raymond-Jean-Roger), A. H. C.
4 André (Léon-Marie-Edmond).
5 Brumpt (Valentin-René), S. H. C.
6 Dubois (Pierre-Jules-Eugène-Georges), A. H. C.
7 Verdier (Victor-Jean-Maurice).
8 Gamet (André-Auguste).
9 Jouan (Jean-Jacques-Yves).
10 Poher (Loick-Yves-André).

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Tournier-Lasserve (Charles-Jean-Baptiste).
2 Rit (Jean-Marie-Charles).
3 Fustec (Robert).

Tableau exceptionnel 1952.

1 Foures (Numa-Louis-Raoul).
2 Duffaut (Louis-Maurice-Gabriel-Paul), B. P.

Inscriptions nouvelles.

1 Thevenot (Paul-Georges).
2 Lajoinie (Claude-Abel-Louis).
3 Deramond (Jean).

4 Bert (Jacques-Marie-Stéphane).
5 Lagarosse (André-Edouard-Marie-Jean).
6 Peluchon (Jacques).
7 Voisin (Hubert-Etienne-Maurice-Henri).
8 Esteve (Henri-Pierre-François).
9 Guillaume (Pierre-Jacques-Marie).
10 Courson (Bernard-Marie-Marcel).
11 Armengaud (Maxime).
12 Tomatis (Raoul-Hector-Robert).
13 Ehrhart (Charles-Jules-Edouard).
14 Bouchard (Henri-Pierre).

B. — PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien colonel.

MM. les pharmaciens lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau 1952.

1 Rivoalen (Pierre-Arthur), Agr. C.

Inscription nouvelle.

1 Dantec (Pierre-Jean-François-Marie).

Pour le grade de pharmacien lieutenant-colonel.

MM. les pharmaciens commandants:

1 Demange (Roger).
2 Le Bouder (Ambroise-Jean-Francis).
3 Le Floch (Eugène-Hervé), Ch. C.

Pour le grade de pharmacien commandant.

MM. les pharmaciens capitaines:

Reliquat du tableau 1952.

1 Tourette (Jean-Max-Alix).

Inscription nouvelle

1 Flandrin (Pierre-Paul).

Pour le grade de pharmacien capitaine.

MM. les pharmaciens lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Gaulier (Roger-Auguste).

Inscription nouvelle.

1 Trellu (Michel-Marie).

C. — ADMINISTRATION

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant:

1 Achard (Alphonse-Louis).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau 1952.

1 Cousin (Henri).

Inscriptions nouvelles.

1 Beauverger (Armand-Joseph).
2 Glauffer (Félix-Antoine).

Pour le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-officier:

1 Foltzer (Auguste-Marie-Gérard).

Tableau d'avancement pour l'année 1953 des maitres ouvriers tailleurs et cordonniers (armée active).

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1953, les maitres ouvriers tailleurs et cordonniers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — MAITRES TAILLEURS

1° *Pour le grade de sergent-major.*

Le sergent-chef:

Ferlay (René), forces françaises en Allemagne.

2° *Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents:

Lasalle (Robert), 7e région.
Barillet (Alexis), 1re région aérienne.
Vidal (Jean), 5e région.

3° *Pour le grade de sergent.*

Les caporaux-chefs:

Arnal (Fernand), forces françaises en Allemagne.
Mangot (Henri), 1re région.

B. — MAITRES CORDONNIERS

1° *Pour le grade de sergent-major.*

Le sergent-chef:

Lasalle (Robert), 7e région.

2° *Pour le grade de sergent-chef.*

Les sergents:

Chaillou (Georges), 10e région.
Rupp (Charles), troupes du Maroc.
Etarian (Gabriel), 8e région.
Morançais (Gaëtan), 3e région.
Laudy (René), 6e région.

3° *Pour le grade de sergent.*

Les caporaux-chefs:

Rapillard (René), 3e région aérienne.
Rigault (Henri), forces françaises en Allemagne.
Vuillemard (Paul), 3e région.

PROMOTIONS

Par décision en date de ce jour, sont promus, pour prendre rang du 1er janvier 1953, les maitres ouvriers tailleurs et cordonniers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

A. — MAITRES TAILLEURS

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Labesse (Roger), 1re région.

B. — MAITRES CORDONNIERS

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Chaillou (Georges), 10e région.

Tableau d'avancement concernant les officiers d'active et les officiers de réserve en situation d'activité pour l'année 1953 (armée de l'air).

Par décision du 20 décembre 1952, sont inscrits au tableau d'avancement pour 1953.

I. — ARMEE ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau de 1952.

Duval (Roger-Georges-Léon-Louis).
Nodet (Maurice-Robert).
Barthelemy (Raymond).
Aubry (Pierre-Alexis-Hugues).
Barrault (André-Marcel-Louis).
Cremieu (Jean-François).
Loizillon (Hubert-Joseph).
Gallois (Marie-Pierre-Richard).
Bourdot (René).

Inscriptions nouvelles.

Lafaige de Gaillard (Henri-Louis-Pierre-André).
Henry (Marc-Lucien).
Michel (Jules-Emmanuel-Olympe).
Etienne (Pierre).
Perdrizet (Maurice-Théodore).
Loyen (Charles-Louis-Alphonse).
Pape (Joël-Marie-Joseph-Tugdual).
Menu (André-Nicolas-Charles).
Delfau de Pontalba (Robert-Jean-Célestin).
Bonnet (Raymond-Robert).
Thiry (Jean-Raymond-Paul).
Lahaye (Roger-Augustin).
Labit (Georges-Joseph-Emile).
Le Jamtel (Emile-Auguste-Marie-Vincent).
Bloch (Jean).
Sautier (Pierre-Jean).
Coutaud (Germain-Yves).
Mulier (Joseph-Célestin).
Vouzellaud (Jacques-Pierre-Manuel).
Motte (Roger-Emile).
Tardy de Montravel (Jacques-Maurice-Amédée).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Reliquat du tableau de 1952.

Hablot (Jean-Paul).
Rupied (Yves-Philippe-Georges-Marie).
Madon (Lucien-Michel).
Rouquette (Marcel-Emile).
Goupy (Auguste-Achille-Claude).

Inscriptions nouvelles.

Suere (Georges-Emile).
Fournier (Jean-Antoine-Marie).
Massart (Olivier-Emile).
Higelin (Morand-André-Eugène).
D'Anfreville de Jurquet de la Salle (Charles-Jean-Marie-Joseph).
Pialat (Robert-Pierre).
Malcor-Deydier de Pierrefeu (Henri-Marie).
Memin (Henri-Eugène-Théodore).
Schaal (René-Alphonse-Zéphirin).
Lehoux (Georges-Léopold).
Couderq (Jean-Jacques-Georges-Robert).
Sermet (Gérard-Claudius).
Villacèque (Pierre-Erasme-François-Marc).
Richer (Jacques-Jean-Paul).
Giraud (Eugène-Marcel).
Galouzeau de Villepin (Jean-Olivier).
Charreire (Paul-Marie-Cécilio-Jean).
Bouton (Serge-Pierre).
De l'Espinay (Pierre-Marie).
Gallavardin (Jean-Arthur-Marie-Louis).
Brion (Antoine).

Noël (Fernand-Charles).
Gelin (Charles).
Lamy (Jean-Joseph-Paul-Marie).
Deroche (Jean-Marie-Pierre).
Avenard (Jean-Claude).
Jeffredo (Joseph-Jean-Arthur-Henri).
Genty (René-Joseph).
Lasnier-Lachaise (Charles-Edouard).
Dupuy (Améddée-Marie-Edmond).
Hutter (Maurice-Roland-Max).
Gruyelle (Michel-Augustin-Louis).
Garat (Jean-Lucien).
Vauché (André-René-Paulin).
Cuny (Gilbert-Emile-Alexandre).
Gazzano (Humbert-Emile-Charles).
Baugnies de Paul de Saint-Marceaux (Frédéric-Jacques).
Minot (Pierre-Jules-Eugène-Albert).
Pissotte (Georges-Léon-Louis).
Dixte (Jean-Pierre-Joseph).
Petit (Léon-Joseph-Eustache-Sylvère).
Dussol (Jean-Ernest-Marius).
Bonnemaison (Adrien-Michel).
Arpurt (Raymond-Jean).
Aubert (Emmanuel-Henry-Jules).
Robiaud (Jacques-Philippe).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Bannes (Albert-Michel-Louis).
Compain (Bernard-Léon-Marie-Joseph).
Le Pape (Corentin-Marie).
Bordes (André-Jean).
Lenoir (Roger-Frédéric).
Colin (Armand-Théodore).
Fauconnet (Raymond-Pierre).
Forsans (Georges-Henri).
Thiant (Gabriel).
Lequille (Pierre-Gildas).
Coulon (Robert-Alfred-Jean).
Chancerelle (Yvon-Marie-Régis).
Mouzels (Paul-Pierre).
Moynet (André-Rémy).
Daussat (Pierre-Louis).
Riss (Joseph).
Antoine (Jean-Joseph-Jules).
Labussière (Octave-Georges-Denis-Jean-Bernard-Joseph).
Fays-Long (Roger-Joseph).
Lau (Georges).
Trivin (André-Robert-Noël).
Blanquart (Yves-Jean-Emile).
Ganne de Beaucoudray (Michel-Charles).
Petit (Edmond-Léon-Marie-Jean).
Vignes (Bertrand-René).
Du Fay de Cholsinet (Etienne-Marie-Bernard).
Marguet (Roger-Lucien-Marius).
Lacumel (Hippolyte-Louis).
Emery (Maurice-Marie-Joseph).
Bault (Léon-Maxime-Victor).
Guerrini (Antoine-Martin).
Champagnat (Edmé).
Pradal (Alphonse-Marie-Pascal).
Kosly (Robert-Henri-Marcel).
Pras (Pierre-Eugène).
Vuillemin (André-Joffre).
Izaac (Marc-Eugène-Jean).
Rey (Augustin-Georges-Jean).
Héliot (Bernard-Marie-Joseph).
Devoucoux (Claude-Louis-Marie).
Lombardo (Paul-Marius-Joseph).
Legrand (André-Jean-Armand).
Guiomar (Jean-Claude-Marie-Charles).
Péhuet (Jacques-Albert).
Rigaud (Jean-Charles-Paul).
Roure (Jacques-Camille).
Duvillard (Robert-Maurice-Joseph).
Lemaitre (Jacques-Eugène).
Mennegller (Jean-Paul).
Bistoul (Emile-Jacques-André).
Bosse (Louis-Joseph-Gabriel).
Ponthier (Jean-Emile-Pierre-Guillaume).
De Maillard (Marie-Guy).
Laurent (Jean-Gustave).
Humbert (Ernest-Paul).
De Beausacq (René-Marie-Denis).
Blanchard (Daniel-Léon-Emile).
Héland (Jean).
Faucanié (Jean-Antoine).
Foucher (Maurice-Léon-Marcel).
Robert (Georges-Jean-Barnard).
Lanos (Pierre-Antoine).
Blanchet (Maurice-Jacques).
Gabis (Georges-Louis).
Salin (Roland-Adolphe-Jean).
Pouligny (Henri-Roland).
Michaud (Emile-Louis).
Roger (Jacques-Jean-Alphonse).
Lignon (René-Eugène-Charles).
De Geis de Guyon de Pampelonne (Joseph-Gabriel-Marie).
Sénéchal (Robert-Henri-Louis).
Amand (André-Pierre-Henry).
Bourguignat (Jean-Pierre-Paul).
Sénégas (Jean-François).
Faudot (Claude-Charles-Jean-Marie-François).
Lafont (Henri-Gaston-Lucien).
Glavany (Roland-Elie-Adrien).
Crozet (Michel-Guy-Pierre).
Guerrieri (Victor-Antonin-Georges).
Mahéo (Charles-Antonin-Symphorien).
Pescheux (Paul-Julien).
Pétrus (Jean-Marcel-André).
Lupold (Christian-Jacques).
Delmer (Christophe-Henri-Pierre).
Dagain (Jean).
Bruyère (André-François-Henri-Antoine).
Veyrat (Jean-Daniel).
Montagne (Urbain-Vincent-Antoine-Joseph).
Guillou (Henri-Alain-Marie).
Chauchot (René-Marius).
Le Goc (Michel-Jean-Louis).
Enjalbert (Guy-Léon).
Chevalier (Paul-Louis).
Gloaguen (Blaise-Jean-Alain-Marie).
Chagnot (André-Paul-Emile).
Dumoulin (Joseph-Gabriel-Guy).
Walter (Pierre-Philippe).
Martin-Prud'homme (Jacques-François-Joseph).
Viala (Jean-Fernand-Adolphe).
Tallent (Maurice-Robert).
Cardot (Jean-Georges-Léon).
Guillerm (Vincent-Marie).
Gras (Georges-Roger).
Bihet (Marc-Robert).
Chamboduc de Saint-Pulgent (Hubert).
Géhant (Paul-Just).
Puivif (Pierre-René).
Daspet (Jean).
Bettoli (Etienne-Edouard).
De Maistre (Henri-Hubert-Ignace-Joseph).
Pineau (Jean-Marc).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau de 1952.

Rillères (Henri-Charles-Fernand).
Cloarec (Jean-Albert).
Galibert (Raymond-Joseph).

Inscriptions nouvelles.

Petit (Albert-Joseph), lieutenant à titre temporaire du 25 juin 1946.
Amanou (Frédéric).
De Beaudrap (René).
Buffet (André-François-Louis).
Figulère (Gilbert-Jean).
Kerguelen (Yves-Marie).
Cocogne (Henri-Georges-Jean).
Ganneau (César-Edgard-Louis).
Delpech (Pierre-Antonin-Léonce).
Rohé (Georges).
Vaziaga (Pierre-Marcel-Marie-Charles).
Navarre (Jean-Marie).
Vidal (Jean-Pierre).
Taisne (André-Jacques-Marie).
Michoulier (Henri-Paul).
Séjourné (Jacques-Marie).
Bachelier (Jacques-Adrien-Marie-Gabriel).
Vergne (Raymond-Charles-Jean-Ludovic).
Pons (Edmond-Robert-Pierre).
Marinier (Georges-Gaston-Marie-Paul).
Bouchet (Henri-Louis-Alexandre).
Joly (Jean-Marie-Joseph).
Hélyé (Jean-Charles-Emile).
Sinturel (Raymond-Jean).
Genin (André).
Ragard (Robert).
Itart-Longueville (Claude-Paul-Marie-Léon).
Jeanson (Emile-Jean-Gaston).
Ricaud (Paul).
Barbois (René-Pierre).
Monfort (Amaury-Robert-Roger).
Morello (Augustin-Camille-Raymond).
Garrivet (Marcel-Jacques-Benoît).
Bardot (Hubert-Charles).
Reminiac (René-Joseph-Alexandre).
Jégoux (Albert-Mathurin).
Thillaye du Boullay (Hervé-Marie-Ernest).
Sirgant (Georges-Henri-Charles).
Chastel (Joseph-Marie-François).
Uhrig (Roger-Pierre).
Arrouays (Jean).
Bodin-Hullin (Philippe-Marie-Charles).
Chauvet (Yvon-Octave-Louis).
Grenet (Jean-Charles-Auguste-Marcel).
Mayot (Marcel-Félix-Charles).
Costa (Albert-Georges-Louis).
Ferré (Bernard-Jacques).
Verdet (Jacques-Jean-Marie).
Beauvais (Henri-Marie-Joseph).
Lassus (Hippolyte-Pierre-Joseph).

B. — Cadre sédentaire

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Goumin (Pierre-Francis).
Tournon (Pierre).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Delpech de Frayssinet (Jean-Alfred-Hubert-Justin).
Fabre (Albert-Alphonse).
Arnould (Léon-Sosthène).
Dejaye (Olivier-Roland-Gabriel).
Saumon (Lucien-Marcel).
Andres (Emile-Gabriel).
Bonnal (Louis-François).
Schultzki (Charles-Henri).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Rapiné (Jean).
Hanrion (Jean-Baptiste).
Roy (Raymond-Jules-Joseph).
Barraud (Roger-Paul).
Wetzel (Jean-Georges-Charles).
Cadet (René-Clément-Octave).
Pagelot (Henri-Marie).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau de 1952.

Ceas (Pierre-Marius-Adrien).

Inscriptions nouvelles.

Corneille (Maxime-Jean), lieutenant à titre temporaire du 25 décembre 1945.
Hannion (Jean-Albert-Marie).
Petitpain (Pierre-Louis-Fernand).
Marzin (François-Clet).
Condemine (Jean-Aulinde).
Bauduin (Charles-Adolphe-Pierre).
Richard (Amory-Amédée-Olivier).
Vautard (Pierre-Rémy-Jacques).
Poilbout (Pierre-Clément).
Mingot (André-Louis-François).
Kerbouch (Eugène-Paul-Joseph).

Corps des officiers des bases de l'air.

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Bouley (Emile-Gaston-Maurice).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Frayssinet (Camille - Eloi - Marius-Henri).
Thévenin (Léon).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Hondet (Joseph-Marie-Jean), capitaine à titre temporaire du 25 décembre 1945.
Devos (René-Joseph-Gabriel).
Silve (Roger-Ovide-Victor).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau de 1952.

Le Gall (Désiré-Yves-Marie).
Fleisch (Léon-Emile).
Dormont (Eugène-Edmé).
Beuillard (Henri-Victor).

Inscriptions nouvelles.

Guillon (Marcel-André), lieutenant à titre temporaire du 25 juin 1946.
Steinmetz (Marius-Edouard).
Bernard (Edmond-Eugène).
Laperrine (André-Marcel).
Dousset (Gratien-Marie-Jean).
Etevenard (Roger-Louis-Robert).
Bembert (Maurice-Victor).
Paris (Louis-Léon).
Fouque (André-Eugène-Louis).
Chesne (Léon-Joseph).
Mas (Lucien-Albert).
Potard (Guy-Clément-Marie).
Heckmann (Maurice).
Genies (Henri-Jehan-Aimé-René).
Paufichet (Jacques-Honoré).
Dupré (Camille).
Rouèche (Victor).
Valet (Pierre - Georges - Louis - Albert).
Subirana (James).
Chateaux (Paul-Victor-Auguste).

Corps des officiers mécaniciens.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Reliquat du tableau de 1952.

Legros (Maurice-Oliva-Auguste).

Inscriptions nouvelles.

Boizeau (Robert-Henri).
Bouhet (Maurice-Numa).
Michel (André-Louis).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Reliquat du tableau de 1952.

Mourey (Charles-Joseph).
Poncet (Jean-Samuël-Henri).
Pujol (André-Emile-Victor).
Rapin (Maurice-Georges).
Martel (Auguste-Jean).
Guiot (Jean-Marie).

Inscriptions nouvelles.

Monge (Jean - Raymond - Barthélemy).
Grass (Roger - Albert - Gustave - Ernest-Edouard).
Goy (Jean-Henri).
Decarre (Pierre-André).
Beche (Jean-Marie-Roger).
Guibert (Marcel-Louis-Clément).
Blas (Alexis-Emile).
Rancinan (Roger).
Pinault (Marcel-Lucien-René).
Berthon (Jean-Louis).
Conte (Claude-Louis-Etienne).
Tourin (André-Marcel).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Reliquat du tableau de 1952.

Varrailhon (Victor-Eugène).

Inscriptions nouvelles.

Delambre (Henri-François), capitaine à titre temporaire du 25 septembre 1945.
Duvivier (Fernand-Louis-Joseph).
Legros (Robert-Guy).
Forges (Théodore-Henri).
Gentet (Michel-Edouard).
Gatissou (René-Jean).
Maurer (Louis-Gabriel-Emmanuel).
Gouin (Henri).
Casadavant (Georges-Robert).
Chabalier (Bernard - Henri - François).
Vimpère (Emile-André).
Roger (Jacques-Henri).
Heuzé (Louis-Pierre).
Couraud (René-Joseph).
Gibon (Paul-Emilien).
Debas (Marcel-Just-André).
Raud (Albert-Ferdinand-Maurice).
Berthoule (Roger-Antoine-Michel).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Pasco (Raymond-Jean-Armand).
Richard (Marcel-Lucien-Henri).
Leguay (André-Jules-Gabriel).
Imart (François).
Pepeint (René-Pierre).
Huguet Raymond-Eugène).
Tournier-Lasserve (Henri-Charles-Emile).
Ledain (Jean).
Kannengieser (René-Denis).
Durand (Paul-Raymond).
Peyronel (Jean).
Sasmayoux (Marcel).
Ortonne (Jean-Marie-Robert).
Botrel (Roger-Henri).
Serre (Maurice-Léonce).
Colin (Emile).
Moultet (Raymond-Auguste).
Querbès (René-Ernest).
Tarbouriech (René-Louis).
Pinoteau (Robert-Joseph).
Pillatre (Roger-Noël-Emile).
Bery (Roger-Henri).
Vaucouleur (Henri).
Noël (Marcel-Emile).
Ligerot (Pierre-Auguste-Joseph).
Garbe (Arnould).
Derbois (Georges-Marc-Antoine).
Mascot (Louis-Albert-Pierre).
Peyrat-Armandy (André).
Bentejac (René-Yves).
Larruat (Pierre-Marie).
Baudet (Paul-Julien-Eugène).
Montarry (André-Roger).
Pluchard (André-Georges). Titres exceptionnels: « Excellent officier télémécanicien issu des E. O. A. A fait preuve de qualités d'organisation et de méthode exceptionnelles. A su, par son travail et ses compétences, assurer le plein rendement de la section d'état-major qu'il anime. A été grièvement blessé en service aérien commandé ».

Corps des officiers des services administratifs.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Reliquat du tableau de 1952.

Roynette (Albert-Antoine).

Inscriptions nouvelles.

Massolo (Joseph-François).
Proust (Louis-Joseph-Raymond).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Couet (Robert-Jean).
Vedel (René-Jean).
Paicheur (Raymond-Alphonse-Hermand-César).
Laulier (Jean-Louis-Joseph).
Herbomez (Roland-Eugène).
Le Ferrand (Gustave-Germain).
Plessis (Louis-Joseph).
Caillot (Jacques-Alfred-Ernest).
Castet (Paul-François-Bertrand).
Noulin (Pierre-André-Emile).
Tarraud (Jean-Alexandre).
Merle (Roger).
Madebos (Jean-Auguste).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Voisin (Roger-Paul-Clément).
Pau (Amédée-Joseph-Antoine).
Etesse (Marcel-Henri-Ernest).
Bretteville (Jean-Gaston).
Sigeret (Fernand-Marcel).
Grosperrin (Georges-Camille-Julien).
Rottier (Alfred-Henri).
Saron (Paul-Jean-Emile).
Quertinmont (Zénon-André).
Gay (Charles-Eugène-Claudius).
Durrey (René-Yves-Albert-Victor).
Tulasne (Jacques-Marcel-Louis).
Baptiste (Roger-Joseph).
Rouge (Yvon).

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Pour la 1re classe.

MM. les commissaires ordonnateurs de 2e classe:

Reliquat du tableau de 1952.

Bertouin (André-Louis-François).
Talidec (Joseph-René).

Inscriptions nouvelles.

Gaétan (Louis).
Cognault (Daniel-Henri).
Lambert (André-Camille-Alphonse).
Salaün (Laurent-Rémy).

Pour la 2e classe

MM. les commissaires ordonnateurs de 3e classe:

Reliquat du tableau de 1952.

Blu (Pierre-Gilbert).

Inscriptions nouvelles.

Bitouzet (Louis-Maurice-Clément).
Paut (Louis-Jean).
Redonnet (Baptiste-Michel).
Fabresse (Ferdinand-Louis).
Bistaudeau (Pierre-Jean).
Deffaux (Pierre-Gaston-Gérard).
Lenoir (Lucien-Victor).
Des Pommare (Raoul Marie-Joseph-Frédéric).

Pour la 3e classe.

MM. les commissaires ordonnateurs adjoints:

Graffard (André-Emile-Armand).
Vicat (Léon-Etienne-Louis).
Bordes (René-Georges-Louis).
Brochet (Gabriel-Louis).
Creux (Gustave-Robert).

Personnel des musiques de l'air.

Pour chef de musique de 1re classe.

M. le chef de musique de 2e classe Liesenfeldt (Paul-Marie).

II. — OFFICIERS DE RESERVE EN SITUATION D'ACTIVITE

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat du tableau de 1952.

Delattre (Marcel-Jean).
Estiraa (Henri-Jean-Louis).
De Bizemont (Gaspard-Hector-Roger-Marie).

Inscriptions nouvelles.

Ganuchaud (Jean-Marie).
Maupoux (Jean-Alfred).

Corps des officiers de réserve des bases de l'air.

Pour le grade de capitaine.

Reliquat du tableau de 1952.

M. le lieutenant Tachet (Pierre-André).

Cadre auxiliaire du corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Pour le grade de commissaire ordonnateur de 3e classe.

Reliquat du tableau de 1952.

M. le commissaire ordonnateur adjoint Lapointe (Maurice-Henri-Jean).

Liste d'aptitude concernant les officiers en service en Extrême-Orient pour l'année 1953 (armée de l'air).

Par décision du 20 décembre 1952, sont inscrits à la liste d'aptitude pour 1953 les officiers de l'armée de l'air du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient dont les noms suivent:

ARMEE ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Reliquat de la liste de 1952.

Latapy (Charles-Joseph-Marie).
Védrine (Pierre-Valentin-Henri).

Inscriptions nouvelles.

Gues (André-Marie-Charles-Louis-Victor).
Le Forsonney (Jacques-Jules-Hippolyte).
Langlois (René-Marie-Edouard).

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Reliquat de la liste de 1952.

Servières (Marcel-Bertrand-Eugène).
Percot (Octave-Guy-Jean).
Girard (Maurice-Jules).
Fonteilles (René-Henri).
Tissot (Eugène-Louis-Marie-François).

Inscriptions nouvelles.

Chameroy (Jean-Gustave).
Mignot (André-Joseph-Ferdinand).
Reinjard (Jean-Paul-Henri).
Reyx (Jacques).
Chillaud (Henri-Charles-Paul).
Renard (Jacques-Marie-Laurent-Marcel).
Merle (Marcel-Henri).
Agnel (Pierre-Louis).
Frantz (Roger-Henri-Lucien).
Chesnais (André-Henri-René).
Chourrout (Jean).
Alesch (Jean-Pierre).
Lissarague (Pierre-Jules).
Tesseraud (Georges-Pierre-Edouard).
Noël (Georges-Etienne).
Rhenter (Roger-Charles).
Jarry (Pierre-Georges-Marie).
Thélot (Jean-Edouard-Alfred).
Antoine-Michard (Raymond-Charles-Marie-Antoine).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat de la liste de 1951.

Ferrando (Henri).

Reliquat de la liste de 1952.

Frèzet (Charles-Albert-Auguste), lieutenant à titre temporaire du 25 juin 1946.
Cermolacce (Maurice).
Besset (Jean-Marie-Gaston).
Saunois (Michel-René-Antoine).
Giroux (André).
Rozier (Jean-Pierre).
Leclaire (Maurice).
George (Marcel-Emile).
Bigand (René-Yvon).
Guignard (Jacques).
Hourlier (Jacques-Gabriel-Jules-Louis).
Soleille (Roger-Marie-Fernand).
Nicolle (Roger-Paul).
Germain (Michel-Marie-Georges).
Henge (Michel-Georges-Louis-Auguste), lieutenant à titre temporaire du 25 juin 1946.
Leininger (Robert-Ernest).
Giraud (Robert-Jules-Paul-Marie).
Le Coze (Henri-Alexandre).
Nioloux (Noël-Robert).
Perrotte (Francis-Edmond-Roger).

Inscriptions nouvelles.

Mulcey (Yves-Jean-Daniel), lieutenant à titre temporaire du 25 juin 1946.
Harmand (Jean-René).
Smith (Michel-Henri-Jean).
Cazaillet (Paul-René-Victor).
Pattou (Georges-Charles-Louis-Auguste).
Barreaud (Jean-Roland).
Sprauel (Armand-Jean-Marie).
Darribehaude (Christian-Bernard).
Quédiniac (Jean-Julien-Joseph).
Pellet (Louis-Marie-Georges).
Fatio (Pierre-Arthur).
Grouiller (Louis-Jean).
David (René-Marie-Georges).
Chardonnet (Maurice-Gaston-Désiré).
Grossard (Jacques-Raoul-Marie).
Delsahut (André-Pierre-Paul).
Billot (Henri-Vincent-André).
Birden (Pierre).
Vinet (Philippe-Jean-Emile).
Tardieu (Roger-Guy).
Pontois (René-Guy).
Claustres (Jean-Louis-Marie-Joseph).
De Rauglaudre (Jacques-Marie-Paul).
Verlaine (Jacob).
Teyssier (Fernand-Jean-Hector).
Jallas (Jacques-Joseph-Marie-Charles).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Delattre (Georges-Paul-Joseph).
Reboul (Georges-Emile-Emmanuel-Grégoire).

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine de Vos (Paul-Auguste).

Pour le grade de capitaine.

Reliquat de la liste de 1952.

M. le lieutenant Audibert (Fernand-Ernest).

Corps des officiers des bases de l'air.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Reliquat de la liste de 1952.

Rechou (André-Achille).
Tessier (Daniel-Joseph).
Laspougeas (Ernest-Adrien).

Inscriptions nouvelles.

Durousseau (Jean-Raymond).
Volponi (Jacques-Léon).
Canal (Hubert).
Thomas (Emile-Joseph).

Corps des officiers mécaniciens.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Reliquat de la liste de 1952.

Bordes (Paul-René-Henri).

Inscriptions nouvelles.

Garello (Joseph-François).
Dupouy (Jean).

Pour le grade de commandant,

M. le capitaine Borrel (Roger-Georges-André).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Niederkorn (Michel-Désiré), lieutenant à titre temporaire du 25 décembre 1945.
Chartier (Désiré-Arsène).
Cacoin (Gérard-Louis).
Nilles (Jean-Marie).
Jacques (Pierre-Maurice).
Arveux (Paul-Joseph-Auguste).

Corps des officiers des services administratifs.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Gaube (Paul).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Charieras (Marcel-Antoine).
Durand (Roger-René).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-1358 du 19 décembre 1952 relatif au contrôle financier dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, ensemble les textes postérieurs qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946;

Vu la loi n° 51-484 du 27 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances. — II: Services financiers), et notamment son article 2 aux termes duquel « un règlement d'administration publique fixera les modalités d'application... »;

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 pour l'exercice 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La direction du contrôle financier en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et au Cameroun fonctionne dans les conditions fixées par le présent décret.

TITRE Ier. — *Organisation.*

Art. 2. — Le personnel permanent de chaque direction peut comprendre, outre le directeur, un directeur adjoint et des délégués.

Le directeur et le directeur adjoint résident au chef-lieu du groupe de territoires ou du territoire non groupé. La résidence des délégués est fixée par arrêté du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer.

Le directeur adjoint du contrôle financier participe à tous les travaux du service, sous l'autorité du directeur qui, pour toutes recherches ou missions effectuées dans le cadre du groupe de territoires ou du territoire, peut, sous sa responsabilité, lui donner délégation spéciale. Le directeur adjoint assure l'intérim du directeur en cas d'absence de ce dernier.

Les délégués exercent leur activité dans les circonscriptions respectives sous l'autorité du directeur.

En dehors du personnel permanent visé aux alinéas précédents, des fonctionnaires appartenant à l'administration centrale du ministère des finances, au cadre des administrateurs de la France d'outre-mer et aux cadres supérieurs des administrations financières de la métropole, des territoires d'outre-mer et de l'Algérie peuvent être mis à la disposition des directions de contrôle financier.

Le personnel visé au présent article est placé dans son corps d'origine, en position de service détaché ou hors cadre pendant la durée de ses fonctions et pendant les congés.

Art. 3. — Les directeurs du contrôle financier sont nommés par décret rendu sur proposition du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer. Ils sont choisis dans les catégories suivantes de fonctionnaires:

Conseillers maîtres et conseillers référendaires à la cour des comptes comptant au moins dix ans de services civils effectifs;

Inspecteurs généraux des finances et inspecteurs des finances comptant au moins dix ans de services civils effectifs;

Inspecteurs généraux et inspecteurs de la France d'outre-mer;

Administrateurs civils à l'administration centrale du ministère des finances, de 2e classe au moins et comptant dix ans de services effectifs;

Directeurs adjoints du contrôle financier ayant exercé leurs fonctions pendant quatre ans au moins.

Art. 4. — Les directeurs adjoints du contrôle financier sont nommés par arrêté du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer. Ils sont choisis dans les catégories de fonctionnaires suivantes:

Conseillers référendaires et auditeurs à la cour des comptes comptant au moins six ans de services civils effectifs;

Inspecteurs des finances comptant au moins six ans de services civils effectifs;

Inspecteurs de la France d'outre-mer;

Administrateurs civils au ministère des finances de 2e classe au moins;

Administrateurs de la France d'outre-mer comptant au moins neuf ans de services civils effectifs;

Délégués du contrôle financier ayant exercé leurs fonctions pendant quatre ans au moins.

Art. 5. — Les délégués sont nommés par arrêté du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer. Ils sont choisis parmi les fonctionnaires visés à l'article précédent. Ils peuvent également être choisis parmi les administrateurs civils des administrations centrales relevant du ministère des finances ainsi que parmi les agents des cadres supérieurs des administrations financières et des administrations de la France d'outre-mer comptant au moins huit ans de services admissibles pour la retraite.

Les délégués sont installés, à l'issue d'un stage probatoire de trois mois au plus, dans les services centraux ou extérieurs du ministère des finances ou exceptionnellement dans une direction du contrôle financier outre-mer.

Art. 6. — Les fonctionnaires visés au cinquième alinéa de l'article 2 du présent décret sont nommés par arrêté conjoint du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer.

Art. 7. — La décision concernant la mise en congé des personnels visés aux articles précédents est prise par le ministre des finances après avis conforme du ministre de la France d'outre-mer.

Les directeurs du contrôle financier ou leur suppléant peuvent être appelés en mission dans la métropole par le ministre des finances, soit sur son initiative, soit sur la demande du ministre de la France d'outre-mer.

Sauf en cas de force majeure, le directeur du contrôle financier et le directeur adjoint ne doivent pas être absents simultanément du lieu d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas exceptionnel où il en serait ainsi, le ministre des finances désigne un intérimaire, après avis conforme du ministre de la France d'outre-mer.

TITRE II. — *Attributions.*

Art. 8. — Le directeur du contrôle financier exerce, dans les limites de sa circonscription territoriale, auprès du haut commissaire de la République, du gouverneur général ou du gouverneur, les fonctions qui lui sont dévolues par l'article 2 de la loi n° 51-484 du 27 avril 1951.

Dans les territoires ou provinces auxquels ils sont affectés, les délégués représentent le directeur du contrôle financier et agissent sous sa responsabilité.

Art. 9. — Le directeur du contrôle financier suit l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement des services civils et militaires de l'Etat dans les territoires d'outre-mer par délégation des contrôleurs des dépenses engagées intéressés.

A cet effet, les engagements de dépenses effectuées par les ordonnateurs locaux du budget de l'Etat, ainsi que les mandats de payement correspondants, sont soumis au visa du directeur du contrôle financier, qui tient la comptabilité des dépenses engagées.

Toutefois, pour certaines catégories de dépenses, des instructions du ministre des finances pourront prévoir la dispense du visa des mandats de payement. Dans ce cas, la pièce d'engagement comportant le visa du directeur du contrôle financier sera jointe à l'appui du mandat de payement et, lorsque plu-

sieurs mandats successifs seront émis à la suite du même engagement, il sera fait référence au mandat auquel le visa est annexé.

Le directeur du contrôle financier ne peut refuser son visa que pour des motifs se rapportant à l'application des dispositions d'ordre financier des lois et règlements ou à la régularité de l'exécution du budget.

Lorsque, sans refuser son visa, le directeur du contrôle financier croit devoir l'assortir d'observations, celles-ci sont notifiées au contrôleur des dépenses engagées compétent, à l'ordonnateur secondaire, ainsi qu'au comptable assignataire.

Il est fait interdiction au comptable assignataire de payer une dépense dont l'engagement aurait motivé un refus de visa.

Le directeur du contrôle financier suit, en outre, l'exécution des opérations de trésorerie de l'Etat.

Art. 10. — Le directeur du contrôle financier exerce le contrôle permanent des finances des groupes de territoires, des territoires non groupés, des territoires groupés ainsi que des opérations de trésorerie desdites collectivités.

Les engagements de dépenses et les mandats de payement correspondants sont soumis au visa préalable du directeur du contrôle financier qui tient la comptabilité des dépenses engagées.

Toutefois, pour certaines catégories de dépenses, des instructions du ministre des finances et du ministre de la France d'outre-mer pourront prévoir la dispense du visa des mandats de payement. Dans ce cas, la pièce d'engagement comportant le visa du directeur du contrôle financier est jointe à l'appui du mandat de payement et, lorsque plusieurs mandats successifs sont émis à la suite du même engagement, il est fait référence du mandat auquel le visa est annexé.

Lorsque, sans refuser son visa, le directeur du contrôle financier croit devoir l'assortir d'observations, celles-ci sont notifiées à l'ordonnateur intéressé ainsi qu'au comptable assignataire.

Le directeur du contrôle financier ne peut refuser son visa que pour des motifs se rapportant à l'application des dispositions d'ordre financier des lois et règlements ou à la régularité de l'exécution du budget.

Le haut commissaire, le gouverneur général ou les gouverneurs peuvent passer outre à ce refus, à charge d'en informer immédiatement le ministre de la France d'outre-mer. Ils en avisent en même temps le directeur du contrôle financier ou ses délégués. Le directeur du contrôle financier rend compte au ministre de la France d'outre-mer et au ministre des finances.

Il est fait interdiction au comptable assignataire de payer une dépense qui n'aurait pas été visée à l'engagement, sauf réquisition dans les conditions prévues au cinquième alinéa de l'article 227 du décret du 30 décembre 1912.

Les règles définies dans le présent article sont applicables aux opérations des budgets annexes qui s'exécutent selon les règles de la comptabilité publique ainsi qu'aux opérations des comptes spéciaux ou hors budget de chacune des collectivités visées au premier alinéa du présent article.

Art. 11. — Le directeur du contrôle financier suit l'exécution des dépenses des plans d'équipement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer prévus par la loi n° 46-860 du 30 avril 1946.

En ce qui concerne les dépenses de la section générale des plans visés à l'alinéa précédent, ce contrôle s'exerce, sauf sur les sociétés et organismes visés aux articles 17 et 23 ci-dessous, dans les conditions définies à l'article 9 du présent décret se rapportant aux dépenses de l'Etat effectuées dans les territoires d'outre-mer auxquelles les dépenses de ladite section générale sont assimilées du point de vue de l'organisation et des modalités du contrôle financier.

Les dépenses des sections d'outre-mer des plans visés au premier alinéa sont assimilées, au point de vue de l'organisation et des modalités du contrôle financier, aux dépenses des groupes de territoires, des territoires groupés et des territoires non groupés. Le contrôle financier s'exerce à leur égard dans les conditions définies à l'article 10 ci-dessus.

Art. 12. — Tous les documents budgétaires du groupe de territoires, du territoire non groupé, du territoire groupé et, éventuellement, de la province sont communiqués au directeur du contrôle financier ou à ses délégués dans des délais tels que ceux-ci puissent faire connaître leurs observations au chef administratif de la circonscription intéressée avant le dépôt desdits documents à l'assemblée respectivement compétente. Les mêmes dispositions s'appliquent aux budgets annexes.

Art. 13. — Les directeurs du contrôle financier et leurs délégués suivent la préparation des plans d'équipement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer prévus par la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 ainsi que des programmes et tranches annuelles de ces plans. Ils reçoivent ou se font communiquer à cet effet tous documents utiles, et notamment les devis et les avant-projets.

Art. 14. — Le directeur du contrôle financier reçoit mensuellement de tous les comptables principaux de son ressort la situation des recettes et des dépenses opérées au titre des divers budgets et comptes visés aux articles précédents.

Art. 15. — Tout projet de réglementation d'instruction ou de décision émanant des différentes administrations civiles et militaires et de nature à exercer des répercussions directes sur les finances de l'Etat, du groupe de territoires, d'un territoire, doit être communiqué sans délai pour avis au directeur du contrôle financier ou à ses délégués.

Le directeur du contrôle financier ou ses délégués peuvent, pour des motifs d'ordre financier, émettre un avis défavorable qui doit être motivé. Le haut commissaire gouverneur général, ou gouverneur, à charge d'en référer au ministre de la France d'outre-mer, peut passer outre à l'avis défavorable, ou, pour des motifs tirés de la nécessité du maintien de l'ordre, à l'absence d'avis. De leur côté, le directeur du contrôle financier ou ses délégués devront faire connaître leur avis motivé, dans un délai de huit jours à compter de la date où le projet leur a été notifié.

Au cas où le haut commissaire, gouverneur général ou gouverneur aura passé outre soit à l'avis défavorable, soit à l'absence d'avis, il en informe le directeur du contrôle financier ou ses délégués. Le directeur du contrôle financier rend compte au ministre des finances et au ministre de la France d'outre-mer.

Art. 16. — Les projets de marchés sont soumis pour visa au directeur du contrôle financier ou à ses délégués. Ledit visa intervient, suivant les cas, selon les modalités définies aux articles 9, 10 et 11 ci-dessus; le refus de visa comporte les mêmes conséquences que celles prévues auxdits articles.

Art. 17. — Le directeur du contrôle financier exerce la surveillance des finances des collectivités non visées à l'article 16 ci-dessus, ainsi que des établissements publics pour lesquels celle-ci n'a pas été organisée par des textes particuliers.

A cet effet, le directeur du contrôle financier ou ses délégués peuvent se faire communiquer les projets de budgets, les comptes définitifs ainsi que les marchés de ces collectivités et établissements publics. Toutefois, sont obligatoirement tenues de soumettre ces documents au visa du directeur du contrôle financier ou de ses délégués, sans demande préalable, les communes dont les comptes sont jugés directement par la cour des comptes.

Art. 18. — Le directeur du contrôle financier est informé des lieux, dates et ordre du jour des réunions de commissions administratives traitant de questions financières ou économiques. Il peut assister à ces commissions ou s'y faire représenter.

Art. 19. — Le directeur du contrôle financier ou ses délégués peuvent requérir des administrations civiles ou militaires, et d'une façon générale des services des collectivités et établissements dont ils contrôlent ou surveillent les finances la communication de tous documents financiers ou comptables et de toutes études économiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Ils communiquent de leur côté aux fonctionnaires de l'inspection de la France d'outre-mer en mission tous renseignements de leur compétence.

Art. 20. — Le directeur du contrôle financier adresse, au moins une fois par an, au ministre des finances, ainsi qu'au ministre de la France d'outre-mer, un rapport d'ensemble portant aussi bien sur l'activité du contrôle financier que sur la situation économique et financière des collectivités et établissements dont il contrôle ou surveille les finances.

D'autre part, le directeur du contrôle financier adresse au ministre des finances et au ministre de la France d'outre-mer des rapports propres à chacun des budgets et à la trésorerie des mêmes collectivités et établissements ainsi que sur leurs comptes définitifs.

En outre, le directeur du contrôle financier, à la clôture de chaque exercice, établit et adresse au ministre des finances et au ministre de la France d'outre-mer, ainsi qu'au comité directeur du F. I. D. E. S., un rapport sur l'exécution du plan d'équipement et de développement économique et social de sa circonscription et sur la situation des engagements effectués tant au titre de la section générale qu'au titre des sections d'outre-mer. Il informe plus particulièrement le contrôleur des dépenses engagées du ministère de la France d'outre-mer des conditions dans lesquelles s'exécutent les opérations de la section générale, à l'exception de celles se rapportant aux sociétés ou organismes visés à l'article 23 ci-après.

Un exemplaire de tous les rapports ou documents visés au présent article est adressé au haut commissaire, gouverneur ou chef de la collectivité ou de l'établissement intéressé.

TITRE III. — *Dispositions spéciales.*

Art. 21. — En ce qui concerne le Cameroun, un des fonctionnaires placés en service détaché dans les conditions prévues à l'article 2, alinéa 5, du présent décret pourra, en cas d'absence du directeur du contrôle financier, assurer l'intérim du poste.

Art. 22. — Les mesures de contrôle et de surveillance prévues au présent décret entreront en vigueur lors de l'installation des directeurs, directeurs adjoints ou délégués chargés de les appliquer.

Art. 23. — Un règlement d'administration publique ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles les directeurs du contrôle financier exerceront la surveillance des entreprises nationalisées, des sociétés d'Etat, des offices, des régies, des sociétés d'économie mixte ou des établissements publics ayant un caractère industriel ou commercial.

Art. 24. — A dater de l'entrée en vigueur des dispositions du présent décret, sont abrogées toutes dispositions contraires et, notamment, les décrets des 17 novembre 1945 et 21 octobre 1950.

Art. 25. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Décret du 12 décembre 1952 portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

Vu le décret du 13 janvier 1950 portant réorganisation de l'institution des conseillers du commerce extérieur de la France;

Vu l'avis de la commission d'examen des candidatures aux fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une période de cinq années, à dater du présent décret, les industriels, agriculteurs ou négociants français dont les noms suivent:

FRANCE METROPOLITAINE

MM. Blaise (Jean), Blanc (Robert-Paul), Bordier (André-Léon), de Brisoult (Bernard-Marie-Stéphane-Antonin).

MM. Dijon (Jean-Charles-Adolphe-Henri), Dupont (Gérard-Alphonse-Maurice).

MM. Féa (Georges-Robert), Féraud (Francis-Vincent).

MM. Lacorne (Francis), Lagier (Antonin-Félix-Marius), Levy (Pierre-Georges), Listambert (Albert).

MM. Mahuziès (Charles-Jean-Léon), Marcilhacy (Jacques-Henri-Maurice), Métadier (Paul-Bernard), Mitterrand (Robert-Jules).

MM. Nebon-Carle (Adrien-Ambroise), Nivière (Henry-Laurent-Albert).

M. Plessis (Jean).

MM. Six (Gustave-Alexandre-Jérôme), Steeg (René-Louis-Emile).

M. Zimmer (Fernand-Jules).

ALGERIE

M. Bentchicou Omar.

M. Chollet (Adrien-François).

M. Jouvet (Alphonse-Ferdinand-Albert).

MM. Mered Bendimered Larbi, Mouries (Félix).

MM. Pancrazi (Robert-Jean-Gaspard), Perrin (Gilbert-Louis-Marie-Paul).

M. Rigollet (Léon-Pierre).

M. Schiaffino (Laurent).

MAROC

M. Avelot (André-Antoine-Armand).

M. Guichard (Jacques-Paul-Alexandre).

PAYS ETRANGERS

MM. Becret (Jacques-Raoul-Lucien), Bernard-Beaumaine (Raoul-(Georges), de Bourgues (Guy-Victor-Léon), de La Brière (Henri-Gaston-Marie), Burdet (Louis-Laurent).

MM. Caneri (Jean), Coisy (André-Lucien).

M. de Ferron (Olivier-Robert-Christian-Alain).

M. Gérard (Pierre-Joseph).

M. Hannoyer (Claude-Marc-Paul), Hérin (René-Marie-Arthur).

MM. Laulhé (René-Marie), Lepel-Cointet (Jean), Loiseau (Marcel-Louis).

MM. Machizaud (Jacques-Germain), Meysselle (Maurice-Louis-Elie), Moreau (Gaston-Paul-Gabriel).

M. Nerdinger (Pierre-Georges-Lucien).

M. Petit (André-François-Marcel).

MM. Ragot (Antoine), Rigaut (Pierre).

Art. 2. — Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France, les industriels, agriculteurs ou négociants français dont les noms suivent:

FRANCE METROPOLITAINE

MM. Beaudré (Julien), Belgrand (François-Louis).

M. Eloy (Marcel-André-Louis-Emile).

M. Faurand (Jean).

M. Rozier (Camille).

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

TONY REVILLON.

Décret du 22 décembre 1952 portant mise en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 22 décembre 1952, M. Claret de Fleurieu (Georges), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, est placé en disponibilité pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1953, auprès de la présidence du conseil, en vue d'exercer des fonctions au commissariat général du plan de modernisation et d'équipement.

Dans cette situation, M. Claret de Fleurieu continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

Conditions d'application des articles 87 à 92 du code des douanes relatifs à l'exercice de la profession de commissionnaire en douane.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1952:

Page 11170, dans les visas, 1re et 2e ligne, supprimer: « Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques ».

Page 11171, titre II, Autorisation limitée, article 18, 25e ligne, au lieu de: « visés au paragraphe e », mettre: « visés à l'article 94 du code des douanes »; titre IV, Comité consultatif, article 27, 8e et 9e ligne, au lieu de: « Un représentant du ministre du commerce et des relations économiques extérieures », mettre: « Un représentant du ministre de l'industrie et du commerce ».

Page 11172, titre V, Chambre de discipline, article 38, 7e et 8e ligne, au lieu de: « Un fonctionnaire du ministère du commerce et des relations économiques extérieures », mettre: « Un fonctionnaire du ministère de l'industrie et du commerce ».

Page 11173, article 54, 3e ligne, après les mots: « de la même date », ajouter: « en ce qui concerne la métropole ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 20 décembre 1952 relatif à un chargé de mission d'inspection générale.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Voisin (Jean), agrégé d'histoire, proviseur du lycée Chaptal, est chargé de mission d'inspection générale (éducation), en remplacement de M. Bouisset, appelé à d'autres fonctions (effet du 1er janvier 1953).

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Convocation d'un collège électoral au conseil académique de Dijon.

Par arrêté en date du 16 décembre 1952, les élections partielles afin de pourvoir au remplacement, au conseil académique de Dijon, de M. Burdeau, professeur à la faculté de droit, appelé à un autre emploi, sont fixées au 6 janvier 1953.

Un professeur titulaire de la faculté de droit de Dijon sera élu par les professeurs, les suppléants, les agrégés en exercice, les maîtres de conférences de cette faculté.

Un second tour de scrutin aura lieu, le cas échéant, le 22 janvier 1953.

Convocation d'un collège électoral au conseil académique de Lyon.

Par arrêté en date du 18 décembre 1952, les élections partielles en vue du remplacement, au conseil académique de Lyon, de M. Mazas, professeur de lettres au lycée de Mâcon, sont fixées au 8 janvier 1953.

Un professeur de l'ordre des lettres, agrégé ou docteur, sera élu par les professeurs du même ordre, agrégés ou docteurs, en exercice dans les lycées de l'académie.

Un second tour de scrutin aura lieu, le cas échéant, le 22 janvier 1953.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-1330 portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique équatoriale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1952: page 11574, 2e colonne, article 8, au lieu de: « sont présumés copropriétaires du sol », lire: « ... sont présumés être copropriétaires du sol... »; article 9, au lieu de: « ... le payement pour chacun des copropriétaires... », lire: « ... le payement par chacun des copropriétaires... »; article 13, au lieu de: « ... en bon état de propriété... », lire: « ... en bon état de propreté... ».

Décret n° 52-1333 relatif à la réglementation du Crédit foncier en Afrique équatoriale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1952, page 11577:

Au lieu de:

« Art. 2. — L'article 10 du décret du 28 mai 1938 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 10. — . . . . . ».

Lire:

« Art. 2. — L'article 12 du décret du 28 mai 1938 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 12. — . . . . . ».

Décret n° 52-1335 relatif à la réglementation du Crédit foncier au Cameroun.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1952, page 11578:

Au lieu de:

« Art. 2. — L'article 10 du décret du 28 mai 1938 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 10. — . . . . . ».

Lire:

« Art. 2. — L'article 12 du décret du 28 mai 1938 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 12. — . . . . . ».

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 décembre 1952, M. François (Robert), ingénieur principal de 1re classe des services de l'agriculture d'outre-mer, a été placé dans la position de détachement pour une période de deux ans, à compter du 1er novembre 1952, en vue de servir à la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 décembre 1952, l'article 1er de l'arrêté n° 826 du 10 juillet 1952 susvisé a été annulé et remplacé par le suivant:

« *Art.* 1er. — M. Bonnet (Marcel), ingénieur de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, chef du service du génie rural du Tchad, en congé administratif, est placé dans la position de mission au Maroc, pour compter de la date de son départ de la métropole et pour une durée maximum d'un mois, en vue d'étudier diverses questions intéressant l'hydraulique agricole et villageoise, la culture irriguée, les réalisations de paysannat et les industries agricoles des confins sahariens.

« A l'issue de sa mission au Maroc, M. Bonnet rejoindra son territoire d'affectation ».

Médecins et pharmaciens africains.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 décembre 1952, est et demeure rapporté l'arrêté n° 39 DSS/2 du 6 juin 1950 portant révocation de M. le médecin africain de 2e classe Dame Kouassi.

M. Dame Kouassi est réintégré dans le cadre général des médecins pharmaciens et sages-femmes africains, en qualité de médecin africain de 3e classe, pour compter du jour de sa prise effective de service, et mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

Les dispositions prévues ci-dessus sont applicables sans rappel de solde ni d'ancienneté.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 16 décembre 1952, M. Mockey (Jean-Baptiste), pharmacien africain principal de 3e classe, placé, sur sa demande, en disponibilité pour un an, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 3 janvier 1950.

M. Mockey (Jean-Baptiste), en disponibilité, est réintégré dans son cadre d'origine, pour compter du jour effectif de sa prise de service, et mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 17 décembre 1952, ont été inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, à la suite du concours ouvert le 12 novembre 1952 (par ordre de mérite):

1 MM. Maillaud (Jean).
2 Fruchard (René).
3 Ancel (Pierre).
4 Campion (Félicien).
5 Peyrache (André).
6 Segond (Henri).
7 Lapasset (Marc).
8 Lombard (Maurice).
9 Bene (Eugène).
10 Cottencin (Bernard).
11 Botannet (Jean).
11 M. Manier (Pierre).
13 Mme Bordessoules (Marie-Jeanne).
14 M. Vignes (Jean).
15 Mme Lecointre-Gaudin (Jacqueline).
16 MM. Caput (Flavien).
17 Chiffard (Georges).
18 Prudhomme (Pierre).
19 Bontemps (Jacques).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de la Seine (première circonscription) en date du 22 décembre 1952 que M. Coirre (Paul) a été proclamé député de la Seine, en remplacement de M. Louis Rollin, décédé.

M. Coirre est appelé à faire partie du 8e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du lundi 22 décembre 1952.

Présents. — MM. Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Damette, Florand, Fouyet, Gravoille, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Levacher, Nisse, Peltre, Rousselot, Sibué, Thiriet, Triboulet, N...

Suppléants. — MM. Caillet (de M. Gaubert), Bricout (de M. Chupin), Catroux (de M. Prache), Schmittlein (de M. Bourgeois), Commentry (de M. Marcel Dassault), Alphonse Denis (de M. Brault), Lucas (de M. Elain), Gautier (de M. Guiguen), Durroux (de M. Jean Guitton), Barrot (de M. Malbrant), Michaud (de M. Klock), Ramarony (de M. Le Roy Ladurie), Boutbien (de M. Levindrey), Malon (de M. Midol), Desson (de M. Notebart), Mancey (de M. Perrard), Rosenblatt (de M. Prot), Mehaignerie (de M. Raymond-Laurent), Penoy (de M. Siefridt).

Convocation de commission.

La commission des pensions se réunira le mardi 23 décembre 1952, à dix-sept heures (local de la commission n° 266) :

Examen de la deuxième lettre rectificative au budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

Réunions de commissions du mardi 23 décembre 1952.

Commission de l'agriculture, à seize heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la marine marchande et des pêches, à onze heures. — Local n° 220.

Commission des moyens de communication et de tourisme, à dix heures trente. — Local n° 211.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission de la production industrielle (sous-commission du textile), à dix heures. — Local n° 263.

Commission des pensions, à dix-sept heures. — Local n° 266.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 23 décembre 1952.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. (Nos 472, 629 et 641, année 1952. — M. Jean Boivin-Champeaux, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — II; Aviation civile et commerciale). (Nos 559 et 622, année 1952. — M. Maurice Walker, rapporteur; et n° 649, année 1952. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. René Dubois, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles. (Nos 580 et 661, année 1952. — M. Chapalain, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 23 décembre 1952.

N° 628. — Proposition de loi de M. Edgard Tailhades relative aux branchements des immeubles au réseau du tout-à-l'égout de la ville de Nîmes.

N° 651. — Proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à éviter le maintien de mesures contraires aux principes du droit des gens.

N° 652. — Rapport de M. Delrieu sur le projet de loi relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas des appels interjetés en matière musulmane.

N° 658. — Projet de loi modifiant les articles 119 et 135 du code d'instruction criminelle.

N° 660. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif.

N° 661 (1). — Rapport de M. Chapalain sur le projet de loi portant majoration des pensions exceptionnelles.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 22 décembre 1952.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 23 décembre 1952, à dix heures (local de la commission) :

Budget des Etats associés (dépenses civiles) (n° 4852 A. N.). — Rapporteur : M. Sailer.

Annulations de convocations.

La réunion de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, prévue pour le mercredi 24 décembre 1952, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202), est annulée.

La réunion de la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression), prévue pour le mardi 23 décembre 1952, à dix heures trente (local n° 217), est annulée.

Réunions de commissions du mardi 23 décembre 1952.

Commission de la communauté « charbon-acier », à quatorze heures quinze. — Local n° 201.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 23 décembre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales relative à la demande d'avis (n° 257, année 1952) sur la proposition de loi de M. Buyeau, député, tendant à modifier l'article 8 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions

d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer et les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires.

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française les modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole. (N°s 255 et 460, année 1952. — M. Boisdon, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant les articles 5, 9 et 28 du décret portant organisation du crédit agricole mutuel à Madagascar et dépendances. (N°s 333 et 434, année 1952. — M. Racine Mademba, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Cazelles, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Mamadou M'Bodje, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et les diplômes délivrés dans la métropole. (N°s 58 et 432, année 1952. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Raphaël-Leygues, le général Legentilhomme, Omer Sarraut, Héline, Kémajou, Giard et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement de la République française à assurer la concordance des diplômes entre la métropole et les territoires d'outre-mer et territoires associés et tendant à inviter le haut conseil à étudier la concordance des diplômes entre les quatre Etats associés. (N°s 442 et 457, année 1952. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 23 décembre 1952.

N° 438 (2). — Avis par M. Léger, au nom de la commission des affaires financières, sur: 1° la demande d'avis (n° 138, année 1952) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux territoires qui relèvent du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole, modifiée par la loi n° 46-1025 du 14 mai 1946; 2° la proposition (n° 33, année 1952) de M. Le Brun-Kéris tendant à demander au Gouvernement: *a*) de préparer une réglementation des coopératives agricoles spécialement adaptée à l'Afrique; *b*) de constituer un corps de fonctionnaires spécialisés.

N° 443 (1). — Rapport par M. Schmitt, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition (n° 235, année 1951) de M. Lamrin tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production.

N° 447. — Proposition de M. Dusseaulx tendant à demander au Gouvernement de prendre des mesures d'aide à l'exportation vers l'étranger en faveur des productions des territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 454. — Proposition de M. Léger tendant à demander au Gouvernement la reconnaissance officielle du diplôme de fin d'études délivré par l'école pratique coloniale du Havre (école des cadres d'outre-mer) (renvoyée à la commission des affaires culturelles et de civilisation d'outre-mer).

N° 455 (2). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant extension à l'Afrique équatoriale française de la loi du 17 mars 1905 complétant l'article 103 du code du commerce (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 457 (2). — Rapport par M. Raphaël-Leygues, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 442, année 1952) de M. Raphaël-Leygues tendant à inviter le Gouvernement de la République française à assurer la concordance des diplômes entre la métropole et les territoires d'outre-mer et territoires associés, et tendant à inviter le haut conseil à étudier la concordance des diplômes entre les quatre Etats associés.

N° 458 (2). — Rapport par M. Vignes, au nom de la commission des relations extérieures, sur la proposition (n° 335, année 1952) de M. Le Brun-Kéris demandant au Gouvernement de veiller, sans préjudice des harmonisations nécessaires, à préserver l'Union française de certaines tendances colonialistes qui se sont fait jour à la commission économique du Conseil de l'Europe.

N° 460 (2). — Rapport par M. Boisdon, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 255, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 3350) tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française les modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 18 décembre 1952.
(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 22 décembre 1952.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1952

Séance du mardi 23 décembre 1952.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la deuxième session de décembre 1952 (cf. *Journal officiel* du 21 décembre 1952).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 15 décembre au 20 décembre 1952:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1683. — L'évolution constitutionnelle du Commonwealth. 50 F.
N° 1685. — Chronologie internationale du 16 au 30 novembre 1952 ..... 50 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 francs; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 124. — U. R. S. S..... 50 F.
N° 139. — Italie ..... 50 F.
Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

N° 2554. — Orient-Occident (Les « frères musulmans ». — Le communisme en Birmanie. — La minorité chinoise en Thaïlande) ..... 60 F.
N° 2555. — Allemagne (Le congrès du parti démocrate libre. — La ville soviétique de Berlin)..... 20 F.
N° 2556. — Europe (La campagne de Norvège en 1940: Au sujet d'un livre de T.-K. Derry. — L'Allemagne et la communauté européenne de défense)..... 20 F.
N° 2557. — U. R. S. S. (Lacunes idéologiques dans les républiques fédérées. — Un centre de coordination russe) ..... 20 F.
N° 2558. — Indonésie (L'Indonésie et l'étranger. — Trois ans d'indépendance indonésienne)..... 20 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 259 du 16 décembre 1952 présente, notamment: La politique monétaire de l'Europe occidentale depuis la guerre de Corée. — Préface à la conférence économique du Commonwealth. — L'Argentine au seuil du second plan quinquennal.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Documentation photographique.

(Douze planches en héliogravure, une fiche documentaire.)

N° 92. — L'Afrique du Nord. — IV: La Tunisie (géographie économique) ..... 80 F.

Abonnement à la « Documentation photographique »: un an, 1.500 F.

VI. — Documentation française illustrée.

N° 72 de décembre 1952: L'exploration des abîmes..... 50 F.

Abonnement à la « Documentation française illustrée »: un an, 500 francs.

VII. — Chroniques d'outre-mer.

(Rédigées par le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des Etats associés.)

N° 11 de novembre 1952 présente, notamment: La recherche du pétrole à Madagascar. — Note sur le pays Thaï. — Le stage des instituteurs d'outre-mer en France.

Le numéro..... 450 F.

Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: un an, 1.500 F.

VIII. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 242 du 20 décembre 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: La situation agricole en Afrique du Nord.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

IX. — Bulletin quotidien.

Annexe au « Bulletin quotidien » n° 2354 du 19 décembre 1952: Discours prononcé par M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1952.

Le numéro..... 20 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 24 décembre 1952, à dix-sept heures, en présence du public.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS

Régime de participation aux foires internationales.

Les exposants sont informés que les dispositions réglant jusqu'à ce jour les modalités de répartition des contingents aux maisons françaises et allemandes participant aux foires internationales organisées dans la zone franc et sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne sont complétées ainsi qu'il suit:

I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'accord intervenu pour l'année 1953 au cours des négociations franco-allemandes se caractérise par les principes suivants:

a) Un nombre limité de manifestations de caractère international a été retenu (v. §§ II A et III A);

b) Les crédits affectés à chaque catégorie de produits ont été limités. Il est rappelé en effet que les allocations faites au titre des foires ont pour seul but d'aider les exposants à couvrir une partie de leurs frais et qu'elles ne peuvent être considérées comme constituant de véritables contingents venant s'ajouter à ceux de l'accord commercial;

c) En revanche, ces crédits pourront être utilisés avec une grande souplesse, les maxima précédemment fixés pour chaque foire par groupe de produits étant supprimés. Il sera donc loisible aux exposants de porter leurs efforts sur telles manifestations qu'ils auraient des raisons de choisir, sans pour autant que l'allocation annuelle prévue pour la branche d'activité considérée en soit modifiée.

En conséquence, les dispositions suivantes sont désormais applicables.

II. — PARTICIPATION FRANÇAISE AUX FOIRES ALLEMANDES

A. — *Manifestations retenues.*

Foire de printemps de Francfort-sur-Main.
Foire de printemps de Cologne.
Foire d'échantillons de Hanovre.
Foire technique de Hanovre.
Foire d'automne de Francfort-sur-Main.
Foire d'automne de Cologne.
Exposition industrielle de Berlin.

En outre un accueil favorable pourra, éventuellement, être réservé par le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne aux demandes des exportateurs français désireux de prendre part à certaines expositions spécialisées comportant une participation étrangère.

B. — *Formalités à remplir.*

Afin de permettre aux services du conseiller commercial français de présenter à l'administration allemande les prévisions annuelles de contingents à allouer pour ces manifestations, les exportateurs français désireux de prendre part aux foires et expositions allemandes énumérées ci-dessus devront adresser leurs demandes dans les délais les plus brefs et, en tout état de cause, avant le 10 janvier 1953, au Centre national du commerce extérieur, section Allemagne, 10, avenue d'Iéna, Paris (16e).

Cette demande, établie en double exemplaire, sous la raison sociale de la firme intéressée, ne devra pas manquer de préciser:

1° La désignation exacte de la nature du produit;

2° La classification douanière allemande de la marchandise en question (indiquer obligatoirement le numéro à six chiffres de la nomenclature allemande);

3° Le montant global des contrats que l'exposant estime pouvoir conclure;

4° La ou les foires à l'occasion desquelles il compte utiliser le quota qui pourrait lui être accordé et, le cas échéant, à titre indicatif, la ventilation envisagée entre ces manifestations;

5° Le nom et la qualité de la personne chargée de la présentation du stand.

Au cours de l'année, il appartiendra aux intéressés de confirmer leur participation *deux mois* avant l'ouverture de chaque manifestation considérée (1). Cette confirmation, accompagnée de la photocopie du contrat de location ou de sous-location d'un stand portant mention de la surface occupée par la maison française, sera adressée avant la date limite de dépôt susindiquée, à la section Allemagne du Centre national du commerce extérieur.

La répartition des quotas, une fois la liste des bénéficiaires arrêtée par le secrétariat d'Etat aux affaires économiques (*Direction des relations économiques extérieures*) incombera comme par le passé au conseiller commercial, chef des services commerciaux français en Allemagne.

III. — PARTICIPATION ALLEMANDE AUX FOIRES FRANÇAISES

A. — *Manifestations retenues.*

Foires de Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Marseille, Casablanca, Alger.

Les salons de la machine agricole, des arts ménagers, du cinéma et de la photographie, de l'automobile.

B. — *Formalités à remplir.*

La liste des exposants et les propositions établies par l'administration allemande sont transmises pour approbation par les services économiques de la mission diplomatique de la république fédérale d'Allemagne au secrétariat d'Etat aux affaires économiques (*Direction des relations économiques extérieures*).

Seuls, les importateurs figurant sur la liste définitive approuvée par cette direction ont vocation à l'octroi de licences d'importation.

Les demandes de licence afférentes aux contrats passés à l'occasion des participations aux foires françaises établies sur formule réglementaire, modèle AC, et accompagnées de factures *pro forma*

(1) Exception faite en ce qui concerne les foires de printemps pour lesquelles ce délai est réduit à un mois, eu égard à la proximité de ces manifestations.

en double exemplaire, devront être adressées pour vérification au Centre national du commerce extérieur, section Allemagne, 10, avenue d'Iéna, à Paris (16e), avant le vingt et unième jour suivant celui de la fermeture de la foire considérée.

Elles devront être accompagnées d'une attestation du comité d'organisation de la foire indiquant la surface occupée par l'exposant ainsi que la nature exacte et le poids des marchandises présentées.

Il appartiendra au Centre national du commerce extérieur de s'assurer de la conformité de ces demandes avec la liste approuvée par le secrétariat d'Etat aux affaires économiques (*Direction des relations économiques extérieures*) avant de les transmettre à ce dernier pour décision et envoi à l'office des changes.

Il est enfin précisé qu'à titre exceptionnel des licences d'importation pourront également être délivrées, jusqu'à nouvel avis, en faveur des produits qui bénéficiaient avant le mois de février 1952 de mesures de libération des échanges.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de remplacer, dans le tarif n° 5, à partir du 1er février 1953:

1° La désignation « Mélasse en wagons-réservoirs », qui figure aux chapitres 1er, 51 (§§ I C, VII A, XII A et C, XIII A, XIV A), 103, 111 et 151 (§§ I B et II), par celle de « Mélasse en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes »;

2° La désignation « Glucose en wagons-réservoirs », qui figure au chapitre 1er, par celle de « Glucose en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes ». (*Paris, le 18 décembre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er février 1953, dans le chapitre 9 du tarif n° 12, les nouvelles dispositions reproduites ci-après:

TARIF N° 12

. . . . . .

CHAPITRE 9. — Région Sud-Est.

. . . . . .

§ III. — **Pierres à chaux** (350).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

De Notre-Dame-de-la-Roche (garage) à Saint-Auban, par wagon chargé de 20 tonnes.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois reçus par un même destinataire, dans les conditions indiquées ci-dessus, dépassera annuellement 20.000 tonnes, il sera accordé à ce destinataire, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix prévus ci-dessus, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par ledit destinataire et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

30 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 20.000 et 30.000 tonnes;

40 p. 100 pour le tonnage en excédent de 30.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100. (*Paris, le 18 décembre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1953, un troisième supplément au tarif international pour le transport de la houille, à petite vitesse, par wagon complet, entre la France et la Sarre, d'une part, et l'Italie, d'autre part (édition du 10 mars 1952).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressés où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance. (*Paris, le 19 décembre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de relever, comme il est indiqué ci-après, à partir du 1er février 1953, le taux de la valeur limite de responsabilité du chemin de fer prévue par les tarifs nos 100, 31 et 107:

TARIF N° 100

Groupages de marchandises.

Conditions d'application.

. . . . . .

IV. — RESPONSABILITÉ

Le montant de l'indemnité à verser par le chemin de fer, pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est responsable, ne peut excéder 2.000 F par kilogramme pour chacun des objets compris dans l'envoi.

TARIF N° 31

Marchandises de toute nature.

CHAPITRE 1er. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

Conditions d'application particulières au chapitre 1er.

. . . . . .

II. — RESPONSABILITÉ

Le montant de l'indemnité à verser par le chemin de fer, pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est responsable, ne peut excéder 2.000 F par kilogramme pour chacun des objets compris dans l'envoi.

TARIF N° 107

Transports en remorques routières chargées sur des wagons plats du chemin de fer.

. . . . . .

CHAPITRE 2

. . . . . .

Art. 5. — *Responsabilité.* — Le montant de l'indemnité à verser par le chemin de fer, pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est responsable, ne peut excéder 2.000 F par kilogramme pour chacun des objets contenus dans les remorques. (*Paris, le 18 décembre 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de proroger, jusqu'au 31 décembre 1953, le tarif international pour le transport, à petite vitesse, par wagon complet, des mattes cuivreuses, de Carcassonne à Hoboken (Belgique), dont les dispositions viennent à expiration le 31 décembre 1952. (*Paris, le 17 décembre 1952.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voie de détaxe, sur certaines relations désignées, par application des dispositions du chapitre 3 (§ I) du tarif n° 3, pour les transports, en régime accéléré, des viandes non dénommées, ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera modifié comme suit, à partir du 7 janvier 1953, pour une durée qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1953:

RELATIONS		TAUX DE LA RÉDUCTION
de:	à:	
A. — *Viandes non dénommées.*		
. . . . .	. . . . .	. . . . .
Saint-Denis-près-Martel ...	Paris	10 p. 100.
. . . . .	. . . . .	. . . . .

(*Paris, le 23 décembre 1952.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

Homologations.

15 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 novembre 1952 tendant à créer, au tarif n° 14, un chapitre 106 comportant des dispositions applicables à l'acier ou au fer laminé ou profilé non dénommé expédié par wagon chargé de 20 tonnes de Caen au Havre et exporté par ce port. (*Journal officiel* du 18 novembre 1952.)

16 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 25 novembre 1952 tendant à créer au tarif n° 7, chapitre 105, un paragraphe II comportant des dispositions applicables au charbon de terre aggloméré ou non, en provenance d'une houillère de la Moselle, expédié par train complet, directement par cette houillère de la gare la desservant à destination de Strasbourg-Port-du-Rhin et exporté par ce port. (*Journal officiel* du 25 novembre 1952.)

17 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 novembre 1952 tendant à créer au chapitre 6 du tarif n° 12 un nouveau paragraphe applicable aux craies expédiées par wagon chargé de 20 tonnes, de Benet à Saint-Laurs. (*Journal officiel* du 25 novembre 1952.)

12 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 novembre 1952 tendant à créer, dans le chapitre 7 du tarif n° 22, un nouveau paragraphe comportant des dispositions spéciales pour le transport des craies pour amendement, en roche, en vrac, expédiées par rame de 180 tonnes, de Marquise-Rinxent, le Haut-Banc (Garage) ou Ferrière-la-Petite à Vermelles. (*Journal officiel* du 18 novembre 1952.)

17 *décembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 novembre 1952 tendant à supprimer:

1° Les dispositions faisant l'objet, d'une part, du 29° du paragraphe V de l'annexe A aux C. G. A. T. M. et, d'autre part, du paragraphe 4 du chapitre 3 de l'annexe B aux mêmes C. G. A. T. M.;

2° De l'indication de cette ligne dans les listes où elle figure, soit:

L'annexe B aux C. G. A. T. M. (chap. 3, § I^er^);
Les tarifs généraux, chapitre I^er^, tableau II, chapitre 2, tableau T;
Le tarif n° 106. (*Journal officiel* du 25 novembre 1952.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Grasse (Alpes-Maritimes).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Grasse (Alpes-Maritimes), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande, sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale des Alpes-Maritimes, Grand-Hôtel, avenue Félix-Faure, à Nice.

Avis de vacance de postes de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics.

Sont déclarés vacants les postes de directeur économe des hôpitaux et hospices publics ci-après désignés:

Département de l'Aube: hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine
Département de la Gironde: hôpital-hospice de Bazas.
Département d'Indre-et-Loire: hôpital-hospice de Bléré.
Département de l'Isère: hôpital-hospice de Tullins.
Département de Maine-et-Loire: hôpital-hospice de Baugé.
Département du Morbihan: hôpital-hospice de Guéméné-sur-Scorff.
Département de la Moselle: hôpital-hospice de Boulay.
Département de l'Orne: hôpital-hospice de la Ferté-Macé.
Département des Deux-Sèvres: hôpital-hospice de Saint-Maixent.
Département des Vosges: hôpital-hospice de Mirecourt.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande, sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur de la population et de l'entr'aide sociale à la préfecture du département siège de l'établissement.

INFORMATIONS

Académie des beaux-arts.

Concours Achille-Leclère 1953.

L'abside est le maître-autel d'une cathédrale moderne.

Aux premiers temps du christianisme, la messe était célébrée dans les catacombes, sur le tombeau d'un martyr, le plus souvent sur un sarcophage. Le prêtre officiait sur cette plate-forme formant sainte-Table face aux assistants.

Les plus anciennes cathédrales adoptèrent ce principe d'un autel tabulaire; le prêtre officiait face aux assistants. On y disposa dans une abside demi-circulaire des gradins élevés où prenaient place les membres du clergé et dans l'axe desquels se trouvait le trône de l'évêque, avec accoudoirs et dossiers ornés.

Les assistants voyaient donc l'autel avec l'officiant face à eux et, au-dessus de cet officiant, le clergé et l'évêque.

L'abside, revêtue de dalles de marbre et percée de fenêtres à claustras, se couronnait de riches mosaïques où l'on voyait le Christ et les apôtres avec divers emblèmes.

Cette abside était couverte d'une voûte en cul-de-four ou d'une charpente apparente et peinte.

Actuellement le clergé tend à revenir à ces autels tabulaires, supprimant les richesses excessives de certains rétables et donnant ainsi plus de solennité grave à l'office. La table de ces autels est posée sur un socle plein dit « tombeau » orné de symboles chrétiens, ou sur des piles ou colonnettes.

Dans le présent concours on suppose que les dispositions primitives seraient reprises pour une cathédrale moderne. On aurait ainsi l'abside demi-circulaire, les gradins du clergé, le trône de l'évêque et l'autel tabulaire.

La seule mesure imposée est la largeur de l'abside, soit 15 mètres. On demande une élévation à 0,01 mètre, un plan et une coupe à 0,01 mètre.

Rendu en couleur.

Pour l'esquisse l'élévation à 0,01 mètre, le plan de la coupe à 0,005 mètre.

Les esquisses devront être rendues au secrétariat de l'institut le lundi 5 janvier 1953, avant dix-sept heures.

Le jugement des esquisses aura lieu le mercredi 7 janvier 1953.

Les dessins rendus seront remis au secrétariat de l'école des beaux-arts le vendredi 6 mars 1953, avant onze heures.

Le jugement définitif aura lieu le mercredi 11 mars 1953.

Pour être apte à concourir, il faut être Français et n'avoir pas trente et un ans le jour de la publication du programme, qui doit être faite le 23 décembre 1952.

Le concours n'est plus anonyme; néanmoins un pli cacheté contiendra l'acte de naissance et l'adresse des concurrents.

Le prix ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

La collaboration dans l'exécution des projets n'est plus admise (décision de l'académie du 10 mars 1906).

Les projets couronnés resteront la propriété des auteurs; mais une épreuve photographique desdits dessins devra être déposée à la bibliothèque de l'école des beaux-arts par les lauréats du prix (décision de l'académie du 5 décembre 1908).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	19 déc. — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	22 décembre 1952	
			Cours relevés avant Bourse.	Cours cotés en Bourse.
350 ..	349 95 / 350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
703 50	703 75	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 .. ..
362 ..	362 20	Canada (1 dollar).....	.... ..	362 .. ..
1212 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 50 .....
8030 ..	8035 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8030 .. ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des ETABLISSEMENTS de la RISLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 164 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 59, RUE DE CHATEAUDUN, A PARIS
R. C.: Seine n° 113793.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 F.

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 112 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 janvier 1953.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1948 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

COMPAGNIE DES LAMPES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.020.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE LISBONNE, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 155754.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1952.

Premier amortissement du 10 janvier 1953.

Numéros des 500 obligations sorties au tirage du 10 décembre 1952 formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la quantité de titres à amortir le 10 janvier 1953.

216 à 734

(*Le tableau d'amortissement a été publié* au Journal officiel du 7 *mars* 1952.)

Société Hôtelière et Immobilière d'Aix-les-Bains

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 3, PLACE DU REVARD, AIX-LES-BAINS
R. C.: Chambéry n° 11020 B.

Liste des 66 obligations de 500 F 6 1/2 0/0 1928 sorties au tirage du 25 novembre 1952 et à rembourser à partir du 1er avril 1953.

207	322	452	474	510	1.458	1.462	1.466	1.473	1.515
628	739	851	856	863	1.521	1.524	1.593	1.605	1.614
865	867	869	875	878	1.627	1.638	1.658	1.660	1.663
881	890	892	897	903	1.670	1.674	1.677	1.680	1.684
906	933	942	950	964	1.836	1.840	1.859	1.862	1.917
971	974	985	1.052	1.067	1.928	1.933	1.945	1.954	1.962
1.141	1.256	1.333	1.452	1.455	1.999				

Liste des obligations de 500 F 6 1/2 0/0 1928 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

210	430	437	783	850	1.579	1.594	1.637	1.639	1.837
855	923	906	947	961	1.841	1.849	1.866	1.872	1.883
972	975	986	987	1.011	1.891	1.904	1.909	1.910	1.936
1.053	1.061	1.068	1.081	1.102	1.940	1.942	1.955	1.957	1.965
1.101	1.132	1.476	1.517	1.527	1.994	1.997	2.000		

ETABLISSEMENTS DARRASSE FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 13, RUE PAVÉE, A PARIS (4e).
R. C.: Seine 208550 B.

Emprunt obligataire 6 3/4 0/0 1950.

Echéance du 15 janvier 1953.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 112 obligations sorties au troisième tirage (fait au siège de la société le vendredi 12 décembre 1952) **et formant, avec les 31 obligations rachetées en Bourse en 1952, la totalité des titres à amortir en 1953.**

2.689 à 2.800

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

a) Titres amortis en 1951.

993 à 997 — 1.008 à 1.037 — 1.056 à 1.089 — 1.096 à 1.099
1.102 à 1.110 — 1.114 à 1.124

b) Titres amortis en 1950.

1.342 à 1.347

Numéros des coupons devant être attachés aux titres présentés au remboursement.

1er tirage (amortissement 1951), coupon n° 2 à l'échéance du 15 janvier 1953.
2e tirage (amortissement 1952), coupon n° 3 à l'échéance du 15 janvier 1953.
3e tirage (amortissement 1953), coupon n° 4 à l'échéance du 15 janvier 1954.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à 5.000 F au siège social de la société, 13, rue Pavée, à Paris (4e);

Au siège et dans toutes les succursales ou agences de Paris et de province:

De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

ETABLISSEMENTS LAMBIOTTE FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 231.400.000 F
SIÈGE SOCIAL: A PREMERY (Nièvre)
R. C.: Cosne (Nièvre) n° 263.

Bons 5 1/4 0/0 1947 *de* 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 28 novembre 1952 et remboursables à partir du 2 janvier 1953 à 5.001 F;
Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
1 à 173	1953	4.335 à 485	1951
569 à 705	1951	4.608 à 5.000	1953
2.487 à 659	1950		

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.